

**Numéro spécial du 11^{ème} Congrès National de Médecine de Travail
Hammamet, 13-14 décembre 2024**

Résumés des e-posters (P1-P100)

ASSOCIATION D'UNE TENDINOPATHIE DE L'ÉPAULE ET DU SYNDROME DU CANAL CARPIEN RECONNUS D'ORIGINE PROFESSIONNELLE : A PROPOS DE 04 CAS.

N. KERKENI. I.DERBALI. M.HAMDOUNI
CNAM District Nord

Objectif : Etablir les rapports entre le syndrome du tunnel médian et la tendinopathie de la coiffe des rotateurs

Méthodes : Etude rétrospective d'assurés sociaux qui ont eu une reconnaissance autant que maladie professionnelle, la tendinopathie de la coiffe des rotateurs et du syndrome du canal carpien (SCC), ayant bénéficié d'un taux d'incapacité permanente partielle (IPP), à la commission de Rente de Tunis.

Résultat : Il s'agit de quatre femmes, ouvrières sur machine, âgées de 50-57 ans, avec une ancienneté moyenne de 25 ans ; aux antécédents d'hypertension artérielle (HTA) (02 cas), de diabète (01 cas), toutes ayant eu une reconnaissance en tant que maladie professionnelle pour la tendinopathie de la coiffe des rotateurs et pour le SCC. Dans trois cas, la reconnaissance de la tendinopathie était en premier plan.

Conclusion : Le lien entre les tendinopathies de l'épaule et le SCC d'origine professionnelle est largement expliqué par des facteurs mécaniques, biomécaniques et inflammatoires communs. Un diagnostic précoce et une prise en charge multidisciplinaire sont essentiels pour limiter les incapacités fonctionnelles et l'aggravation des troubles.

ASSOCIATION ENTRE LES FACTEURS DE RISQUE CARDIOVASCULAIRES ET LE SYNDROME DU CANAL CARPIEN D'ORIGINE PROFESSIONNELLE

CH. SRIDI^{1,2}, I. KACEM^{1,3}, M. CHARRAD^{1,3},
M. MAOUA^{1,3}, M. BOUHOULA^{1,3},
A. CHOUCANE^{1,3}, A. FKI^{1,2}, F. CHELLY^{1,2},

N. BELHAJ^{1,2}, S. KSIBI^{1,2}, S. CHATTI^{1,3}, N. MRIZAK¹

1. Faculté de Médecine Ibn El Jazzar de Sousse
2. Service de Médecine du Travail, CHU Sahloul de Sousse
3. Service de Médecine du Travail, CHU Farhat Hached de Sousse

Introduction : Les troubles musculo-squelettiques constituent l'une des entités pathologiques les plus préoccupantes en santé au travail du fait de leur constante augmentation, de leurs conséquences à la fois à l'échelle de l'individu et de l'entreprise. Leur survenue résulte de l'interaction complexe entre des facteurs de risque organisationnels, environnementaux et personnels dont les facteurs de risque cardiovasculaire. L'objectif de ce travail était de rechercher l'existence d'une association entre les facteurs de risque cardiovasculaire et le syndrome du canal carpien (SCC) d'origine professionnelle.

Méthodes : Etude de type cas-témoin menée auprès des patients ayant consulté au service de médecine du travail du CHU Farhat Hached de Sousse durant la période allant du premier Janvier 2017 au 31 Décembre 2019. Les cas étaient les patients atteints d'un SCC d'origine professionnelle. Le recueil des données a été basé sur un questionnaire pré-établi, un examen physique et un bilan biologique (glycémie à jeun, cholestérol total, HDL-cholestérol, LDL-cholestérol et Triglycérides) pour tous les candidats.

Résultats : Notre étude a inclus 19 cas de SCC d'origine professionnelle et 84 témoins indemnes de cette pathologie. Les facteurs associés à la survenue du SCC étaient : le genre féminin ($p < 10^{-3}$; OR=1,98 ; IC95% [1,49-2,62]), le travail dans le secteur textile ($p = 0,015$; OR=2,16 ; IC95% [1,22-3,82]) et l'obésité abdominale ($p = 0,01$; OR=5,53 ; IC95% [1,64-18,66]).

Conclusion : Les résultats de cette étude ainsi que les constatations retrouvées dans la

littérature montrent une part non négligeable des facteurs de risque cardiovasculaire dans la survenue du SCC, bien que le lien de cause à effet reste difficile à objectiver. Il semble alors que la prévention de ces facteurs de risque pourrait contribuer à la prévention de ce type de TMS.

APTITUDE MEDICALE AU TRAVAIL ET TROUBLES MUSCULOSQUELETTIQUES CHEZ LE PERSONNEL DE RADIOLOGIE : INTERET DE LA VISITE DES LIEUX.

S. AYARI, A. DAOUD, H. DAOUD, A. AYADI, J.REJEB, O.JLASSI, I.MAGROUN

Service de médecine du travail et des maladies professionnelles. Hôpital Abderrahmane Mami de l'Ariana

Objectif : Décrire les éléments décisifs d'aptitude médicale au poste de travail de deux techniciennes en radiologie souffrant de troubles musculosquelettiques TMS.

Méthodes : Le recueil des données a été fait à partir des dossiers médicaux et des études des postes de travail.

Observations : Il s'agissait de deux techniciennes en radiologie, âgées de 45 et de 35 ans. L'ancienneté professionnelle était de 18 ans et de 14 ans. Les deux patientes étaient chargées d'effectuer des radiographies au lit des malades hospitalisés dans différents services d'un hôpital hospitalo-universitaire. La première patiente se plaignait depuis quelques mois de cervicalgies, de lombalgies et de douleurs de l'épaule droite. Les examens complémentaires ont objectivé un rachis cervical dégénératif, une scoliose modérée ainsi qu'une tendinopathie du supraépineux droit. La deuxième patiente rapportait des lombalgies chroniques. L'IRM du rachis lombaire a objectivé une hernie discale médiane et paramédiane gauche L5-S1 sans conflit disco-radulaire. L'étude de poste de la première technicienne a révélé que l'appareil de radiographie mobile était lourd avec nécessité de tâches contraignantes et d'hypersollicitation des membres supérieurs. La patiente a bénéficié d'une éviction des tâches nécessitant l'hypersollicitation de l'épaule droite pendant trois mois. L'étude de poste de la deuxième technicienne a révélé une charge de travail légère réalisée dans des locaux bien aménagés avec de bonnes conditions. La patiente a été

déclarée apte à poursuivre ses activités professionnelles habituelles.

Conclusion : La visite des lieux de travail est primordiale pour identifier les contraintes physiques réelles auxquelles les techniciens en radiologie sont exposés. Les éléments décisifs de l'aptitude au travail incluent essentiellement la nature des tâches effectuées et les conditions du travail.

ANALYSE DE L'IMPACT DES TROUBLES MUSCULOSQUELETTIQUES SUR LE DEVENIR PROFESSIONNEL.

I. KACEM^{1,2}, A. MOUSSA^{1,2}, M.BOUHOULA^{1,2}, S. SAADANA¹, M. MAKHLOUFI^{1,2}, A.CHOUCHANE^{1,2}, M.MAOUA^{1,2}, A.BRAHEM^{1,2}, H.KALBOUSSI^{1,2}, O.EL MAALEL^{1,2}, S.CHATTI^{1,2}, A. ALOUI^{1,2}, N. MRIZAK¹.

1.Faculté de Médecine de Sousse.

2.Service de Médecine du travail, CHU Farhat Hached de Sousse.

Introduction : Le retour à l'emploi des victimes de troubles Musculo-squelettiques (TMS) est fréquemment entravé par des difficultés liées à la nature de leur pathologie, aux aménagements nécessaires sur leur poste de travail et à un manque d'accompagnement adapté.

Objectif : Analyser le devenir professionnel des patients déclarés porteurs de TMS reconnus comme maladies professionnelles.

Méthodes : Une étude descriptive transversale a été menée, portant sur les patients qui ont été suivis au service de Médecine du Travail du CHU Farhat Hached pour TMS déclarés en MP entre 2020 et 2022. Les données ont été collectées via les dossiers médicaux et complétées par des entretiens téléphoniques structurés, explorant les caractéristiques professionnelles, médicales, la reconnaissance des MP, le taux d'incapacité permanente partielle (IPP) et le devenir professionnel suite à la déclaration.

Résultats : Soixante-six patients ont été inclus. Les TMS représentaient 50,4 % des MP déclarées, avec une prédominance féminine (59 femmes, 89 %). L'âge moyen était de 45,8 ±7,1 ans. Les secteurs les plus touchés incluaient la confection textile (48,5 %) et les postes d'ouvriers sur machine (66,7 %) avec une ancienneté professionnelle moyenne de 22,79±9,49 ans. Au total, 73 TMS ont été

déclarées pour les 66 patients concernés. Les pathologies les plus fréquentes étaient la tendinite de la coiffe des rotateurs (39,7 %) et le syndrome du canal carpien (34,2 %). Des contraintes posturales et gestuelles étaient rapportées chez 100 % des patients. En termes de devenir professionnel, 47,1 % des patients ont été maintenus dans leur activité, sans changement ni aménagement de poste, tandis que 25 % ont bénéficié d'un reclassement professionnel. Parmi ceux ayant quitté le travail, 4,4 % ont été licenciés, 8,8 % ont démissionné, 11,8 % ont pris leur retraite et un seul patient a été déclaré invalide.

Conclusion : Les TMS constituent une part importante des MP, particulièrement dans des secteurs à forte sollicitation physique. Il est essentiel d'adopter une stratégie de prévention qui intègre des interventions ergonomiques pour optimiser le devenir professionnel et diminuer la désinsertion secondaire aux TMS.

ANALYSE DE LA CHARGE POSTURALE D'UN AGENT DE CONDITIONNEMENT PAR LA METHODE OWAS DANS UNE USINE DE PRODUCTION DE DETERGENTS A ALGER EST

M.MOUSSAOUI, M.FERNANE-NECHAB, M.OUAAZ, S.FRAGA

Université des sciences de la santé ; Service de médecine du travail de l'EPH du Rouïba

Introduction : Les troubles musculo-squelettiques (TMS) sont un défi majeur dans le monde professionnel, particulièrement dans les industries avec des tâches répétitives comme le conditionnement, d'où l'importance d'une analyse ergonomique des postes de travail

Objectif : Identifier les inadéquations posturales à l'origine des TMS chez l'agent de conditionnement et d'apporter les solutions correctives pour prévenir les TMS.

Méthodes : L'analyse du poste d'emballleur a été réalisée par l'utilisation de la méthode OWAS (Ovako Working Posture Analysing System) qui analyse la charge posturale à travers des enregistrements vidéo au poste de travail et l'analyse de la tâche.

Résultats : Cinq postures clés ont été identifiées et analysées en raison de leur association fréquente avec les TMS identifiés : le soulèvement des cartons depuis la palette, le remplissage des cartons, leur dépôt sur la table de travail, et leur positionnement sur les

rangées inférieure et supérieure. Les résultats révèlent que si certaines postures (remplissage et dépôt sur table) présentent un niveau de risque acceptable (niveau 1), d'autres actions, notamment la manipulation des cartons sur les rangées extrêmes, atteignent un niveau d'action critique (niveau 3) nécessitant une intervention rapide. L'analyse globale par segment corporel indique une sollicitation importante du dos (niveau 2) et des membres inférieurs (niveau 3).

Conclusion : Cette étude souligne la nécessité d'implémenter des mesures correctives ciblées pour prévenir le développement des TMS chez les agents de conditionnement, contribuant ainsi à l'amélioration des conditions de travail dans l'industrie des détergents.

CONDITIONS DE TRAVAIL DANS LES ATELIERS DE TISSAGE DE PAGNES TRADITIONNELS AU BURKINA FASO.

MS.SANON LOMPO^{1,2}, SC.GOROU¹, SG.KABORE², IP.TRAORE^{3,4}, AF.OUEDRAOGO⁴, N. MEDA^{1,2}.

1.Université Joseph Ki_Zerbo ; UFR-SDS ; Département de santé publique

2.Centre Hospitalier Universitaire Yalgado Ouédraogo ; Département de Santé Publique ; Service de médecine du travail

3.Université Nazi Boni ; INSSA ; Département de Santé Publique

4.Office de Santé des Travailleurs

Objectif : Étudier les conditions de travail dans les ateliers de tissage de pagnes traditionnels au Burkina Faso.

Méthodes : Etude transversale descriptive et analytique, de septembre 2023 à Mars 2024. La collecte des données s'est faite à l'aide d'un questionnaire validé par les pairs.

Résultats : La population exclusivement féminine avait un âge moyen de $39,86 \pm 13,01$ ans, et un nombre moyen d'années de travail de $13,54 \pm 10,71$ ans avec des extrêmes de 1 et 50. Les tisseuses effectuaient en moyenne $8,62 (\pm 1,65)$ heures de travail par jour. La majorité des tisseuses adoptaient comme posture de travail dominante la position assise (92%), exécutaient toutes les trois étapes de l'activité de tissage, notamment le débouillissage, la teinture du fil et le tissage (60,63%) et travaillaient en moyenne $6,15 (\pm 0,40)$ jours par semaine. Parmi les tisseuses, 90,79% utilisaient un siège sans dossier et 0,79% un

siège avec dossier. Toutes les tisseuses exerçaient leur activité de façon permanente, exécutaient des gestes répétitifs et affirmaient avoir remarqué la survenue de TMS après avoir débuté l'activité de tissage.

Conclusion : le tissage de pagnes traditionnels est un travail contraignant qui exige des postures prolongées et une grande concentration avec des effets sur la santé physique et mentale des femmes dont les TMS

DIAGNOSTIC ET PRISE EN CHARGE DE LA MALADIE DE QUERVAIN A PROPOS DES DEUX CAS

A. OUAGGADI¹, H. BOUAZIZ ²

1. Faculté de médecine d'Ouargla, service de médecine du travail, EPH d'Ouargla, Algérie.

2. Faculté de médecine d'Ouargla Service d'épidémiologie et médecine préventive, EPH Ouargla, Algérie.

Introduction : La maladie de De Quervain est une tendinopathie sténosante affectant principalement le long abducteur et le court extenseur du pouce, souvent déclenchée par des mouvements répétitifs du poignet. Elle se manifeste par une douleur au niveau du côté radial du poignet. Cette étude présente deux cas cliniques, mettant en évidence les modalités diagnostiques et thérapeutiques appliquées.

Méthodes : L'évaluation clinique a été réalisée à l'aide du test de Finkelstein, associé à des examens complémentaires pour exclure d'autres pathologies. Les approches thérapeutiques incluent un traitement conservateur et, dans un cas réfractaire, une intervention chirurgicale.

Résultats : Les deux patients ont présenté une amélioration des symptômes grâce à des traitements adaptés, incluant l'immobilisation par orthèse et l'utilisation d'anti-inflammatoires, avec des résultats concluants.

Les résultats confirment que la prise en charge de la maladie de De Quervain repose principalement sur l'évaluation clinique et le traitement individualisé. Le traitement conservateur est souvent efficace, mais la chirurgie peut être justifiée en cas de résistance aux traitements initiaux. Cette étude souligne l'importance d'une approche multidisciplinaire pour optimiser les résultats.

Conclusion : Une prise en charge précoce de la maladie de De Quervain permet de soulager

les symptômes et de prévenir l'évolution vers la chronicité, avec des options conservatrices efficaces dans la majorité des cas et la chirurgie comme alternative en cas d'échec.

DEPISTAGE DES TROUBLES MUSCULOSQUELETTIQUES CHEZ LES TRAVAILLEURS SUR ECRAN

A. MECHMECHE¹, S. ISMAIL², N. KHOUJA², A. DALLAGI², E. BARAKETI², J. HSINET², A. BENZARTI².

1. Groupement de médecine du travail de Tunis

2. Service de médecine du travail et des maladies professionnelles, CHU La Rabta

Objectifs : Dépister les troubles musculo-squelettiques chez les travailleurs sur écran et décrire les caractéristiques ergonomiques de ce poste de travail.

Méthodes : Étude descriptive transversale menée de janvier à juin 2024 auprès d'un échantillon de travailleurs sur écran d'une entreprise du secteur de l'audit et de l'expertise comptable en se basant sur un questionnaire adressé par Google Forms, complété par une étude ergonomique du poste de travail.

Résultats : Notre population d'étude comprenait 106 travailleurs sur écran ayant un âge moyen de $31,6 \pm 7,7$ ans avec une prédominance féminine à 73,6% (n=78). Nos employés travaillaient cinq jours par semaine avec une moyenne de $8,9 \pm 1,6$ heures de travail sur écran par jour. L'ancienneté professionnelle médiane était de trois ans. Le poste de consultant financier était majoritairement occupé dans 47,2% des cas (n=50). Les deux principales tâches effectuées étaient la saisie et l'acquisition des données. Les douleurs étaient présentes essentiellement au niveau du rachis à savoir le bas du dos (n=85, 80,2%), la nuque (n=79, 74,5%) et le haut du dos (n=5, 55,7%) et des membres supérieurs au niveau de l'épaule droite (n=47, 44,3%) et gauche (n=47, 44,3%). L'étude du poste de travail a révélé certaines non conformités notamment en rapport avec les surfaces minimales de bureau insuffisantes (10m2).

Conclusion : Les troubles musculo-squelettiques étaient particulièrement fréquents chez nos travailleurs sur écran, probablement en raison des non conformités relevées lors de l'étude de poste. Dans le cadre de la stratégie préventive de ces troubles, nous avons prévu

de communiquer les résultats de notre enquête aux employés et à la direction afin de les sensibiliser aux facteurs de risque et aux principes de l'ergonomie.

DEVENIR PROFESSIONNEL DES TRAVAILLEURS ATTEINTS DE TROUBLES MUSCULOSQUELETTIQUES D'ORIGINE PROFESSIONNELLE DANS L'INDUSTRIE DE LA FILATURE

A. DALLAGI¹, N. KHOUJA¹, O. GUESMI², I. ZAHOUANI², S.ISMAIL¹, E. BARAKETI¹, N. ELLILI¹, C.SAID¹, S. GHRIBI¹, J.HSINET¹, A.BENZARTI¹.

1. Service de Médecine du Travail et de Maladies Professionnelles, Hôpital la Rabta
2. Service autonome de Médecine du Travail.

Objectifs : Décrire les caractéristiques des troubles musculo-squelettiques (TMS) d'origine professionnelle dans une entreprise de filature et évaluer leurs retentissements sur le devenir socio-professionnel des travailleurs concernés.

Méthodes : Etude rétrospective descriptive menée auprès des travailleurs d'une entreprise de filature textile, présentant des TMS déclarés en tant que maladie professionnelle indemnisable. Le recueil des données s'est basé sur une fiche synoptique anonyme à partir des dossiers médicaux au travail des travailleurs atteints, en Novembre 2024.

Résultats : L'étude avait inclus 27 travailleuses, ayant un âge moyen $43,6 \pm 7,5$ ans et une ancienneté professionnelle moyenne de $19,8 \pm 6,8$ ans. Elles occupaient les postes d'ouvrière en filature humide (17 cas), de bobinage (7 cas) et de préparation (3 cas). Des comorbidités ont été rapportées chez 10 patientes. Elles étaient exposées à des facteurs de risque biomécaniques notamment des mouvements répétitifs (27 cas), des mouvements forcés (8 cas), une posture prolongée (18 cas) et des positions articulaires extrêmes (24 cas). Des facteurs de risque psychosociaux ont été rapportés, tels que la grande précision (22 cas) et la forte concentration imposée par le travail (26 cas). Les TMS professionnels déclarés incluaient des tendinopathies de l'épaule (17 cas), des syndromes du canal carpien (12 cas) et des ténosynovites de De Quervain (3 cas). Le syndrome canalaire était significativement corrélé à l'ancienneté professionnelle ($p=0,046$). Tous ces TMS ont été reconnus et

indemnisés au titre du tableau n°82 de la liste tunisienne des Maladies Professionnelles Indemnissables. Ils étaient également à l'origine d'un arrêt de travail d'une durée médiane de 36 jours. Par ailleurs, ces morbidités ont justifié la prescription d'une mutation de poste (16 cas) ou d'un aménagement de poste (11 cas), incluant l'éviction des tâches exposant aux contraintes biomécaniques (10 cas) et/ou la prescription de pauses (10 cas). Cependant, ces mesures n'ont pas été parfaitement respectées pour deux patients. L'évolution était marquée par une persistance de la symptomatologie chez 11 travailleuses et une aggravation chez 7 autres.

Conclusion : En raison de leur impact socio-économique, les TMS représentent une préoccupation majeure pour le médecin du travail, rendant essentielle la mise en place d'une stratégie de prévention adaptée.

EPIDEMIOLOGIE DES TROUBLES MUSCULOSQUELETTIQUES CHEZ LES TRAVAILLEURS D'UNE BISCUITERIE

A.HAIDER, M.FERNANE, M.OUKIL, Z.RIHANI, N.CHARA, M.OUAZ, S.FRAGA

Service universitaire de médecine du travail, Hôpital de Rouiba-Alger, Algérie
Faculté de médecine d'Alger, Université des sciences de la santé- Alger, Algérie

Introduction : Les troubles musculo-squelettiques (TMS) constituent un problème majeur de santé au travail qui touchent plusieurs secteurs d'activités notamment le secteur agroalimentaire. Selon l'OIT près de 70% des cas de TMS sont liés à des facteurs professionnels. Notre étude vise à déterminer la prévalence des TMS chez les travailleurs d'une entreprise du secteur agroalimentaire, et à identifier les facteurs de risque ayant contribué à la survenue de ces TMS.

Méthodes : Etude descriptive transversale exhaustive menée auprès d'une population des travailleurs d'une biscuiterie, à l'aide d'un questionnaire validé des TMS. L'enquête a été complétée par l'étude des postes de travail repérés les plus pourvoyeurs de TMS par le questionnaire.

Résultats : Cent seize travailleurs sont interrogés d'un âge moyen de 40 ans, à majorité masculine (80%). La prévalence des TMS était de 88% pour les atteintes au cours des 12 derniers mois. Les gênes ressenties durant les

12 derniers mois étaient localisées au niveau du bas du dos (34%) et les épaules (16%), avec une durée de ressenti de douleurs de 8 à 30 jours chez 45 % des cas. Les catégories d'ouvrier (40%) et d'agent de conditionnement (27%) étaient les plus touchées par les TMS. Les contraintes des postes du travail étaient la posture contraignante, les mouvements répétitifs, la position debout prolongée et le port de charges lourdes.

Conclusion : Les troubles musculo-squelettiques sont une préoccupation majeure en milieu professionnel, nécessitant l'intervention de tous les acteurs de prévention pour réduire leurs facteurs de risque.

FACTEURS DE RISQUE DES TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES DANS UNE POPULATION DE CHIRURGIENS TUNISIENS

M.MAKHLOUFI^{1, 2}, M.BOUHOULA^{1, 2}, S.BEN FREDJ³, I. MISBEH⁴, N.GANNOUN^{1,2}, A.ALOUI^{1,2}, N.BELHAJ⁵, A.CHOUCANE^{1,2}, M.MAOUA^{1,2}, A.BRAHEM^{1, 2}, H.KALBOUSSI^{1,2}, O.EL MAALEL^{1,2}, I.HARRABI³, A.MTIRAOU⁴, I.KACEM^{1,2}, S.CHATTI^{1,2}

1. Département de Médecine du travail et Pathologie Professionnelle, Faculté de Médecine de Sousse, Université de Sousse, Tunisie

2. Laboratoire de Recherche LR19SP03, Service de Médecine du travail, CHU Farhat Hached de Sousse, Tunisie

3. Service d'épidémiologie, CHU Farhat Hached de Sousse, Tunisie

4. Département Médecine de famille, Faculté de Médecine de Sousse, Tunisie

5. Service de Médecine du travail, CHU Sahloul, Sousse, Tunisie.

Objectif : Déterminer les facteurs de risque personnels et professionnels des TMS dans un groupe de chirurgiens tunisiens.

Méthodes : Une étude transversale a été menée sur une période de 6 mois. Un questionnaire auto-administré a été distribué auprès des chirurgiens des hôpitaux universitaires de Sousse. Il permettait de recueillir les caractéristiques socio-professionnelles et d'évaluer les TMS observés par région du corps à l'aide du questionnaire Nordique et le stress au travail, à l'aide du questionnaire de Karasek « Job Content Questionnaire » dans sa version à 28 questions.

Résultats : Notre travail a inclus 179 médecins exerçant dans différentes spécialités chirurgicales dans 2 hôpitaux universitaires à Sousse. L'âge moyen de la population était de 35.67 ans avec un sex-ratio de 1,13. L'ancienneté professionnelle moyenne était de 10,9 ans. Quatre-vingt-trois médecins (soit 46.4 %) passent entre 4 et 6h par jour au travail en activité chirurgicale, 130 chirurgiens (72,6 %) travaillent en position debout pendant les actes et 135 chirurgiens (75,4%) ne prennent pas de pauses. Une situation de « Jobstrain » associant une faible latitude décisionnelle et une forte exigence professionnelle était observée chez 155 chirurgiens (86.6%). Dans notre étude, durant les 12 derniers mois, 94.4% des participants se plaignent d'arthralgies et 48% se plaignent de poly arthralgies (4 ou plus articulations). Les troubles les plus courants étaient des lombalgies (70.9%), des cervicalgies (59.2%) et des douleurs des épaules (41.9%).

Une association statistiquement significative a été observée entre les TMS et les facteurs suivants : état civil ($p = 0,002$), enfants à charge ($p = 0,002$), position d'inconfort (absence d'utilisation de table réglable) durant l'acte chirurgical ($p=0.003$), nombre d'heures de travail ($p= 0.002$), absence de pause ($p=0.005$) et sujets en Jobstrain ($p = 0.005$).

Conclusion : Les chirurgiens tunisiens présentent une fréquence élevée de TMS, et les conditions de travail en ce qui concerne le temps de travail, l'ergonomie et le stress au travail sont les facteurs de risque les plus importants.

FREQUENCE ET NATURE DES TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES DANS UNE ENTREPRISE DE CONFECTION DE CASQUETTES

N. BEN AYED¹, W.RHAÏEM¹, R.BORSALI¹, I.SGHAÏER², B.JEBABLI¹, S.ZGAYA¹, I.MEHRI¹

1. Groupement de médecine de travail de Ben Arous

2. Division de l'inspection médicale et de la sécurité au travail de Nabeul

Objectif : Déterminer la fréquence et la nature des troubles musculo-squelettiques (TMS) dans une entreprise de confection de casquettes.

Méthodes : Etude descriptive rétrospective portant sur les dossiers des salariés actifs

pendant l'année 2024, exerçant dans une entreprise de confection de casquettes.

Résultats : Notre population comptait 43 salariés, dont 9,3% des hommes et 90,7% des femmes. Le sex-ratio était de 0,1. L'âge moyen était de 41 ± 8 ans. L'ancienneté moyenne était de 14 ± 9 ans. Les salariés occupaient les postes suivants : agent administratif (7%), piqueuse (23%), couture manuelle (14%), contrôle qualité (7%), magasinier (7%)... Trente-deux pourcent étaient des ouvrières polyvalentes. Cinquante et un pourcent de l'effectif souffrait d'au moins un trouble musculo-squelettique et 30% avait au moins une maladie professionnelle. Les TMS les plus observés étaient le syndrome du canal carpien, la névralgie cervico-brachiale et la tendinopathie de l'épaule. Devant le nombre réduit de postes non exposants à l'hypersollicitation des membres supérieurs, les salariées ayant un TMS ont bénéficié soit d'un aménagement des horaires et des conditions du travail par l'instauration de pauses et la limitation du poids et du rendement soit d'un changement de poste si possible.

Conclusion : Une fois installés, les TMS représentent un problème majeur aussi bien pour le salarié que pour l'entreprise, d'où la nécessité de la mise en place des mesures de prévention.

FACTEURS CONCOURANT A LA GENESE DES TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES CHEZ LES FEMMES DE MENAGE D'UN BLOC OPERATOIRE : ETUDE ERGONOMIQUE

A.HAIDER, M.OUKIL, M.FERNANE, N.CHARA, M.OUAZ, S.FRAGA
Service universitaire de médecine du travail, Hôpital de Rouiba-Alger, Algérie
Faculté de médecine d'Alger, Université des sciences de la santé- Alger, Algérie

Introduction : Dans le secteur de la santé, le personnel est exposé à plusieurs facteurs de risque de TMS. Pour notre cas, et dans le contexte de la prise en charge du personnel hospitalier dans un hôpital à l'est d'Alger, notamment la catégorie des femmes de ménage, nous avons enregistré des plaintes de TMS de plus en plus fréquentes accompagnées par des demandes d'aménagement de poste de travail. Cette étude vise à identifier les facteurs

de risque ayant concouru à la survenue de ces TMS.

Méthodes : nous avons mené une étude ergonomique auprès des femmes de ménage s'occupant des tâches de ménages au niveau de bloc opératoire de chirurgie générale dans un hôpital à l'est d'Alger, pour répondre à la demande de l'employeur de trouver une solution afin de prévenir l'apparition de ces TMS. L'analyse de l'activité repose sur l'observation directe des travailleurs pendant l'exécution de leurs tâches, ainsi que sur les entretiens et les discussions avec ces derniers afin de saisir leur expérience et leurs perceptions.

Résultats : Les résultats de notre étude ont montré que les conditions de travail, la forte manutention manuelle, l'absence ou la non adaptabilité des moyens et les postures contraignantes sont des éléments déterminants dans la genèse des TMS.

Conclusion : Cette enquête souligne la nécessité urgente d'améliorer les conditions de travail des femmes de ménage dans cet établissement hospitalier, non seulement pour prévenir les TMS mais aussi pour promouvoir leur bien-être général et leur qualité de vie au travail.

IMPACT DES TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES DES MEMBRES SUPÉRIEURS SUR L'APTITUDE MEDICALE AU TRAVAIL

S.ERNEZ, S.ISMAIL, E. BARAKETI, N. KHOUJA, A. DALLAGI, J. HSINET, A. BENZARTI.

Service de Médecine du Travail et de Maladies Professionnelles, Hôpital La Rabta, Tunis

Objectif : Évaluer l'impact des troubles musculo-squelettiques des membres supérieurs (TMS-MS) d'origine professionnelle sur l'aptitude médicale au travail.

Méthodes : Etude rétrospective analysant les dossiers médicaux des patients atteints de TMS-MS du service de médecine du travail de l'hôpital La Rabta entre 2000 et 2022.

Résultats : L'étude a inclus 131 patients, majoritairement des femmes (80,9%), d'âge moyen $43,7 \pm 8,5$ ans, travaillant majoritairement dans le secteur textile (27,5%) avec une ancienneté professionnelle moyenne de $18,48 \pm 9,16$ ans. Les pathologies prédominantes étaient le syndrome du canal

carpien (75 cas, 57,3%) et les tendinopathies de l'épaule (65 cas, 49,6%), suivies des épicondylites (12 cas, 9,2%). Une éviction des tâches contraignantes des articulations atteintes était préconisée dans 106 cas (80,9%). Lorsque cette mesure s'avérait difficile à mettre en œuvre, une rotation entre les postes était proposée (N=30 cas, 22,9%). En l'absence de possibilité d'aménagement du poste initial, une mutation vers un poste moins contraignant était indiquée pour 33 patients (25,2%). Une mesure unique a été suffisante dans 83 cas (63,4%), tandis que 48 cas (36,6%) ont nécessité des aménagements multiples. La retraite anticipée pour usure prématurée de l'organisme a été proposée pour trois cas (2,3%) et la mise en invalidité pour un cas (0,8%).

Conclusion : Cette étude souligne la complexité des décisions d'aptitude dans le cadre des TMS-MS, où le défi majeur réside dans l'adéquation entre les restrictions médicales théoriques et leur applicabilité réelle en milieu professionnel. La réussite du maintien en emploi nécessite ainsi des solutions pragmatiques, tenant compte à la fois des impératifs médicaux et des contraintes du terrain.

IMPACT DES LOMBOSCIATALGIES SUR L'ACTIVITE PROFESSIONNELLE

I.SGHAIER¹, W. RHALEM², N. BEN AYED², R. BORSALI²

1.Division de l'inspection médicale et de sécurité au travail de Nabeul

2.Groupement de médecine du travail de Ben Arous

Objectif : Montrer l'impact des lombosciatalgies sur le poste de travail d'un chauffeur de bus.

Méthodes : Rapport de cas clinique d'un chauffeur ayant une lombosciatalgie.

Observation : Il s'agissait de M. W.M., âgée de 46 ans, chauffeur de bus dans une société régionale de transport depuis 18 ans. Il effectuait des trajets de 60 km, quatre à six fois par jour, soit 12 à 13 heures de travail quotidiennes. Depuis dix ans, il se plaignait de lombosciatalgies à horaires mixtes, accompagnées de dysesthésies du membre inférieur droit. À l'examen clinique, on notait une raideur rachidienne, une douleur à la palpation des épineuses des vertèbres lombaires L5 et

S1, ainsi qu'un signe de Lasègue positif à droite. L'IRM rachidienne montrait une discopathie dégénérative protrusive L5-S1 modérée, sans conflit radiculaire majeur. L'électromyogramme (EMG) objectivait une atteinte radiculaire L5 droite, ainsi qu'une diminution de l'amplitude motrice distale du nerf sciatique poplitée externe droit. En raison de son état de santé et de la gêne fonctionnelle importante, M. W.M. a été déclaré inapte à la conduite professionnelle. Un reclassement professionnel a été proposé, et il a été muté à un poste de gardien de parc de bus, entraînant une dégradation de son statut professionnel avec une baisse conséquente de son salaire.

Conclusion : La lombosciatalgie est une pathologie à caractère professionnel qui impacte significativement le pronostic professionnel des salariés. Elle peut entraîner une inaptitude à certains postes de travail et, dans certains cas, une dégradation professionnelle.

IDENTIFICATION DES FACTEURS DE RISQUE DES TMS ET MESURES DE PREVENTION CHEZ LES PREPARATRICES EN PHARMACIE

M.FERNANE-NECHAB ; M.MOUSSAOUI ; S.OUAZ ; M.OUKIL ; S.FRAGA

Université Alger1/ Faculté de médecine/ Service hospitalo-universitaire de Rouïba.

Introduction : Dans le cadre de la médecine du travail, les plaintes liées aux troubles musculosquelettiques (TMS) sont fréquentes, notamment chez le personnel soignant. Cette étude a pour objectif d'identifier les facteurs de risque de TMS chez des préparatrices en pharmacie exerçant dans un service d'oncologie médicale et présentant des rachialgies cervicales et des douleurs aux épaules récurrentes et invalidantes.

Méthodes : Stratégie SOBANE, et plus particulièrement l'outil Déparis, privilégiant une approche préventive et corrective immédiate face à la gravité des plaintes.

Résultats : L'analyse a révélé plusieurs dysfonctionnements : l'exiguïté des locaux, des outils non adaptés, des postures de travail contraignantes, une forte répétitivité des gestes, et un mobilier inadapté (notamment des chaises non ergonomiques). La charge physique et mentale était accentuée par un rythme de travail élevé, l'absence de pauses

suffisantes, le sous-effectif et une forte pression temporelle, liée au nombre important de préparations à réaliser (80 à 90 reconstitutions par jour pour environ 50 patients). Le niveau d'exposition aux cytostatiques, évalué par un indice de contact moyen de 5,33, était préoccupant, représentant un facteur de risque supplémentaire pour cette catégorie professionnelle. À l'issue de l'évaluation, des recommandations ont été formulées pour améliorer la situation de travail. Une sensibilisation et une formation ont été organisées pour les préparatrices, et un rapport détaillant les dysfonctionnements et les mesures préventives a été transmis à la direction et au chef de service.

Conclusion : La prévention des TMS doit s'appuyer sur une analyse globale des conditions de travail, en considérant les tâches réellement accomplies. Une approche intégrée, combinant ergonomie, organisation du travail et gestion des expositions professionnelles, est essentielle pour réduire les risques et améliorer la santé des travailleurs.

LESION MENISCALE CHRONIQUE DU GENOU D'ORIGINE PROFESSIONNELLE : A PROPOS D'UN CAS.

C. SAID, N. KHOUJA, N. ELLILIE, E. BARAKETI, S.ISMAIL, A.DALLAGI, S. GHRIBI, J.HSINET, A.BENZARTI.

Service de Médecine du Travail et de Maladies Professionnelles, Hôpital La Rabta, Tunis

Objectif : Décrire les caractéristiques professionnelles, cliniques et médico-légales d'un cas de lésion méniscale chronique d'origine professionnelle chez un travailleur du secteur des services.

Observation : Nous rapportons le cas d'un patient de 43 ans consultant pour un avis d'aptitude au travail et un bilan étiologique concernant une atteinte méniscale du genou gauche. Employé depuis 18 ans comme agent de maintenance dans un hypermarché, il était chargé de réparer et maintenir les centrales de climatisation, le matériel de cuisine et les équipements de conservation à froid, des tâches l'exposant fréquemment à des positions accroupies ou agenouillées prolongées ainsi qu'à la manutention de charges lourdes.

Le patient se plaignait de gonalgies gauches associées à des épisodes de déroboement de la jambe évoluant depuis un an. L'examen

clinique révélait une douleur à la palpation et à la mobilisation du genou gauche. Une IRM a mis en évidence un raccourcissement de la corne antérieure et du segment moyen du ménisque interne, une fissure horizontale de sa corne postérieure ainsi qu'une lésion en anse de seau.

Le patient a été opéré en orthopédie, puis mis sous traitement médical et physique, avec un congé maladie prescrit pour une durée de 45 jours. Cette lésion méniscale chronique a été déclarée comme une maladie professionnelle indemnisable au titre du tableau n°82 «gestes et postures». Une éviction temporaire des tâches contraignantes (travail en position agenouillée, montée des échelles, etc.) a été préconisée pour une durée d'un an.

Malgré cette prise en charge, l'évolution était marquée par la persistance de douleurs articulaires et des difficultés à la marche.

Conclusion : Ce cas souligne l'importance du dépistage précoce des risques professionnels chez les travailleurs exposés à des contraintes biomécaniques. La reconnaissance de cette lésion comme maladie professionnelle a permis la mise en place d'un aménagement du poste de travail, indispensable pour favoriser la récupération. À long terme, des adaptations ergonomiques restent essentielles pour préserver l'aptitude au travail et prévenir les récides.

LA TENOSYNOVITE DES TENDONS EXTENSEURS DES MAINS : EST-ELLE D'ORIGINE PROFESSIONNELLE ?

A. DALLAGI, E. BARAKETI, S. ISMAIL, J. HSINET, E. BECHRIFA, N. KHOUJA, A. BENZARTI

Service de médecine du travail et de maladies professionnelles, Hôpital la Rabta, Tunis

Objectif : Nous rapportons une observation d'une pathologie professionnelle rare qui est la ténosynovite des tendons extenseurs des mains.

Rapport de cas : Il s'agissait d'une patiente âgée de 44 ans, adressée pour avis d'aptitude au travail au vu de douleurs des poignets.

La patiente occupait depuis 30 ans le poste de piqueuse sur machine dans une société de confection textile. Son poste de travail l'exposait entre autres à des mouvements répétitifs de flexion, d'extension et d'inclinaison cubitale des

mains, de flexion et extension des doigts et de pronosupination.

Sur le plan médical, elle avait comme antécédents des cervicalgies et des lombosciatalgies chroniques en rapport avec un rachis dégénératif, une gonarthrose bilatérale et une ténosynovite de De Quervain gauche d'origine professionnelle. La symptomatologie se manifestait par des douleurs des poignets évoluant depuis 9 ans, d'aggravation progressive avec notion de lâchage d'objets d'apparition récente. L'examen clinique a révélé des douleurs à la palpation des faces postérieures des poignets et aux mouvements d'extension et d'inclinaison cubitale des poignets. Le signe de Finkelstein était positif des deux côtés ainsi que les signes de Tinel et Phalen.

Sur le plan paraclinique, une échographie des poignets et des mains a montré un aspect cadrant avec une ténosynovite des extenseurs des mains au niveau du 4^{ème} compartiment (tendon extenseur de l'index et tendons extenseurs des doigts) et du 6^{ème} compartiment (tendon extenseur du carpe). Par ailleurs, un syndrome du canal carpien bilatéral a été confirmé par électromyogramme des membres supérieurs.

Selon la littérature, les ténosynovites des tendons des extenseurs des 4^{ème} et 6^{ème} compartiments, compartiment peuvent être une lésion liée à l'hyper sollicitation du poignet due à des mouvements répétitifs, principalement de prono-supination ou d'extension du poignet avec inclinaison cubitale, surtout contre la résistance.

Ainsi, cette pathologie a été considérée comme une maladie professionnelle indemnisable et un aménagement du poste de travail a été prescrit pour cette patiente.

Conclusion : Parmi les diverses entités de troubles musculosquelettiques fréquents, il en existe de plus rares qui doivent être évoquées en raison de leur impact sur l'aptitude médicale au travail. Il est indispensable de mettre en place une stratégie de prévention en agissant sur les facteurs biomécaniques.

LES TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES PARMIS LE PERSONNEL SOIGNANT DU CHNU ARISTIDE LE DANTEC DE DAKAR

A. FALL¹, M. SAKHO², K.B.M. FALL³, C.A.K.A CISSE⁴

1. Service Santé et Sécurité au Travail Office National de l'Assainissement du Sénégal
2. Département Santé au Travail Compagnie Sucrière Sénégalaise
3. Service Gynécologie et Obstétrique Établissement Public de Santé de Tivaouane
4. Médecin du Travail Médinatoul Mounawara Bargny, Sénégal

Objectifs : Evaluer la prévalence des TMS chez le personnel soignant au niveau du CHNU Le Dantec et en déterminer la ou les professions les plus à risque de TMS. Il s'agit également de déterminer les facteurs de risques de TMS et de formuler des recommandations afin de prévenir cette pathologie.

Méthodes : Etude transversale, descriptive et analytique menée auprès de 133 agents de santé de l'hôpital Aristide Le Dantec sur une période d'un mois allant du 22 Mai au 22 Juin 2022. Le questionnaire standardisé « nordique » qui permet de recenser et de localiser les douleurs au cours des 12 derniers mois mais aussi des 7 derniers jours, a été utilisé. La population d'étude est divisée en 3 groupes : le groupe 1 est constitué de médecins et de chirurgiens. Le groupe 2 est composé d'infirmiers, d'assistants infirmiers, de sages-femmes, de techniciens supérieurs en santé et de puéricultrices. Le groupe 3 est celui des aides-soignants.

Résultats : la prévalence des TMS au cours des 12 derniers mois était de 84,9%. Il s'agissait principalement de rachialgies avec une prédominance des lombalgies chez 88 agents (66,2%), de douleur au haut du dos chez 80 agents (60,2%) et de cervicalgies (50,4%). Plus de la moitié (54,9% soit 73) ont ressenti des douleurs à l'épaule et 42,1% des agents ont souffert de douleurs aux poignets et 13,5% au niveau des coudes. Les TMS aux membres inférieurs étaient moins signalés et touchaient moins de 40% de l'échantillon tout segment confondu. A l'analyse, les TMS aux membres supérieurs étaient associés à l'ancienneté au poste de travail ($p < 0,05$). De même l'existence de lombalgies était liée à la profession avec une forte prévalence chez les paramédicaux de l'ordre de 75,9%.

Conclusion : Les Troubles musculo-squelettiques sont fréquentes dans nos services avec un pronostic fonctionnel lourd.

Elles impliquent ainsi une bonne politique de prévention.

LES TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES EN ALGERIE : ETAT DES LIEUX, ENJEUX ET PERSPECTIVES

M.FERNANE-NECHAB ; A.HAIDER ;

M.OUAAZ ; S.FRAGA

Université Alger1/ Faculté de médecine/
Service hospitalo-universitaire de Rouïba

Introduction : Les troubles musculo-squelettiques (TMS) constituent une problématique majeure de santé au travail, avec des répercussions importantes sur les travailleurs, les entreprises et les systèmes de santé. En Algérie, leur prévalence croissante reflète des conditions de travail souvent difficiles, mais les données nationales restent encore fragmentaires. L'objectif de cette étude est d'analyser les études portant sur les TMS au centre du pays et de dresser un tableau de la réalité de cette problématique à l'échelle régionale.

Méthodes : Cette étude repose sur une revue des recherches disponibles au centre de l'Algérie, sur les cinq dernières années, concernant les TMS, en englobant celles portant sur les données épidémiologiques de ces derniers et/ou s'intéressant à l'analyse des facteurs de risques et des contraintes professionnelles pouvant contribuer à la genèse de ces pathologies dans différents secteurs d'activité. Les impacts économiques et sociaux des TMS ainsi que les réponses institutionnelles actuelles ont également été examinés à travers des rapports et publications récentes.

Résultats : Les résultats montrent une forte prévalence des TMS, particulièrement des douleurs lombaires, cervicales et des troubles des membres supérieurs, touchant principalement les secteurs industriels, hospitaliers et agricoles. Les facteurs de risque identifiés incluent les contraintes physiques (port de charges, postures prolongées), organisationnelles (rythmes de travail soutenus, absence de pauses) et psychosociaux (stress, manque de reconnaissance). Les conséquences des TMS se traduisent par une baisse de productivité, un absentéisme accru, des demandes récurrentes d'aménagement et de changement de poste de travail et des coûts économiques significatifs, tandis que la

reconnaissance des TMS comme maladies professionnelles reste très limitée.

Les résultats soulignent l'importance d'une approche intégrée pour la prévention des TMS, combinant l'ergonomie des postes de travail, la formation des travailleurs et des employeurs, ainsi que le renforcement des dispositifs réglementaires. Le développement d'un système de surveillance épidémiologique national apparaît essentiel pour mieux documenter ces troubles et guider les interventions.

Conclusion : Les TMS en Algérie constituent un défi sanitaire et économique nécessitant des actions concertées. Une meilleure reconnaissance institutionnelle, associée à des stratégies de prévention adaptées aux contextes locaux, est indispensable pour réduire leur impact sur les travailleurs et les entreprises.

LA LUXATION DU NERF ULNAIRE AU COUDE : UNE FORME RARE DES SYNDROMES CANALAIRES (A PROPOS DE DEUX CAS)

A. DALLAGI, J.HSINET, E. BARAKETI, S.ISMAIL, N. ELLILI, S. GHRIBI, C.SAID, N.KHOUBA, A.BENZARTI

Service de médecine du travail et de maladies professionnelles, Hôpital la Rabta

Objectif : Insister sur le rôle du médecin du travail dans le diagnostic des formes rares des syndromes canauxaires notamment la luxation du nerf ulnaire au coude.

Rapport de cas : Il s'agissait de deux patientes ayant un âge moyen de 44 ans. La première occupait le poste d'opératrice sur machine dans une société spécialisée dans la fabrication de minuteriers d'électroménager. Son poste de travail requérait des mouvements répétitifs de flexion/extension et de pronosupination des coudes. La deuxième patiente, occupait le poste d'agent de guichet ayant pour antécédent personnel un accident du travail occasionnant une contusion du coude droit. Pour les deux patientes, la symptomatologie clinique était dominée par les douleurs neuropathiques positionnelles avec paresthésies au niveau des faces médiales de l'avant-bras et des 4èmes et 5èmes doigts. L'examen clinique, a révélé un signe de Tinel au coude positif chez une patiente. L'électromyogramme était sans anomalies (2 patientes). Par ailleurs,

l'échographie des coudes a objectivé une luxation bilatérale des nerfs ulnaires lors des manœuvres dynamiques de flexion chez une patiente. L'origine poste traumatique de cette luxation a été retenue pour une patiente devant les antécédents traumatiques du coude. Pour la deuxième l'hyper-sollicitation professionnelle des coudes a été incriminée comme origine de cette luxation.

Conclusion : L'instabilité du nerf ulnaire au niveau du coude présente une pathogénie mal définie. Son diagnostic, repose essentiellement sur la notion de douleurs neuropathique positionnelles dans le trajet du nerf ulnaire avec souvent un électromyogramme normal. La notion du traumatisme ou l'hyper sollicitation prolongée des coudes doivent orienter le médecin vers le diagnostic positif.

LES TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES PROFESSIONNELS : EPIDEMIOLOGIE ET CONSEQUENCES SOCIO-PROFESSIONNELLES

A. CHINE, E.GAALLOUL, J.KSOURI, S.ZOUARI.
Caisse nationale d'assurance maladie - district nord-centre Ariana.

Objectifs : Identifier les caractéristiques épidémiologiques et cliniques des patients atteints de TMS et évaluer leur impact socio-professionnel.

Méthodes : Etude rétrospective descriptive menée sur une période de cinq ans, allant de 1er janvier 2019 au 31 décembre 2023, basée sur l'exploitation des dossiers de TMS reconnus comme maladie professionnelle par le comité de reconnaissance des maladies professionnelles de la CNAM et indemnisés par la commission médicale de l'Ariana habilitée à fixer le taux d'incapacité partielle permanente de travail résultat des accidents de travail et des maladies professionnelles.

Résultats : Nous avons colligés 434 cas de TMS. L'âge moyen de notre population était de 45,51 ans avec une nette prédominance féminine (94%). Le secteur d'activité le plus pourvoyeur était l'industrie textile (34%) suivi par l'industrie du câblage (30,18%) ; L'ancienneté professionnelle moyenne était de 18,7 ans. Les TMS se répartissaient comme suit : syndrome du canal carpien (63%), tendinopathie de l'épaule (31%), épicondylite (3,6%), doigt à ressort (1,4%) et ténosynovite (0,46%). La durée moyenne d'ITT était de 64

jours avec des extrêmes allant de zéro jour à 479 jours. Le taux moyen d'IPP était de 14,76 % avec des extrêmes allant de 6% à 24%.

Conclusion : l'indemnisation des TMS par la CNAM est un droit essentiel pour les travailleurs affectés ; cependant la prévention des TMS au sein des entreprises, via une meilleure ergonomie et la réduction des facteurs de risque reste la clé pour diminuer leur incidence et protéger la santé des travailleurs.

LES TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES DECLARES COMME MALADIES PROFESSIONNELLE ET ADRESSES A L'INSPECTION MEDICALE ET DE LA SECURITE AU TRAVAIL DE LA REGION DE NABEUL SUR UNE PERIODE DE DIX MOIS

I.SGHAIER¹, W. RHAJEM², N. BEN AYED², R. BORSALI², A.BEY¹

1.Division de l'inspection médicale et de la sécurité au travail de Nabeul

2.Groupement de Médecine du Travail de Ben Arous

Objectif : Décrire les types des troubles musculo-squelettiques (TMS) déclarés en tant que maladie professionnelle (MP).

Méthodes : Etude rétrospective, descriptive ayant concerné les déclarations des maladies professionnelles adressées à la direction régionale de l'inspection médicale et de la sécurité au travail de Nabeul pendant une période allant du mois de janvier au mois d'octobre 2024.

Résultats : Nous avons colligé 109 déclarations de TMS pour 89 salariés, parmi un total de 110 déclarations de maladies professionnelles. Le sexe ratio était de 0.08 L'âge moyen était de 47ans. Les secteurs d'activité les plus incriminés étaient la confection (63), cuire et chaussures (16), câblage (12), industrie plastique (9), agroalimentaire (4), service (3) et industrie mécanique (2). Les TMS intéressaient tous les membres supérieurs. Le syndrome du canal carpien était la MP la plus déclarée (62), les tendinopathies de la coiffe des rotateurs (12), Les épicondylites (10), les tendinopathies des doigts (8) et le syndrome de Gyon (1).

Conclusion : Les TMS restent les maladies professionnelles les plus déclarées. Les facteurs de risque sont multiples liés à l'hyper-sollicitation biomécanique et aux contraintes

organisationnelles et psychosociales en milieu professionnel. Ils représentent toujours une source de litige avec l'employeur vu la difficulté d'aménagement ou de changement de poste.

OSTEOCHONDROMATOSE DU COUDE : ROLE DE L'EXPOSITION PROFESSIONNELLE (A PROPOS DE DEUX CAS)

N. ELLILI, J.HSINET, S.ISMAIL, E. BARAKETI,
DALLAGI, C.SAID, S. GHRIBI, N.KHOUBA,
A.BENZARTI

Service de médecine du travail et de maladies
professionnelles, Hôpital la Rabta

Objectifs : Décrire les caractéristiques cliniques et paracliniques d'une ostéochondromatose du coude survenant chez deux travailleurs exposés à une hypersollicitation des coudes et discuter son impact sur l'aptitude au travail.

Rapport des cas : Ils s'agissaient d'un homme de 35 qui occupait le poste de boucher depuis 16 ans et d'une femme de 42 ans qui occupait le poste d'ouvrière dans une société spécialisée dans la fabrication de fermeture éclair depuis 3 ans ayant un antécédent personnel d'accident de travail occasionnant un traumatisme du coude gauche. Les deux patients étaient exposés à une hypersollicitation des coudes par des mouvements répétitifs de flexion/extension, prono-supination. Le boucher était exposé en plus aux vibrations à hautes fréquences. Les symptômes cliniques étaient dominés par les douleurs au niveau des coudes avec limitation des mouvements. L'examen clinique a objectivé une raideur du coude avec douleur exquise à la palpation des épicondyles. Sur le plan paraclinique, une radiographie du coude gauche a démontré de nombreuses calcifications péri articulaires en faveur d'une ostéochondromatose chez la patiente et l'arthroscanner du coude avait objectivé un ostéochondrome des récessus postérieurs de l'articulation du coude, accompagnée d'une tendinopathie du tendon commun des fléchisseurs chez le boucher. Les deux patients ont bénéficié d'un traitement médical et physique avec une amélioration partielle. Cette affection avait justifié une mutation à un poste ne sollicitant pas les coudes pour les deux patients.

Conclusion : L'ostéochondromatose secondaire du coude est décrite chez les

travailleurs exposés à des traumatismes aigus ou chroniques liés à l'hypersollicitation des coudes entraînant une métaplasie ostéo-cartilagineuse. De ce fait, une éviction des tâches sollicitant les coudes est indispensable afin de préserver le pronostic fonctionnel de cette articulation.

PREVALENCE ET FACTEURS DE RISQUE DES TROUBLES DU RACHIS CHEZ LES SECRETAIRES MEDICALES

I KACEM^{1,2}, A MOUSSA^{1,2}, M BOUHOULA^{1,2},
N BELHAJ^{1,3}, M MAOUA^{1,2}, O EL MAALEL^{1,2},
S ATI⁴, M BEN FATMA⁴, R TRABELSI⁴,
A ALOUI^{1,2}, N MRIZAK¹.

1.Faculté de Médecine de Sousse.

2.Service de Médecine du travail, CHU Farhat
Hached de Sousse.

3.Service de Médecine de travail, CHU Sahloul
de Sousse.

4.École Supérieure des Sciences et
Techniques de la Santé de Sousse

Introduction : Les secrétaires médicales, appelées à passer de longues périodes en position assise en raison de la nature de leurs tâches administratives, sont particulièrement exposées aux troubles musculo-squelettiques (TMS). Ces troubles, affectant particulièrement le rachis cervical et lombaire, représentent un enjeu majeur de santé au travail.

Objectif : Décrire les caractéristiques des TMS du rachis en lien avec les postures de travail prolongées chez les secrétaires médicales.

Méthodes : Une étude exhaustive descriptive et transversale a été menée auprès de toutes les secrétaires médicales travaillant au sein de services hospitaliers du CHU Sahloul de Sousse. Le questionnaire nordique, les tests de mobilité articulaire du rachis cervical et lombaire et les évaluations d'endurance musculaire ont servi à recueillir les informations.

Résultats : Quarante secrétaires ont été recrutées dans cette étude. L'âge moyen était de $47 \pm 7,67$ ans. La quasi-totalité des secrétaires travaillaient avec le cou et le dos courbé d'une façon répétitive (97,5% et 90% respectivement). La majorité des participantes (77,5%) avait de cervicalgies, avec une intensité moyenne évaluée à $5,9 \pm 2,6$, tandis que 87,5 % ont rapporté des lombalgies avec une intensité moyenne de $6,43 \pm 1,9$. Une réduction importante de la mobilité articulaire a été constatée, notamment au niveau cervical

(Latéro-flexion limitée chez 82,5 % et extension chez 77,5%) et lombaire (Test de Schober limitée chez 77,5 % et Test de Macrae et Wright chez 92,5%). Par ailleurs, les tests d'endurance musculaire montrent des déficits, avec une moyenne de 21,31 secondes pour les fléchisseurs cervicaux et 17,93 secondes pour les spinaux lombaires. Enfin, des facteurs de risque tels que des postures de travail inadaptées ont été identifiés : 97,5% des secrétaires travaillent avec le cou courbé et 90% avec le dos courbé de manière répétitive.

Conclusion : Les TMS du rachis chez les secrétaires médicales sont liés à des postures statiques prolongées et à un manque d'ergonomie au poste de travail. Ces résultats mettent en avant l'urgence de mesures préventives telles que des adaptations ergonomiques, et des campagnes de sensibilisation pour limiter l'impact des TMS dans cette population.

STRATEGIE DE PREVENTION DES TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES DANS UNE ENTREPRISE AUTOMOBILE

T.KHEMILA¹, R.BEN ALI¹, Y.BEN YAHMED¹, A.BOUGDAR¹, I.MEHRI¹, J.BEHIA¹, M.AMMAR², M.NAFFETI², H.AWELD SSAD²

1. Groupement de médecine de travail Ben Arous

2. Bontaz Tunisie

Objectif : Décrire la stratégie adoptée par une entreprise automobile pour lutter contre les troubles musculo-squelettiques (TMS)

Méthodes : Etude descriptive de la démarche préventive adoptée au sein d'une entreprise automobile pour lutter contre les TMS au bout de 5 ans.

Résultat : Depuis l'année 2021, des maladies professionnelles à type de TMS augmentaient dans une entreprise de fabrication de pièces automobiles. Face à cette alerte, une stratégie préventive était mise en place : elle était basée sur la constitution d'un comité d'ergonomie multidisciplinaire en 2022. Des objectifs à court et à long terme étaient fixés. Ce comité réalisait des réunions mensuelles durant 5 ans à partir de 2022. Ses objectifs étaient comme suit : recensement des postes pourvoyeurs des TMS via une étude ergonomique (2022-2023), introduction des contraintes ergonomiques dans la check liste de la validation des nouvelles machines (2022). Par ailleurs, la

modification et aménagement des anciens postes responsables de l'apparition des TMS. Une évaluation des risques psychosociaux via le questionnaire karazek était l'un des objectifs à court terme réalisé en 2023. Ce comité travaillait aussi sur la santé mentale au travail par le recrutement d'un psychologue de travail qui collaborait de façon étroite avec le médecin de travail. Un programme d'étirement musculaire au poste du travail était mis en place dans l'entreprise à raison de deux séances de cinq minutes matin et après-midi. Une grille de polyvalence était validée par le comité. Ce dernier proposait aussi l'organisation de journées de bien être au sein de l'entreprise. L'approche participative des salariés était adoptée dans la prise et la réalisation des différents buts de ce comité.

Conclusion : Les TMS constituent un problème majeur en santé au travail. Ainsi la mise en place des stratégies préventives au sein des entreprises s'impose.

SYNDROME DU CANAL CARPIEN ET DEVENIR PROFESSIONNEL AUPRES DU SERVICE DE LA MEDECINE DU TRAVAIL DANS UN CHU DU GRAND TUNIS.

C. KOUKI¹, L.CHERIF¹, F.BOUSSAADOUN², M.OUNAIES², H.KAMOUN¹

1. Service de médecine du travail, Institut mohamed kassab d'orthopédie

2. Service de chirurgie de la main Institut mohamed kassab d'orthopédie

Introduction : Le syndrome du canal carpien (SCC) est reconnu comme un trouble musculo-squelettique multifactoriel à composante professionnelle. Ces dernières décennies, elle occupe la maladie professionnelle la plus fréquente. Il s'agit d'une neuropathie pouvant dans les cas sévères, menacer le pronostic fonctionnel des mains.

Objectif : Décrire le devenir professionnel des travailleurs atteints de SCC.

Méthodes : Une étude descriptive rétrospective a été menée auprès des patients atteints de SCC qui ont consulté le service de médecine du travail de l'institut Mohamed kassab d'orthopédie en 2023 et 2024. Les données ont été collectées selon une fiche préétablie conformément aux données de la littérature.

Résultats : L'étude a inclus 20 patientes, dont l'âge moyen était de 43± 8,78 ans .Notre

population a été exclusivement féminine. Le secteur privé représentait 92% dont 80% des patients travaillaient dans le secteur de confection avec une ancienneté moyenne de $12,75 \pm 11,4$ ans. 36% de ces patientes ont bénéficié d'un traitement chirurgical. L'avenir professionnel de ces travailleuses a mis en évidence que 68 % des travailleurs ont repris leur poste initial. 28% ont conservé leur emploi avec des ajustements ergonomiques et 4 % ont demandé une retraite anticipée.

Conclusions : Le SCC représente une problématique de santé au travail particulièrement grave en l'absence de possibilité de mutation ou d'un aménagement de poste.

TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES CHEZ LES PHYSIOTHERAPEUTES

M.MAKHLOUFI^{1,2}, M.BOUHOULA^{1,2},
N.GANNOUN^{1,2}, A.ALOUI^{1,2}, N.BELHAJ^{1,3},
A.CHOUCHANE^{1,2}, M.MAOUA^{1,2,4},
A.BRAHEM^{1,2}, H.KALBOUSSI^{1,2}, O.EL
MAALEL^{1,2}, I.KACEM^{1,2}, S.CHATTI^{1,2}

1. Département de Médecine du travail et Pathologie Professionnelle, Faculté de Médecine de Sousse, Université de Sousse, Tunisie

2. Laboratoire de Recherche LR19SP03,

3. Service de Médecine du travail, CHU Farhat Hached de Sousse, Tunisie

4. Service de Médecine du travail, CHU Sahloul, Sousse, Tunisie.

Objectifs : Déterminer la prévalence des troubles musculo-squelettiques (TMS) chez les physiothérapeutes et identifier les facteurs de risque biomécaniques.

Méthodes : Une étude multicentrique transversale a été menée sur une période de 3 mois. Un questionnaire auto-administré a été distribué auprès des physiothérapeutes exerçant dans le secteur privé et publique de 3 gouvernorats. Il permettait de recueillir les caractéristiques socio-professionnelles et d'évaluer les TMS observés à l'aide du questionnaire Nordique.

Résultats : Cent-douze physiothérapeutes ont participé à notre étude soit un taux de participation de 89,6%. L'âge moyen de la population était de 40 ± 9 ans avec un sex-ratio de 0,7. Quarante-vingt sujets exerçaient dans le secteur publique (71,4%). L'ancienneté moyenne était de 20 ± 9 ans. Soixante-sept

physiothérapeutes (59,8%) prenaient en charge plus que 8 patients par jour. La prévalence des TMS durant les 12 derniers mois était de 91,9% (secteur public 93,7% ; secteur privé 87,5%). Les régions corporelles les plus touchées étaient l'épaule (85,7%), le rachis lombaire (80,3%) et le poignet (72,3%). La prévalence durant les 7 derniers jours des TMS était de 87,4% avec prédominance des troubles du poignet (81,2%), du rachis lombaire (73,2%) et de l'épaule (59,8%). Les facteurs de risque biomécaniques les plus rapportés étaient le travail manuel (86,3%), le fait de soulever ou déplacer les patients dépendants (74,9%) et l'exposition à la même position pendant une longue durée (67,2%). Parmi les techniques d'adaptation utilisées par les physiothérapeutes, on retrouvait une modification de la position du patient et/ou du physiothérapeute pour une meilleure prise (89,2%) et une demande de l'aide pour soulever ou déplacer un patient lourd (71,4%).

Une déclaration au titre de maladie professionnelle était faite chez 14 physiothérapeutes dont 11 cas de syndrome de canal carpien et 3 cas de tendinopathies de l'épaule. Un accident de travail était déclaré dans 5 cas dont 3 cas de TMS du rachis lombaire et 2 cas de TMS du rachis cervical. Quatre physiothérapeutes ont bénéficié d'un reclassement professionnel.

Conclusion : La prévalence élevée des TMS chez les physiothérapeutes incite à adopter des mesures préventives afin de réduire ce fléau en proposant des méthodes ergonomiques de travail.

TENOSYNOVITE DE DEQUERVAIN ET APTITUDE AU TRAVAIL

N. ELLILI, J.HSINET, E. BARAKETI, S.ISMAI,
DALLAGI, C.SAID, S. GHRIBI, N.KHOUBA,
A.BENZARTI

Service de médecine du travail et maladies professionnelles, CHU La Rabta, Tunis

Objectifs : Décrire les caractéristiques socioprofessionnelles et médicales des cas de ténosynovite de Dequervain et discuter l'impact de cette affection sur l'aptitude au travail.

Méthodes : Etude descriptive rétrospective portant sur tous les cas de ténosynovite de De Quervain colligés au service de médecine du travail CHU la Rabta entre Janvier 2007 et Novembre 2024.

Résultats : une série de 15 patients à prédominance féminine (14 cas), ayant un âge moyen de 40, 73 ans, occupant essentiellement le poste d'ouvrier non qualifié (10 cas) avec une ancienneté moyenne de 18,53 ans. Ces patients étaient exposés à une hypersollicitation des poignets notamment la flexion extension des poignets (12 cas), la pronosupination (8 cas), la pince pouce index (6 cas), et les mouvements de préhension répétés et prolongés (4 cas). Les secteurs les plus touchés étaient le secteur de textile (5 cas) et de câblage (4 cas). Les signes cliniques étaient une douleur à la palpation de la styloïde radiale (13 cas) avec une irradiation au pouce et au poignet (11 cas). L'examen clinique a révélé à la palpation un nodule en regard de la face radiale du poignet (4 cas), une douleur à l'extension du pouce (4 cas) et une manœuvre de Finkelstein positive (10 cas). Sur le plan paraclinique l'échographie du poignet a objectivé un épaississement des tendons du pouce avec ou sans épanchement liquidien (11 cas). La ténosynovite était unilatérale chez 10 patients. Par ailleurs 7 patients avaient des troubles musculosquelettiques associés notamment de la main et des poignets. La plupart des patients avaient bénéficié d'une prise en charge médicale et physique (11 cas). Sur le plan médico-légale cette affection a justifié un aménagement du poste du travail (13 cas), une mutation du poste (1 cas) et une mise en invalidité pour une patiente ayant une association de plusieurs tendinopathies invalidantes.

Conclusion : La ténosynovite de De Quervain est une pathologie associée à des gestes répétitifs contraignants pour les poignets. Bien qu'elle soit rare, elle reste une affection invalidante qui justifie un dépistage précoce chez les travailleurs à risque.

EXPERIENCE ENTREPRISE DANS LA MISE EN PLACE DES ACTIONS DE CORRECTION POUR LA PREVENTION DES LOMBALGIES

S.BEN HAMOUDA¹, F.KHAIRALLAH², W.SEJIL³, K.KALLEL³

1. Inspection Médicale et de la Sécurité au Travail de Tunis
2. Service médical autonome de médecine du travail
3. Direction Générale de l'Inspection Médicale et de la Sécurité au Travail

Introduction : Les conséquences des lombalgies sont significatives, tant pour les salariés que pour les entreprises. Elles affectent gravement la qualité de vie des salariés tout en engendrant des coûts économiques importants dus à l'absentéisme et à la baisse de productivité.

Objectif : Décrire la mise en place et l'évaluation des mesures de correction pour la prévention des lombalgies dans une entreprise de fabrication des filtres automobiles en Tunisie.

Méthode : Etude descriptive rapportant la description des actions de correction pour la prévention des lombalgies au cours de l'année 2022.

Résultats : Nous avons recensé 75 salariés, au cours de la période de l'étude, ayant des douleurs lombaires (8.8% de l'effectif). L'entreprise a enregistré 15 accidents du travail avec impact au niveau du rachis. Le nombre total de jours d'arrêt de 113 jours liés à ce problème de santé. Les accidents étaient dus soit à une mauvaise posture soit au port de charges lourdes sauf pour un seul cas où le salarié a été victime d'une chute. L'étude ergonomique a relevé des postes où le niveau du plan du travail est inadapté à la morphologie du salarié. L'hypersollicitation des membres supérieurs, la cadence élevée et la position debout prolongée étaient retrouvées dans les postes de conditionnement. Des mesures urgentes ont été prises par l'achat de tables de travail à manivelle pour les adapter à la morphologie du salarié et à la taille du produit manipulé, l'achat de transpalettes élévatrices pour pouvoir régler le niveau des palettes et des cartons pour éviter l'inclinaison du tronc. La mise à disposition pour les salariés manipulant des charges lourdes des chariots de manutention appropriés. Des chaises assis-debout avec soutien lombaire sont fournies pour les postes où le salarié ne se déplace pas lors de son activité. La rotation interne entre les différents postes a été instaurée avec une fréquence variable selon la nature de l'activité et la coexistence ou non d'autres risques. Un planning de formation et de sensibilisation des salariés aux bonnes pratiques posturales, aux techniques de prévention des lombalgies et à la gestion du stress a été mis en place et réalisé par le service médical, l'équipe HSE et des formateurs externes de façon régulière. L'évaluation des actions de correction a été

faite au cours des années 2023 et 2024. Une baisse des accidents du travail par année a été notée avec un nombre de jours perdus respectivement de 22 et 33 jours.

Conclusion : la prévention des lombalgies est essentielle pour garantir la santé et le bien-être des salariés tout en améliorant la performance globale des entreprises. Cela comprend l'aménagement ergonomique des postes de travail, la formation et la sensibilisation des collaborateurs aux bonnes pratiques, ainsi que la promotion de la santé au travail.

ANALYSE ERGONOMIQUE D'UN POSTE DE PALETTISATION MANUELLE DANS LE SECTEUR AGROALIMENTAIRE : ETUDE DE CAS ET INTERVENTION CORRECTIVE

M.FERNANE-NECHAB ; A.HAIDER ;

M.OUKIL ; M.OUAZ ; S.FRAGA

Université Alger1/ Faculté de médecine/
Service hospitalo-universitaire de Rouïba.

Introduction : Les troubles musculo-squelettiques (TMS) liés aux contraintes professionnelles représentent une problématique importante dans le secteur agroalimentaire. Ce résumé rapporte une analyse ergonomique réalisée sur un poste de palettisation manuelle suite aux plaintes d'une jeune opératrice de 23 ans présentant des lombalgies et des douleurs aux épaules. L'objectif de l'étude était d'identifier les facteurs de risque associés au poste et de proposer des solutions adaptées.

Méthodes : Analyse ergonomique basée sur l'observation.

Résultats : Le poste concerné consistait à disposer manuellement des fardeaux de jus (6 bouteilles d'un litre ou de 2 litres) sur des palettes organisées en 5 rangées de 16 fardeaux chacune. La cadence de travail, imposée par le tapis roulant, était élevée, augmentant significativement les contraintes physiques. L'analyse ergonomique a mis en évidence plusieurs facteurs de risque notamment une manipulation répétitive de charges lourdes, avec des mouvements de torsion et d'extension du tronc, une absence de pauses adaptées pour la récupération physique et une contrainte temporelle exacerbée par la vitesse du tapis roulant, augmentant le stress et les sollicitations musculaires. Les observations ont confirmé une surcharge biomécanique des régions lombaires et des épaules, expliquant

les douleurs rapportées par l'opératrice. À l'issue de l'étude, des recommandations ont été proposées, parmi lesquelles la mécanisation du poste, permettant de réduire les manipulations manuelles de charges. La travailleuse a également été réaffectée à un poste de magasinier, mieux adapté à son état de santé. Cette intervention a permis d'améliorer les conditions de travail et de prévenir la survenue d'autres cas similaires.

Conclusion : L'étude souligne l'importance d'une approche ergonomique proactive pour identifier et corriger les dysfonctionnements dans des postes à forte contrainte physique, particulièrement dans le secteur agroalimentaire.

APTITUDE AU TRAVAIL ET SYNDROME DU CANAL CARPIEN : INTERET DE L'ETUDE DE POSTE

S. AYARI, O.JLASSI, H.SELMI, A. AYADI, J.REJEB, I.MAGROUN

Service de médecine du travail et des maladies professionnelles. Hôpital Abderrahmane Mami de l'Ariana

Objectif : Décrire l'intérêt de l'étude de poste dans l'évaluation de l'aptitude au poste de travail

Méthodes : Etude d'un cas clinique avec étude de poste.

Observation : Patient âgée de 58 ans aux antécédents personnels d'hypertension artérielle ayant occupé le poste de laborantine depuis 34 ans. Elle est suivie en rhumatologie depuis quelques mois pour un syndrome du canal carpien bilatéral prédominant à droite confirmé par un EMG. L'étude de poste a révélé que la patiente était affectée à l'unité d'hémostase depuis 20 ans et que depuis 05 ans en alternance à l'unité d'hémostase et au guichet de réception des prélèvements et leur enregistrement. L'organisation du travail reposait sur des tâches ne requérant pas des mouvements répétitifs pouvant être à l'origine de sa maladie ni aggravant sa pathologie. La patiente a été déclarée apte à poursuivre ses activités professionnelles habituelles.

Conclusion : L'étude de poste est essentielle dans l'évaluation de l'aptitude au travail, notamment pour les personnes souffrant d'un syndrome du canal carpien. Elle permet d'analyser les tâches spécifiques que le salarié

doit accomplir, ainsi que les conditions de travail qui peuvent influencer son état. Cette démarche est un outil précieux pour favoriser un environnement de travail sain et adapté à l'état de santé des salariés.

APTITUDE AU TRAVAIL ET TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES : INTERET DE L'ETUDE DE POSTE

S. AYARI, O.JLASSI, H.SELMI, A. AYADI, J.REJEB, I.MAGROUN

Service de médecine du travail et des maladies professionnelles. Hôpital Abderrahmane Mami de l'Ariana

Objectif : Décrire l'intérêt de l'étude de poste dans l'évaluation de l'aptitude au poste de travail

Méthodes : Etude d'un cas clinique avec étude de poste.

Observation : Patiente âgée de 38 ans aux antécédents personnels d'hyperthyroïdie et de rachialgies chroniques ayant occupé le poste d'ouvrière polyvalente à la lingerie de l'hôpital depuis 11ans. Elle se plaignait depuis quelques mois de cervicalgies, de lombalgies et de douleurs de l'épaule droite de type mécanique aggravées par la sollicitation du membre supérieur droit. L'examen clinique a objectivé une douleur à la mobilisation du rachis cervical et de l'épaule droite. Les examens complémentaires ont objectivé un rachis cervical et lombaire dégénératif avec un remaniement dégénératif des articulations sacro-iliaques, ainsi qu'une tendinopathie du supra-épineux droit sans rupture tendineuse. L'étude de poste a objectivé une organisation du travail reposant sur une rotation sur les différents postes nécessitant des tâches contraignantes requérant l'hyper sollicitation des membres supérieurs. La patiente a été adressée pour prise en charge spécialisée avec indication de l'éviction des tâches nécessitant l'hypersollicitation de l'épaule droite pendant trois mois avec réévaluation de son état de santé au terme de sa prise en charge thérapeutique.

Conclusion : Les troubles musculo-squelettiques représentent un problème de santé au travail majeur dans le monde et occupe la première cause de maladies professionnelles déclarées en Tunisie dans différents secteurs. L'étude de poste de travail est un outil clé pour statuer sur l'aptitude au

travail notamment en cas de troubles musculo-squelettiques et permet de proposer les mesures préventives adéquates.

APPORT DE LA COLLABORATION ENTRE LE MEDECIN DU TRAVAIL ET LES RESPONSABLES TECHNIQUES DANS LE MAINTIEN AU POSTE DE TRAVAIL

W. RHAJEM¹, I. SGHAIER², W. SEJIL³, R. BORSALI¹, N. BEN AYED¹, A. BOUGDAR¹, I. MEHRI¹

1. Groupement de médecine de travail de Ben Arous,
2. Division de l'inspection médicale et de la sécurité au travail de Nabeul,
3. Direction générale de l'inspection médicale et de la sécurité au travail

Objectif : Souligner l'apport de la collaboration entre le médecin du travail et les responsables techniques dans le maintien au poste de travail.

Méthodes : Rapporter l'expérience d'un aménagement de poste de piquage dans une entreprise de confection de la région de Ben Arous.

Résultats : Madame G.S, âgée de 43 ans, occupant le poste de piqueuse depuis septembre 2006, ayant comme antécédents un syndrome de canal carpien bilatéral et une tendinopathie bilatérale des supra-épineux. Ces deux pathologies étaient reconnues comme d'origine professionnelle.

Le poste occupé lors du diagnostic était un poste d'assemblage de pièces de grandes tailles avec un rendement exigé de 40 pièces /heures. Le poste exposait à une hypersollicitation des membres supérieurs en particulier des poignets et des épaules.

La patiente avait bénéficié d'une mutation à un autre poste de piquage avec surpique de deux tissus de forme rectangulaire et de dimensions égales de 8/25cm. Le nouveau poste était peu exposant à l'hypersollicitation des membres supérieurs. Un mois après sa mutation la patiente avait sollicitait l'avis du médecin de travail, elle était gênée par l'opération de séparation des tissus non cousus qu'elle effectuait avant l'opération de piquage proprement dite. Une deuxième étude de poste était alors effectuée et avait confirmé que la séparation des tissus était une opération sollicitante pour les poignets. Le problème était rapporté au responsable HSE, au chef hiérarchique de la piqueuse et au responsable

de l'unité de coupe. Ce dernier avait expliqué que le collement des tissus était dû à la chaleur dégagée par la machine de coupe elle-même liée à la vitesse utilisée. La conduite à tenir était d'exiger une diminution de 10% de la vitesse actuelle. Une réduction qui permettait une séparation plus facile des tissus sans toutefois affecter le rendement exigé.

Conclusion : Les troubles musculo-squelettiques représentent un véritable problème pour le secteur de confection. Une collaboration entre le médecin du travail et les différents intervenants pourrait permettre un maintien au poste de travail et éviter les problèmes d'affectation des piqueuses.

APPLICATIONS DES REGLES ERGONOMIQUES CHEZ LE PERSONNEL HOSPITALIER.

I.KACEM^{1,2}, A.GHENIM^{1,2}, M.BOUHOULA^{1,2}, N.BELHAJ^{1,3}, M.MAOUA^{1,2}, O.EL MAALEL^{1,2}, S.BEN ABDERHMANE¹, A.ALOUI^{1,2}, N.MRIZAK¹.

1.Faculté de Médecine de Sousse.

2.Service de Médecine du travail, CHU Farhat Hached de Sousse.

3.Service de Médecine de travail, CHU Sahloul de Sousse.

Introduction : L'ergonomie en milieu de soins se concentre sur l'adaptation des conditions de travail aux capacités et aux limites du Personnel soignant « PS », souvent exposé à des tâches physiques exigeantes. L'évaluation de leurs connaissances sur cette discipline est la première étape essentielle pour améliorer son application.

Objectif : Evaluer l'application des règles ergonomiques chez le personnel soignant.

Méthodes : Etude observationnelle menée auprès du personnel soignant exerçant dans neuf services du CHU Farhat Hached de Sousse, pendant les mois de Février et Mars 2022. L'évaluation de l'application des règles ergonomiques a été faite moyennant des grilles d'observation.

Résultats : Au total, les grilles d'observation ont été remplies pour 50 participants. La majorité des participants était affecté au service des urgences (22%) et les infirmiers étaient la catégorie professionnelle la plus représentée (58%). L'ancienneté professionnelle était de $11,2 \pm 10,8$ ans. Lors de la manutention du patient, 98% du personnel n'ont pas pris la

position universelle de sécurité. Le personnel n'a pas averti le malade et n'a pas sécurisé l'espace dans 86% et 62% respectivement. La prise n'était pas adaptée dans 66% des cas.

Conclusion : Notre étude a révélé de lacunes dans l'application des principes ergonomiques. Ces insuffisances exposent les professionnels à des risques importants pour leur santé et leur bien-être, pouvant compromettre la qualité des soins. Une intervention rapide s'impose pour remédier à cette situation.

CARTOGRAPHIE DES RISQUES PROFESSIONNELS : PREVALENCE DES EXPOSITIONS À DES CONTRAINTES ARTICULAIRES EN TUNISIE

M.TRABELSI¹, A.LAMLOUM¹, K.KALLEL¹, N.MLAIKI¹, A.BOUJAAMA², N.SANDRET³, E.ROSANKIS³

1. IMT

2. INS

3. DARES

Objectif : Evaluer le risque des contraintes articulaires et posturales en Tunisie.

Méthodes : Les données de l'étude proviennent de l'analyse statistique de l'Enquête nationale CaRiPT qui est une enquête transversale menée par 142 MT volontaire auprès de 5757 salariés dont ils assuraient de surveillance. Un redressement statistique par calage sur marge nous a permis d'aboutir à une représentation des expositions pour 703531 salariés du secteur privé.

Résultats : Environ 92% des salariés étaient exposés aux contraintes articulaires au travail soit 635828 (48 % hommes vs 52 % femmes), appartenant à la Tranche d'âge [20 ; 39] dans 60.4% des cas. Le Secteur d'activité le plus concerné était celui de l'industrie manufacturière dans 69.8%. Les types de contraintes articulaires et posturales étaient dominés par les contraintes sur le rachis dans 49.30% des cas, et par la répétition d'un geste ou une série de geste à une cadence élevée dans 37.7% des cas. Le poste de conducteur de machine était le plus pourvoyeur de ces contraintes. Les contraintes articulaires du rachis étaient statistiquement liées à la manutention manuelle en effet 59.7% des salariés qui avaient déclaré être exposés à une contrainte rachidienne font de la manutention manuelle ($p < 0.000$). Les vibrations créées par les installations fixes se transmettant à tout le

corps avaient été rapportées dans 8.2% des cas. Ces vibrations avaient été associées à des contraintes rachidiennes dans 76.4% des cas. Les contraintes sur le rachis étaient associées à d'autres types de contraintes notamment organisationnelles et physiques tels que l'exposition au bruit. Les contraintes articulaires des MS étaient dominées par la répétition d'un même geste ou d'une série de geste à cadence élevée (41.7%), il s'agissait surtout de Salariés du genre féminin (53.5% des cas) âgées de [20 ; 39] du secteur de l'habillement (36%). Pour les Membres inférieurs il s'agissait plutôt de salariés masculins dans 73.4% des cas.

Conclusion : Le secteur d'activité le plus concerné par l'exposition aux contraintes articulaires est l'industrie manufacturière ce qui rejoint les données de la littérature. L'intelligence artificielle et l'utilisation des exosquelettes peuvent être d'un grand apport dans la prévention de ce type de contraintes.

DIFFICULTES D'AFFECTATION POUR UNE SALARIEE ATTEINTE DE TENDINOPATHIE DE L'EPAULE D'ORIGINE PROFESSIONNELLE : ENJEUX ET SOLUTIONS

R. BORSALI¹, S. TOUNEKTI², N. BEN AYED¹, W. RHAJEM¹, B. JEBABLI¹, S. ZGAYA¹, I. MEHRI¹

1. Groupement de médecine du travail de Ben Arous

2 .Division de l'inspection médicale et de sécurité au travail de Ben Arous

Objectif : Exposer les difficultés d'affectation pour une salariée atteinte d'une tendinopathie de l'épaule professionnelle.

Méthodes : Rapport d'un cas.

Observation : Il s'agissait de Mme KJ, âgée de 49 ans, sans ATCD particuliers, opératrice de montage dans une entreprise de fabrication de transformateurs et de luminaires, depuis 2004. Une tendinopathie du sus-épineux droit a été constatée en avril 2023 justifiant une éviction des travaux avec hypersollicitation des épaules et en particulier avec visseuse. Le médecin du travail (MT) a expliqué l'importance d'appliquer la polyvalence des opératrices et de corriger leurs postures inappropriées. En avril 2024, le MT a été sollicité pour réévaluer l'aptitude médicale de la salariée suite à un rendement abaissé. Une aggravation de la tendinopathie a été suspectée. La salariée a été adressée au

rhumatologue traitant qui lui a prescrit un traitement médical et un repos. En mai 2024, la salariée a été mise apte aux postes Coupe fils, Montage douille, Elimination de bavure et Montage bloc de secours. En juillet 2024, une réunion a été réalisée avec le gérant à sa demande. Les difficultés exposées étaient le rendement abaissé au niveau du poste montage douille, le poste coupe fil était intermittent et l'abaissement du rendement au niveau du poste montage bloc de secours qui se faisait à la chaîne. Les solutions trouvées étaient le roulement de la salariée entre les postes de travail validés, privilégier son affectation au poste Coupe fils lorsqu'il est disponible, abaissement du rendement à 80%. En août 2024, la salariée a déclaré ne pas pouvoir assurer le travail au poste élimination de bavure et a présenté un congé médical. Une réunion du CSST a été réalisée en invitant le médecin inspecteur médical du travail. Les solutions proposées étaient d'étudier la possibilité de créer un ou deux postes de travail permanents et un gabarit facilitant le poste montage douille, d'affecter la salariée aux postes coupe fil et élimination de bavures lorsqu'ils sont disponibles et d'envisager le poste d'aide femme de ménage. Une étude ergonomique ciblée et une sensibilisation collective sur les TMS seront réalisées.

Conclusion : Ce cas clinique illustre les difficultés rencontrées en aval de la constatation d'une tendinopathie de l'épaule professionnelle.

EVOLUTION DE LA COVID-19 CHEZ LE PERSONNEL DE SANTE AYANT DES ANTECEDENTS DE PLAINTES MUSCULO-SQUELETTIQUES

H.ZIEDI¹, I.YOUSSEF¹, W.AISSI², A.BELKAHLA¹, G.BAHRI¹, M.MERSNI¹, N.MECHERGUI¹, N.LADHARI¹

1. Service de pathologie professionnelle et d'aptitude au travail à l'hôpital Charles Nicolle

2. CNPTO - Tunis

Objectif : Décrire l'évolution de la maladie COVID-19 chez le personnel de santé (PS) de l'hôpital Charles Nicolle (HCN) ayant des antécédents de plaintes musculo-squelettiques (APMS).

Méthodes : Etude descriptive et prospective, menée au service de pathologie professionnelle et d'aptitude au travail de l'HCN, ayant inclus le

PS de cet hôpital ayant des APMS et atteint par la COVID-19 durant la période allant du 1^{er} septembre 2020 au 28 février 2021. La collecte de données a été réalisée par un suivi téléphonique régulier durant la période du confinement moyennant une fiche préétablie.

Résultats : Parmi le PS de l'HCN atteint de COVID-19 durant la période d'étude, 58 cas (soit 9%) avaient des APMS. Ils avaient un âge moyen de 47±9 ans avec une prédominance féminine de 82,2%. La catégorie professionnelle la plus représentée était celle des techniciens supérieurs (41,4%) suivie par celle des infirmiers (32,8%). L'ancienneté professionnelle médiane était de 20 [9 ; 30] ans. Une obésité était notée dans 37,9% des cas. Un tabagisme actif était rapporté par 22,4% des interrogés. Un déficit connu en vitamine D était noté chez 41,4% des PS. Ils présentaient des APMS du rachis à type de lombalgies (72,1%) et/ou dorsalgies (27,9%). Les courbatures étaient rapportées par 84,5% des cas. Les cas de COVID symptomatiques se plaignaient d'asthénie (87,9%) et/ou de toux (84,5%) avec exacerbation des rachialgies. La durée moyenne d'évolution de la symptomatologie était de 16,6±6,4 jours. La présence d'APMS n'était pas associée à une durée prolongée de la maladie ($p=0,09$). Une forme sévère de COVID-19 ayant nécessité un recours aux urgences, une hospitalisation et/ou une oxygénothérapie au domicile était plus fréquente chez les PS ayant des APMS (24,1%) avec une liaison statistique significative ($p=0,002$, IC : [1,414-5,254], OR : 2,725).

Conclusion : Les APMS étaient corrélées aux formes sévères de COVID-19 chez les PS investigués. Pour certains auteurs, ce sont les anomalies micro-vasculaires sous-jacentes chez ces patients qui expliqueraient ce constat. Une revue de la littérature est envisagée afin de vérifier cette hypothèse.

EVALUATION DE LA PENIBILITE DANS UNE ENTREPRISE DE SIDERURGIE

W.SEJIL¹, M.BEN SALAH¹, R.BELKACEM², K.KALLEL¹, H.CHERIF¹, I.TOUNSI¹, H.GUELLOUZ¹, W.RHAJEM³, L.MAHJOUR¹.

1. Direction générale de l'inspection médicale et de la sécurité au travail

2. Direction de l'inspection médicale et de la sécurité au travail de Monastir

3. Groupement de médecine du travail de Ben Arous

Introduction : La pénibilité en tant que concept n'a pas une définition universelle, la notion de travail pénible paraît floue et peut largement différer d'un pays à l'autre. Elle est décrite comme une exposition à un ou plusieurs facteurs de risques (ou facteurs de pénibilité) susceptibles de laisser des traces identifiables et irréversibles sur la santé.

Objectif : L'objectif de cette étude est d'évaluer les conditions du travail des salariés d'une entreprise de sidérurgie et de préciser la pénibilité des différents postes de travail.

Méthodes : Après une revue de la littérature concernant les critères et les méthodes d'évaluation de la pénibilité de par le monde, une étude de tous les postes de travail dans l'entreprise a été effectuée. Enfin une analyse des résultats obtenus et une proposition de classification de la pénibilité est proposée.

Résultat : L'étude était menée dans une entreprise du secteur de la sidérurgie de 953 salariés dont l'activité principale est la production et la transformation de l'acier.

La revue de la littérature a montré que la pénibilité a des conditions d'éligibilité très hétérogènes : les facteurs de risques, les valeurs seuil, la durée d'exposition, les conditions d'âge, la durée de cotisation aux assurances et la durée d'exposition. Ces facteurs sont intriqués et majorés par trois variables principales : des contraintes physiques marquées, un environnement physique agressif et certains rythmes de travail. Les facteurs de risque de pénibilité retenus sont la manutention manuelle de charges, les postures pénibles, les vibrations mécaniques et les agents chimiques dangereux. 173 postes ont été identifiés et le classement selon l'exposition aux facteurs de risque a relevé 143 postes pénibles.

L'étude de la pénibilité peut être biaisée par différents facteurs : des conditions de travail variables, l'histoire professionnelle, la polyvalence et le turn-over entre les différents postes. Ces facteurs doivent être intégrés à l'algorithme décisionnel comme facteur d'ajustement. Le manque de valeurs seuil et normes tunisiennes en matière de pénibilité complique cette évaluation.

Conclusion : L'étude met l'accent sur la nécessité de mobiliser les spécialistes en santé et sécurité au travail ayant une expertise médicale, technique et juridique afin de fixer les critères et seuils de pénibilité.

EVALUATION DES TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES PARMIS LE PERSONNEL SOIGNANT DES BLOCS OPERATOIRES.

I.KACEM^{1,2}, N.GANNOUN^{1,2}, M.AJMI^{1,3},
A.MELLOULI^{1,3}, M.BOUHOULA^{1,2},
N.BELHAJ^{1,4}, S.BEN ABDERHMANE¹,
M.MAOUA^{1,2}, O.EL MAALEL^{1,2},
M.KAHLOUL^{1,3}, W.NAIJA^{1,3}, A.CHAOUCH^{1,3},
A.ALOUI^{1,2}, N.MRIZAK¹.

1.Faculté de Médecine de Sousse.

2.Service de Médecine du travail, CHU Farhat Hached de Sousse.

3.Service d'Anesthésie-Réanimation, CHU Sahloul de Sousse.

4.Service de Médecine de travail, CHU Sahloul de Sousse.

Introduction : Les troubles musculo-squelettiques (TMS) représentent un enjeu majeur en santé au travail. Le secteur de la santé, en particulier les blocs opératoires, constitue un environnement à haut risque en raison des contraintes physiques exercées sur le personnel soignant impliquant les tâches répétitives, les postures prolongées et les conditions de travail éprouvantes.

Objectifs : Évaluer la prévalence des TMS chez le personnel soignant des blocs opératoires et identifier les principaux facteurs de risque associés.

Méthodes : Cette étude descriptive et transversale a été conduite dans les blocs opératoires du CHU Sahloul de Sousse entre février et mars 2023 incluant 105 personnels soignants. Les données ont été collectées via un questionnaire structuré, élaboré pour recueillir des informations détaillées sur les caractéristiques sociodémographiques, professionnelles, les antécédents médicaux, ainsi que la prévalence des TMS par l'échelle nordique.

Résultats : L'âge moyen des participants était de $37,36 \pm 7,8$ ans, avec une majorité féminine (80%). La majorité était droitier (85,7 %). Les infirmiers représentaient la catégorie professionnelle la plus fréquente (60 %), suivis des anesthésistes (12,4 %) avec une ancienneté moyenne de $10,18 \pm 8,02$ ans. Plus de 85 % des participants ont signalé des douleurs musculo-squelettiques au cours des 12 derniers mois, touchant principalement le dos (92,2 %), les épaules (67,8 %), et les jambes/pieds (57,8 %). Les principaux facteurs identifiés incluent des horaires de travail,

l'intensité des efforts physiques, et les tâches répétitives prolongées.

Conclusion : Cette étude met en lumière la prévalence préoccupante des TMS parmi le personnel soignant des blocs opératoires. Au-delà des statistiques, elle rappelle l'urgence de considérer ces soignants non seulement comme des acteurs essentiels des soins, mais aussi comme des individus dont la santé mérite des politiques de prévention adaptées.

FACTEURS ASSOCIÉS AU SYNDROME DU CANAL CARPIEN D'ORIGINE PROFESSIONNELLE

C. BEN FGURA¹, H. KHIARI¹, A. HOURIA²,
E. ARFAOUI¹, R. SNIHA¹.

1. Service de médecine préventive, Institut Salah Azaiez

2. Direction des risques professionnels, des assurances sociales et de l'invalidité, CNAM

Introduction : Le syndrome du canal carpien (SCC) constitue l'une des maladies professionnelles les plus fréquentes. L'objectif de ce travail était d'étudier les facteurs associés à l'origine professionnelle du SCC.

Méthodes : Un échantillon de 200 patients atteints de SCC tirés au sort à partir de la base de la caisse nationale d'assurance maladie (CNAM) durant l'année 2023 adressés par le département de médecine de travail à la recherche de la confirmation de l'origine professionnelle au niveau de la direction des risques professionnels, des assurances sociales et de l'invalidité.

Résultats : L'âge moyen de la population étudiée était de $45,9 \pm 7,3$ avec des extrêmes allant de 29 ans à 69 ans. Le sexe ratio était de 0,21 avec 17,5% de sexe masculin. Les secteurs les plus incriminés étaient le secteur de la confection de l'habillement et du textile (49.1%), l'industrie automobile (28.9%), l'industrie électrique (14.1%) et enfin l'industrie du cuir et chaussures (7.9%). Parmi les patients atteints de SCC, 80% étaient confirmés d'origine professionnelle. Une différence statistiquement significative a été objectivée entre le sexe et l'origine professionnelle du SCC avec 87,4% de sexe féminin, $p=0,02$. L'âge moyen entre le SCC d'origine professionnelle et non professionnelle était respectivement de $45,6 \text{ ans} \pm 7,0$ et $47,3 \text{ ans} \pm 8,1$; sans différence significative ($p=0,2$). L'ancienneté dans le poste de travail n'était pas associée au SCC d'origine

professionnelle (ancienneté moyenne de SCC professionnel et non professionnel respectivement de $17,3 \pm 9,0$ et $16,0 \pm 11,2$; $p=0,5$), la bilatéralité n'était pas aussi associée à l'origine professionnelle du SCC avec $p=0,09$.

Conclusion : Les résultats de cette étude ont montré que parmi les facteurs étudiés, seul le sexe était significativement associé au SCC d'origine professionnelle. Les mesures préventives du SCC en milieu professionnel telles que l'amélioration de l'ergonomie des postes, la réduction des mouvements répétitifs et l'éducation des travailleurs sur les bonnes pratiques au travail sont primordiales afin de faire baisser la prévalence de cette affection.

FACTEURS PREDICTIFS DE TROUBLES MUSCULOSQUELETTIQUES EN INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE

H. DAOUD, I.SELLAMI, C. BEN CHAABENE, M.HAJJAJI, M.L.MASMOUDI, K.J.HAMMAMI
Service de médecine du travail et des maladies professionnelles, Hôpital Hédi Chaker de Sfax

Objectifs : Evaluer les conditions de travail et l'ergonomie au travail d'une confiserie, dépister les troubles musculosquelettiques (TMS) chez les travailleurs d'une confiserie et identifier leurs facteurs de risque sociodémographiques, professionnels et psychosociaux.

Méthodes : Etude transversale à visée descriptive et analytique auprès des ouvriers d'une confiserie privée à la ville de Sfax. Le recueil des données socio-professionnelles était réalisé grâce à un questionnaire et une étude des postes de travail. Le dépistage des TMS était effectué par le questionnaire Nordique. L'évaluation de la santé mentale était effectuée par le questionnaire de dépression anxiété et stress à 21 items. L'évaluation ergonomique était menée par l'outil Rapid Entire Body Assessment (REBA).

Résultats : Notre étude comportait 200 travailleurs d'âge moyen de $33,32 \pm 8,827$ ans. Le genre féminin représentait 61%. L'ancienneté professionnelle était de $8,6 \pm 7,6$ ans. La prévalence globale des TMS durant les douze derniers mois était de 65,5% avec une prédominance au niveau du bas du dos, des épaules et de la nuque. Selon le score DASS-21, des symptomatologies sévères à très sévères de dépression, d'anxiété et de stress étaient retrouvées respectivement chez 8,5%, 10,5% et 17% des participants. L'analyse

posturale par l'outil REBA montrait que le groupe à risque ergonomique élevé à très élevé présentait 19,5% des participants.

Les facteurs associés à la survenue de TMS étaient l'âge, le genre, l'état civil, l'activité sportive, l'ancienneté professionnelle, la capacité de travail, la satisfaction professionnelle et la santé mentale. L'analyse multivariée montrait que la présence de TMS était indépendamment corrélée au sexe, à l'ancienneté professionnelle, à la capacité au travail et à l'exposition aux postures contraignantes, aux tâches répétitives et aux ports de charges lourdes.

Conclusion : Le travail dans le secteur agroalimentaire à cadence imposée expose les salariés à des contraintes physiques et psychosociales qui influencent la survenue des TMS. Le dépistage des TMS et l'identification de leurs facteurs prédictifs orienteraient les stratégies de prévention visant à réduire leur apparition et leur aggravation.

LES CONTRAINTES BIOMECHANIQUES ASSOCIES AU TRAVAIL DE SERIGRAPHIE : ETUDE ERGONOMIQUE DANS UN ATELIER AU CENTRE

I.AISSA, N.BHOURI, N.BENARBIA, CH.HARRATHI, A.BAROUDI, N. BHOURI, C.MDIMGH, L.BOUZGAROU

Service Hospitalo-Universitaire de Médecine du Travail et Pathologie Professionnelle, Hôpital Régional Haj Ali Soua de Ksar Hellal LR18SP07, Faculté de Médecine de Monastir, Université de Monastir, Tunisie
UR17ES33 ENIM, Université de Monastir, Tunisie

Objectifs : Analyser l'activité des opérateurs dans un atelier de sérigraphie et identifier les contraintes biomécaniques associées.

Méthodes :

Une intervention ergonomique était conduite dans un atelier de sérigraphie d'une des plus grandes entreprises tunisiennes de tissage et de confection. L'évaluation des risques biomécaniques était basée sur l'analyse de l'activité des salariés aux différents postes dans les conditions réelles d'exercice. Les données étaient collectées à partir du tableau de bord des ressources humaines (ex. taux d'absentéisme), des entretiens, des observations et des évaluations quantitatives des opérations effectuées

(chronométrage, mesure des distances, traçage de diagramme en spaghetti...).

Résultats : Au total, 44 salariés étaient affectés à l'atelier dont 10 travailleurs hautement qualifiés et 34 opérateurs de production. Un niveau d'éducation supérieur au secondaire était noté parmi 21% des salariés. Le taux d'absentéisme dans l'atelier était de 9,6% avec les pathologies ostéoarticulaires comme premier motif d'absence maladie parmi ces travailleurs. Huit opérations élémentaires étaient observées dans l'atelier. L'opération de préparation des gabarits, et cartes de couleurs était associée à des contraintes gestuelles importantes notamment à type d'abduction soutenue de l'épaule $>60^\circ$, flexion du coude $<30^\circ$. Le chronométrage de l'opération a objectivé une durée moyenne de 251 ± 97 secondes (s) [48-938]. L'opération de préparation des cadres, pratiquée par les opérateurs qualifiés, était associée à des postures contraignantes, à la fois pour le rachis et les membres supérieurs, avec des gestes répétitifs du poignet du côté dominant (>10 mvt/min lors du brossage). La durée moyenne de cette opération était de 173 ± 80 s [25-910].

L'exposition aux vibrations manuportées et au port de charge lourdes (>25 Kg) étaient observée durant l'étape de préparation des recettes de colorants. Les déplacements étaient notés le long du cycle de production.

Ces contraintes occupaient 21.6% du temps de travail et variaient entre 60 à 185 m par cycle de production.

Conclusions : Les contraintes biomécaniques importantes de l'activité de sérigraphie étaient associées à aux troubles musculo-squelettiques, à l'origine d'absentéisme voire d'invalidité parmi les opérateurs. La prévention de ces risques nécessite à la fois la reconception des postes du travail et des procédés de fabrication, ainsi que le renforcement de la surveillance médicale des opérateurs.

MALADIE DE DUPUYTREN : LA SOUS-ESTIMATION DU ROLE DES CONTRAINTES GESTUELLES AU TRAVAIL.

A. MOUSSA, I. RASSAS, M. BEN YAHIA, MA. GHRAB, M. BEN JEDDI, M. HAYOUNI, O. GRISSA, S. MACHGHOUL, A. MAHFOUDH, I. MERCHAOU, CH. AMRI, A. HENCHI.

Département d'Ergonomie et de Médecine du Travail - Faculté de Médecine de Monastir - Tunisie

Introduction : La maladie de Dupuytren est une pathologie fibro-proliférative qui affecte les tissus sous-cutanés de la paume de la main entraînant une contracture invalidante des doigts. Le rôle des contraintes professionnelles, en particulier l'exposition au travail manuel, dans l'apparition de cette affection est controversée.

Observation : Madame F.J, 52 ans, diabétique, droitrière, s'est présentée à notre consultation pour douleurs intermittentes de la paume de la main droite avec contracture des doigts limitant leur extension. L'examen clinique a objectivé des nodules sous-cutanés palpables au niveau de la paume de la main. L'échographie des parties molles de la main a mis en évidence des nodules hypoéchogènes bien limités centrés sur l'aponévrose palmaire évoquant la maladie de Dupuytren. L'enquête professionnelle a révélé que la patiente occupait le poste d'ouvrière de confection sur machine depuis 28 ans. Son travail impliquait une forte sollicitation des mains pour effectuer des tâches répétitives et des mouvements souvent forcés vue la nature ferme et rigide des tissus utilisés. En outre, la machine sur laquelle elle travaillait émettait des vibrations qui se transmettaient tout au long de ses membres supérieurs.

Conclusions : Les rares travaux de recherche portant sur la possible origine professionnelle de la maladie de Dupuytren ont suggéré que l'exposition au travail manuel est un facteur de risque de cette affection avec une relation dose-réponse claire. Chez notre patiente, les mouvements répétitifs et la préhension constante requise par son travail pourraient avoir exercé une pression supplémentaire sur les tissus de la paume de sa main, favorisant ainsi le développement de la maladie. Cependant, la déclaration de cette affection en tant que maladie professionnelle n'a pu être faite, car elle ne figure pas dans l'un des tableaux de la législation tunisienne actuelle. Cela souligne la nécessité de réexaminer les directives législatives actuelles pour prendre en compte les avancées médicales et les nouvelles découvertes en matière de santé au travail.

PROFIL DES TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES CHEZ LE PERSONNEL DE SANTE DE L'HOPITAL MONGI SLIM

I.YOUSSEF, A.BELKAHLA, N.BEN FATMA, S.BEN TOUMIA

Service de Médecine de Travail – CHU Mongi Slim La Marsa.

Objectifs :

-Déterminer la fréquence des troubles musculo-squelettiques (TMS) dans une consultation dédiée aux personnels de la santé (PS)

-Décrire les caractéristiques socioprofessionnelles et médicales des PS atteints de TMS

-Etudier le retentissement de cette morbidité sur leur aptitude médicale au travail.

Méthodes : Etude rétrospective et descriptive, réalisée auprès du PS de l'hôpital Mongi Slim ayant consulté au service de médecine du travail pour des TMS. Le recueil des données était fait à partir des dossiers médicaux durant une période de six mois (2 janvier 2024 - 30 juin 2024).

Résultats : Au total, sur les 249 PS pris en charge durant la période d'étude, 26,9% (n=67) rapportaient des TMS. Leur âge moyen était de $52,14 \pm 8,78$ ans avec une prédominance féminine (sex-ratio=0,49). Les ouvriers étaient les plus atteints (29%) suivis des infirmiers (12%) avec une ancienneté professionnelle moyenne de 22 ± 3 ans. Les PS travaillaient essentiellement dans les services de cardiologie (14%), l'administration (14%) et la réanimation (12%). Un antécédent d'hypertension artérielle a été retrouvé chez 23% des cas, une maladie psychiatrique chez 22% des cas, un asthme chez 21% des cas et un diabète chez 13% des cas. Trois PS ont été opérés pour une hernie discale. Des cervicalgies isolées étaient décrites dans 33% des cas, des lombalgies isolées dans 40,3% des cas et des douleurs mixtes cervicale et lombaire dans 27% des cas. Les épaules douloureuses en rapport avec des tendinopathies concernaient quatre PS, dont une déclarée en tant qu'accident de travail. Un syndrome du canal carpien chez une ouvrière a été déclaré comme maladie professionnelle. Ces TMS ont occasionné des consultations fréquentes (>3/an) et spontanées en médecine du travail dans 18% des cas. Au terme des visites médicales, 15% du PS atteint avaient bénéficié d'une restriction d'aptitude relative au

port de charges lourdes, à la station debout prolongée et/ou aux tâches exigeant des efforts physiques intenses et l'hypersollicitation des membres supérieurs. Par ailleurs, six PS ont été reclassés.

Conclusion : Les TMS demeurent un problème de santé au travail en milieu de soins, même lorsqu'elles ne sont pas d'origine professionnelle. Des mesures préventives adaptées sont essentielles afin de réduire leur prévalence et leurs conséquences.

PROFIL DES TMS DANS UNE ENTREPRISE D'ELECTRONIQUE DE LA REGION DE TUNIS 1.

S. BEN HAMOUDA¹, F. KHAIRALLAH², B. HAFSAOUI¹, L. KHLIFI¹, A. FERCHCHI¹, H. REZGUI¹

1. Inspection Médicale Régionale de Tunis1

2. Médecin du travail

Introduction : Les troubles musculo-squelettiques (TMS) représentent un problème majeur de santé au travail de par le monde, ils sont en tête de liste parmi les maladies professionnelles déclarées en Tunisie. Ces troubles peuvent altérer la qualité de vie des travailleurs aussi bien professionnelle que personnelle et posent ainsi un grand problème d'aptitude médicale et de reclassement professionnel.

Objectifs : Décrire les troubles musculo-squelettiques les plus fréquents afin de mettre en place des mesures préventives adéquates pour diminuer le risque de TMS.

Méthodes : Etude transversale descriptive des troubles musculo-squelettiques diagnostiqués dans une entreprise spécialisée dans la fabrication de pièces électroniques à destinée automobile, durant une période de 5 ans allant de l'année 2019 jusqu'à 2023. Pour cela on a utilisé le questionnaire TMS INRS dans sa version octobre 2000 et seulement dans ses deux parties : généralités et TMS

Résultats : 34 cas de TMS ont été diagnostiqués au cours des cinq années sur un total de 1700 salariés. Il s'agit d'une opératrice permanente ayant un âge moyen de 41 ans avec des extrêmes allant de 29 à 52 ans, une ancienneté moyenne 17,6 ans (de 5 à 33 ans) occupant le poste de montage/assemblage dans 60% (20 cas). Le travail était posté dans 88% (30 cas) dont 9 travaillant la nuit soit 27%. Sur le plan fonctionnel elle rapportait des

problèmes (courbatures, douleur, inconfort) au niveau du cou dans 47% (16 cas), au niveau du haut du dos dans 17,6% (6 cas), des problèmes (lumbago, lombalgie...) au niveau du bas du dos dans 32,4% (11cas). Une douleur de l'épaule droite a été rapportée dans 23,5% (8 cas), de l'épaule gauche dans 20,6 (7 cas), du coude droit dans 14,7% (5 cas), du coude gauche dans 11,8% (4cas), du poignet droit dans 41% (14 cas) et du poignet gauche dans 23,5% (8 cas). Les membres supérieurs sont touchés dans 62% (21 cas) : le syndrome du canal carpien dans 20,6% (7 cas dont 4 atteintes bilatérales), une atteinte de l'épaule dans 17,7% (6 cas), la téno-synovite des fléchisseurs et l'épicondylite ont été retrouvées dans 11,7% chacune (4cas). Le dos est touché dans 60% (20cas) : une cervicarthrose avec ou sans NCB dans 35,3% (12 cas), une lombalgie chronique ou une lombosciatique dans 25% (8 cas). Dix opératrices ont présenté des atteintes bifocales au niveau du mb. Sup. et du dos soit 30%. En termes de causalité, la répétition continue des mouvements et la cadence de travail qui ne permet pas une récupération suffisante entre les mouvements, la concentration de la force sur de petites parties de l'organisme, comme la main ou le poignet sont les facteurs incriminés dans le développement de ces troubles musculo-squelettiques. La décision d'aptitude du médecin du travail était variable avec une prescription de restriction des mouvements répétitifs de l'organe atteint dans 58,8% des cas, une mutation dans 29,4% des cas et un aménagement de poste dans 11,7%. A noter que 29% des opératrices ont bénéficié d'une certaine période d'arrêt technique pour des raisons de santé.

Conclusion : Les troubles musculo-squelettiques regroupent un ensemble d'affections souvent liées aux contraintes biomécaniques professionnelles associées ou non à des facteurs psychosociaux. La prévention passe par le dépistage précoce et l'amélioration des conditions de travail de ces salariés ; ceci par une adoption de nouvelles habitudes posturales, un choix d'instruments et d'équipements adaptés ainsi qu'un meilleur aménagement des postes de travail.

PREVALENCE ET FACTEURS ASSOCIES AUX TROUBLES RACHIDIENS CHEZ LES PIANISTES.

I.KACEM¹, N.GANNOUN¹, M.BOUHOULA^{1,2}, N.BELHAJ^{1,3}, M.MAOUA^{1,2}, O.EL MAALEL^{1,2}, F.JLIDI⁴, Z.HADHRI⁴, C.BEN ABDELMOULA⁴, A.ALOUI^{1,2}, N.MRIZAK¹.

1. Faculté de Médecine de Sousse.
2. Service de Médecine du travail, CHU Farhat Hached de Sousse.
3. Service de Médecine de travail, CHU Sahloul de Sousse.
4. École Supérieure des Sciences et Techniques de la Santé de Sousse

Introduction : Le jeu du piano, bien que fascinant, impose des postures prolongées et répétitives pouvant engendrer des troubles musculo-squelettiques (TMS), notamment au niveau du rachis.

Objectif : Décrire la prévalence des douleurs cervicales, dorsales et lombaires chez les pianistes et à explorer les relations entre ces troubles et les habitudes de pratique.

Méthodes : Une étude descriptive analytique a été réalisée incluant les pianistes des instituts de Musique de Sfax et de Sousse et au sein de l'institut Supérieur des Arts et Métiers de Gabes. Les données incluaient des variables socio-démographiques (âge, sexe, IMC), des habitudes de pratique (durée quotidienne, fréquence des pauses, échauffements et récupération) ainsi qu'une évaluation clinique des douleurs rachidiennes.

Résultats : Au total, 40 pianistes ont accepté de participer à cette étude. L'âge moyen des participants était de $23,7 \pm 3,5$ ans, la majorité (72,5 %) pratiquaient le piano quotidiennement, souvent sans échauffements (60 %) ni récupération (82 %). Les troubles du rachis étaient particulièrement fréquents au niveau lombaire (72,5 %), avec une intensité moyenne de $3,8 \pm 3,2$ sur une échelle de 10, la douleur étant principalement soulagée par le repos (62,5 %). Les cervicalgies étaient présentes chez 67,5 % des participants, principalement caractérisées par des picotements (40 %) et une intensité moyenne de $4,7 \pm 2,8$, et étaient significativement associées à l'absence d'échauffements avant la pratique ($p = 0,015$). Les dorsalgies touchaient 65 % des participants, souvent décrites comme une sensation de déchirure ou de brûlure (30%), avec une intensité moyenne de $3,9 \pm 2,7$. Les lombalgies et les dorsalgies montraient une association significative avec la durée

quotidienne de pratique ($p = 0,021$ et $p = 0,005$ respectivement).

Conclusion : Ces résultats soulignent la nécessité d'une sensibilisation accrue aux bonnes pratiques ergonomiques et à l'importance de l'intégration d'exercices préventifs et correctifs dans le quotidien des pianistes.

PREVALENCE ET FACTEURS ASSOCIES AUX ACCIDENTS DE TRAVAIL DANS UNE CONFISERIE

H.DAOU, I.SELLAMI, C.BEN CHAABENE, M.HAJJAJI, M.L.MASMOUDI, K.J.HAMMAMI
Service de médecine du travail et des maladies professionnelles, Hôpital Hédi Chaker de Sfax

Objectif : Déterminer la prévalence des accidents du travail (AT) et d'identifier leurs facteurs associés chez les travailleurs d'une confiserie.

Méthodes : Etude transversale, descriptive et analytique menée auprès des ouvriers d'une confiserie privée à Sfax. Les données socioprofessionnelles ont été recueillies à l'aide d'un questionnaire anonyme. La charge physique du travail a été évaluée à l'aide du score Borg CR-10. La satisfaction professionnelle et la capacité de travail ont été mesurées sur une échelle visuelle analogique auto-évaluée, de 0 à 10 points. La santé mentale a été évaluée à l'aide du score DASS-21. La variable d'intérêt était la survenue antérieure d'un AT au cours du parcours professionnel.

Résultats : Parmi les 200 participants interrogés, 80 (40%) avaient été victimes d'au moins un AT. Le sex-ratio était de 1,29. Tous les AT étaient de nature traumatique. L'âge moyen des victimes était de $37,8 \pm 7,4$ ans, avec une ancienneté professionnelle moyenne de $13,8 \pm 6,1$ ans. Les tabagiques actifs représentaient 28,8%. Une activité physique régulière était signalée chez 22,5% des accidentés. La charge de travail était perçue comme très difficile à extrêmement difficile chez 62,6% des victimes. La satisfaction professionnelle moyenne était de $7,14 \pm 2,63$ et la capacité de travail perçue, de $7,46 \pm 2,68$. Selon le score DASS-21, des symptomatologies sévères à très sévères de dépression, d'anxiété et de stress étaient retrouvées respectivement chez 11,3%, 30% et 12,5% des accidentés. L'étude des postes de

travail montrait que 72,5% des accidentés étaient exposés à des postures contraignantes, 76,3% à des tâches répétitives et 68,8% au port de charges lourdes.

Conclusion : Cette étude a révélé une prévalence élevée des accidents du travail, touchant principalement les hommes, les travailleurs âgés ou ayant une ancienneté professionnelle importante, ainsi que ceux présentant des habitudes de vie à risque et une santé mentale altérée. Ces résultats soulignent la nécessité d'améliorer les conditions de travail pour réduire les risques d'accidents et préserver la santé des travailleurs.

REPERCUSSIONS DES TROUBLES MUSCULOSQUELETTIQUES SUR L'APTITUDE AU TRAVAIL DES ENSEIGNANTS

L.BEN AFIA¹, M.MERSNI¹, I.YOUSSEF¹, N.MECHERGUI¹, R.TOUMI², H.BEN SAID¹, G.BAHRI¹, S.CHEMINGUI¹, D.BRAHIM¹, M.BANI¹, N.LADHARI¹

1. Service de Médecine du Travail et de Pathologie Professionnelle -Hôpital Charles Nicolle

2. DIMST

Objectifs : Analyser les caractéristiques sociodémographiques des enseignants atteints de Troubles Musculosquelettiques (TMS) et évaluer les répercussions de ces affections sur leur aptitude médicale au travail.

Méthodes : Etude descriptive rétrospective menait au service de Médecine du Travail et de Pathologie Professionnelle de l'hôpital Charles Nicolle entre le 31 octobre 2022 et le 28 février 2023. Cette étude incluait des enseignants ayant bénéficié d'une évaluation de leur aptitude médicale. Les données sociodémographiques, professionnelles et cliniques étaient recueillies à l'aide d'un outil spécialement conçu.

Résultats : L'étude portait sur 28 enseignants, dont 18 femmes. Leur âge moyen était de 49,4 ans $\pm$ [35 -58 ans]. L'ancienneté professionnelle moyenne était estimée à 22 ans $\pm$ [3-37]. La charge de travail hebdomadaire était de 16 heures $\pm$ [13-24]. Les TMS touchaient principalement le bas du dos (16/28 cas), le genou (5/18 cas) et le cou (3 /28 cas). Dix enseignants avaient bénéficié des congés de maladie de longue durée de nature

psychiatrique, dont la durée moyenne était de 203,8 jours $\pm$ [15 -1825].

Concernant l'aptitude médicale au travail, neuf enseignants étaient reclassés à des postes à caractère administratif, deux étaient jugés inaptes temporairement, tandis que 16 travailleurs étaient jugés aptes à poursuivre leur activité d'enseignement.

Conclusion : Cette étude souligne l'impact significatif des troubles musculosquelettiques (TMS), en particulier ceux affectant le bas du dos, chez les enseignants. Il est essentiel de mettre en place des mesures spécifiques pour assurer leur bien-être et préserver leur performance au travail.

RETENTISSEMENT DES TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES SUR L'ABSENTÉISME ET LA PRODUCTIVITÉ : ENQUÊTE DANS LE SECTEUR TEXTILE.

I.THAMRI¹, H.ZIEDI², I.MEHRI¹, N.CHAOUCH², N.MECHERGUI²

1. Groupement de Médecine du Travail de Ben Arous

2. Service de médecine du travail, Hôpital Habib Thameur

Objectif : Évaluer les répercussions des troubles musculo-squelettiques (TMS) sur l'absentéisme et la productivité des opératrices du secteur textile.

Méthodes : Étude transversale descriptive et comparative, réalisée en Novembre 2024 auprès de deux groupes appariés d'opératrices d'une industrie textile. La collecte de données a été réalisée à l'aide d'une fiche préétablie. L'impact sur l'absentéisme et la productivité au travail a été évalué par l'échelle d'évaluation des absences et de la productivité au travail de Lam (LEAPS).

Résultats : Au total, 30 opératrices ont été incluses dont 18 avaient un TMS. L'âge moyen de la population était de 47 $\pm$ 5 ans. Les opératrices occupaient le poste de piqueuse dans 56% des cas. L'ancienneté professionnelle moyenne était de 26 $\pm$ 5 ans. Concernant les contraintes professionnelles : 73% des salariés étaient exposés à une hypersollicitation des membres supérieurs, 14% au port de charges lourdes et 13% à la station debout prolongée. Tous les TMS intéressaient les membres supérieurs avec une atteinte multi-site chez neuf opératrices. Les TMS étaient répartis en huit cas de syndrome

du canal carpien, huit cas de tendinopathies des doigts, sept cas de tendinopathie de l'épaule et trois cas de tendinopathie du coude. L'évaluation de la productivité a révélé une différence statistique significative des moyennes d'heures travaillées les deux dernières semaines entre les salariées atteintes de TMS et celles indemnes (78 $\pm$ 20 heures versus 90 heures, $p=0,033$). Le nombre d'heures manquées au travail chez les salariées souffrant de TMS était de 15 $\pm$ 7 heures versus 7,5 $\pm$ 3 heures pour les patientes indemnes de TMS sans différence statistique significative ($p=0,3$). L'étude de l'incapacité fonctionnelle a montré un score moyen de 9,3/28 chez les patientes atteintes de TMS. Ce score était de 3/28 chez les patientes indemnes avec une différence statistiquement significative ($p<0,001$). L'incapacité fonctionnelle était minime dans 43% des cas, modérée dans 50% des cas et sévère dans 6,7% des cas.

Conclusions : Notre étude a mis en évidence une dégradation de la productivité chez les opératrices du secteur textile atteintes de TMS. Face à ces conséquences néfastes sur la vie professionnelle, une stratégie de prévention contre ce risque professionnel revêt une importance cruciale.

SYNDROME DE CREST ET EXPOSITION PROFESSIONNELLE AUX VIBRATIONS DE HAUTE FREQUENCE : A PROPOS D'UN CAS.

C. SAID, N. KHOUJA, A. DALLAGI, S.ISMAIL, E. BARAKETI, N. ELLILI, S. GHRIBI, J.HSINET, A.BENZARTI.

Service de Médecine du Travail et de Maladies Professionnelles, Hôpital La Rabta, Tunis

Objectif : Analyser l'impact professionnel du syndrome de CREST (calcinosis, phénomène de Raynaud, dysmotilité œsophagienne, sclérodactylie, télangiectasies), une pathologie auto-immune rare, en explorant la possibilité d'imputabilité des symptômes vasculaires et cutanés au contexte professionnel, notamment en cas d'exposition à des vibrations de haute fréquence.

Observation : Nous rapportons le cas d'une patiente de 36 ans, aux antécédents d'épine calcanéenne, consultant pour un avis d'aptitude au travail et une évaluation de l'imputabilité professionnelle en raison d'un syndrome de Raynaud. Opératrice de vissage dans une

entreprise d'industrie électronique depuis 5 ans, sa tâche principale consistait à visser des cartes électroniques à l'aide d'une visseuse générant des vibrations de très haute fréquence (> 300 Hz), avec un horaire de 40 heures hebdomadaires et une cadence de 60 pièces par heure. Le phénomène de Raynaud, évoluant depuis 2 ans, s'était aggravé progressivement avec des ulcérations pulpaire motivant une prise en charge en médecine interne. Le diagnostic de syndrome CREST a été posé sur l'association de phénomène de Raynaud, d'ulcérations pulpaire, d'une sclérodactylie, de mégacapillaires et d'arthralgies, et confirmé par un bilan immunologique (CENP-A/B et SP100 positifs). À l'examen, elle présentait une sclérodactylie avec doigts effilés, cicatrices d'ulcérations pulpaire, ulcérations dorsales des mains et télangiectasies sur les joues. L'exposition prolongée aux vibrations de haute fréquence a été considérée comme un facteur aggravant. Une éviction définitive de ces vibrations a été prescrite pour éviter l'aggravation des symptômes. Cependant, l'imputabilité directe du Raynaud et de la sclérodactylie à l'exposition professionnelle restait complexe, compte tenu de la nature auto-immune du syndrome CREST. L'évolution a montré une nette amélioration des symptômes, notamment de la sclérodactylie et du phénomène de Raynaud, après adaptation du poste de travail.

Conclusion : Ce cas illustre l'impact des vibrations haute fréquence sur l'évolution du CREST syndrome, avec une amélioration clinique notable après leur éviction. Il souligne également l'importance des adaptations ergonomiques et appelle à explorer davantage les facteurs de risque professionnels aggravant les pathologies chroniques pour améliorer la prévention et la prise en charge.

SYNDROME DU CANAL CARPIEN : FACTEURS ASSOCIÉS À L'ÂGE DE DIAGNOSTIC

E.ARFAOUI, H.KHIARI, RIM.SNIHA, C.BEN FGUIRA

Service de médecine préventive, Institut Salah Azaiez

Introduction : Le syndrome du canal carpien (SCC) est un ensemble de signes fonctionnels et physiques liés à la compression du nerf médian au niveau du poignet. Cette pathologie

est la deuxième pathologie reconnue en tant que maladie professionnelle. Notre objectif était d'étudier les facteurs associés à l'âge de diagnostic de cette maladie.

Méthodes : Etude transversale descriptive menée auprès de 137 travailleurs diagnostiqués d'un SCC adressés par le département de la médecine de travail à la direction des risques professionnelles des assurances sociales et de l'invalidité. Une analyse bivariée a été réalisée pour déterminer les facteurs associés à cet âge de diagnostic.

Résultats : L'âge moyen était de 45 ans $\pm$ 7,3 avec des extrêmes allant de 29 à 66 ans. Le sex-ratio H/F était de 0,21. La majorité des travailleurs (85,4%) occupaient un poste de travail manuel avec une ancienneté de plus de 5 ans pour 89,1% d'entre eux. Près d'un tiers des employés (31,4%) ont été diagnostiqués d'un SCC avant l'âge de 45 ans. Un diagnostic avant l'âge de 45 ans était plus fréquent parmi les hommes (33,3% vs 31%), ceux ayant une ancienneté de plus de 5ans (33,6% vs 13,3%), et ceux ayant un poste de travail manuel (32,5% vs 25,0%) mais aucune association significative n'a été mise en évidence.

Conclusion : Cette étude a permis d'étudier les caractéristiques des travailleurs diagnostiqués d'un SCC et les facteurs associés à l'âge de diagnostic. Toutefois, les résultats ne montrent pas d'association significative, soulignant la nécessité de recherches complémentaires pour mieux identifier les déterminants de cette pathologie.

SECTEUR TEXTILE ET TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES DES MEMBRES INFÉRIEURS

W. RHAÏEM¹, N. BEN AYED¹, I. SGHAÏER², R. BORSALI¹, W. SEJIL³, A. BOUGDAR¹, I. MEHRI¹

1. Groupement de médecine de travail de Ben Arous,

2. Division de l'inspection médicale et de la sécurité au travail de Nabeul,

3. Direction générale de l'inspection médicale et de la sécurité au travail

Objectif : Relever les troubles musculo-squelettiques (TMS) des membres inférieurs dans une usine de confection.

Méthodes : Nous rapportons le cas de deux piqueuses d'une usine de fabrication des coiffes de voiture de la région de Ben Arous.

Résultats : Mme S.C et Mme G.O. âgées de 51 et 48 ans, toutes les deux piqueuses avec des anciennetés respectives de 18 et de 16 ans, avaient consultait en aout 2022 et en janvier 2024 pour des talalgies. L'examen des deux patientes était presque identique avec une palpation douloureuse du tendon d'Achille et un œdème de la région rétro-malléolaire. Une tendinopathie du tendon d'Achille était suspectée et un complément radiologique a été demandé confirmant l'hypothèse clinique.

La première patiente a été adressée à un service hospitalo-universitaire de médecine de travail pour avis d'imputabilité. Pour les deux patientes la tendinopathie était considérée comme d'origine professionnelle puisqu'il s'agissait du pied manipulant les pédales des machines à coudre. La conduite à tenir était de rédiger les certificats de déclarations de maladies professionnelles et de lancer une requête de vérification de toutes les pédales des machines à coudre. Une recommandation de maintenance préventive semestrielle a été rédigée. La maladie était reconnue comme d'origine professionnelle pour la première piqueuse et le dossier de la deuxième piqueuse est en cours d'étude.

Conclusion : Les TMS des membres inférieurs quoique rare restent à considérer dans le secteur textile.

TENOSYNOVITE DES DOIGTS D'ORIGINE PROFESSIONNELLE : UNE RECONNAISSANCE EN DEPIT DE LA SUSPICION D'UNE POLYARTHRITE RHUMATOIDE

I. DERBALI, N. KERKENI

Caisse Nationale D'Assurance Maladie

Introduction : La ténosynovite des doigts, caractérisée par l'inflammation de la gaine synoviale entourant les tendons, est courante en milieu professionnel où des mouvements répétitifs sont requis. Lorsqu'elle se manifeste chez un patient chez lequel on suspecte une polyarthrite rhumatoïde (PR), la distinction entre les deux pathologies peut poser un défi diagnostique.

Objectifs :

- Décrire un cas clinique où une ténosynovite des doigts, a été reconnu comme étant d'origine professionnelle, malgré la forte suspicion du diagnostic de PR.

-Décrire les caractéristiques socioprofessionnelles et le devenir professionnel de la victime.

Méthodes : Etude rétrospective et descriptive d'un cas de ténosynovite des doigts dans le secteur privé, qui a été reconnu en tant que maladie professionnelle (MP) indemnisable au sein du comité de reconnaissance des MP du gouvernement de Tunis.

Résultats : La victime était une femme de 51 ans, ouvrière non spécialisée occupant le poste de piqueuse dans une entreprise de confection d'habillement. Elle avait une ancienneté de 20 ans. La patiente avait présenté une douleur et un gonflement progressif au niveau de la base des doigts des deux mains. L'examen clinique a révélé une douleur à la palpation des gaines tendineuses, une limitation de la mobilité des doigts et une sensibilité accrue. La patiente avait consulté au service de rhumatologie.

Des examens d'imagerie, incluant une échographie et une IRM des deux mains, avaient révélé une ténosynovite des fléchisseurs avec une atteinte des enveloppes articulaires du carpe évoquant l'origine inflammatoire de type PR. Par ailleurs, les résultats biologiques avaient montré des marqueurs modérés d'inflammation, sans évidence de poussée active de la PR.

L'origine professionnelle de la pathologie était évaluée à travers l'interrogatoire de la patiente, l'analyse de son poste de travail et des mouvements effectués dans le cadre de ses tâches quotidiennes. Les évaluations ergonomiques ont mis en évidence des gestes répétitifs sollicitant particulièrement les tendons des mains. La victime avait bénéficié d'un aménagement de son poste de travail.

Conclusion : Bien que la PR puisse entraîner des troubles tendineux, le caractère répétitif et les contraintes mécaniques imposées par le travail sont déterminants dans la reconnaissance de cette pathologie en tant que maladie professionnelle.

TROUBLES MUSCULOSQUELETTIQUES CHEZ LES CONDUCTEURS PROFESSIONNELS TUNISIENS : PREVALENCE ET IMPACT SUR L'APTITUDE AU TRAVAIL

S. ERNEZ, N. KAMMOUN, K. CHAKHAR, N. CHAIRI, K. EL AIFIA, S. FEHRI

Institut de Santé et Sécurité au Travail, Tunis, Tunisie

Introduction : Les troubles musculo-squelettiques (TMS) représentent un enjeu majeur de santé au travail pour les chauffeurs de poids lourds, en raison des contraintes posturales et des vibrations auxquelles ils sont exposés.

Objectif : Évaluer la prévalence et les caractéristiques des TMS chez les chauffeurs de poids lourds en Tunisie, ainsi que les facteurs de risque professionnels associés.

Résultats : Notre étude a colligé 133 conducteurs professionnels présentant un d'âge moyen de $42,48 \pm 7,93$ ans et une ancienneté moyenne de $11,36 \pm 8,11$ ans. La distribution professionnelle décrivait une prédominance des conducteurs de poids lourds (39,1%) et d'opérateurs d'engins lourds (35,3%), exerçant principalement dans le secteur minier (72,2%).

Parmi les pathologies diagnostiquées, les troubles musculo-squelettiques prédominaient (55,6%), avec une majorité d'atteintes rachidiennes (75,7%), tandis que les tendinopathies avec conflits sous-acromiaux et les gonarthroses représentaient chacune 5,1% des cas. L'imagerie a permis d'objectiver des hernies discales avec conflit disco radiculaire (14,0%), principalement aux étages L4-L5 et L5-S1, et des pathologies rachidiennes dégénératives (25,8%). Plus d'un tiers des conducteurs (35,3%) ont été victimes d'accidents de travail, majoritairement des traumatismes rachidiens (44%). L'examen clinique a mis en évidence des anomalies surtout rachidiennes chez près de deux tiers des patients (63,2%), caractérisées principalement par une raideur rachidienne (45,9%), associée à des signes radiculaires dans 22,6% des cas.

L'impact médico-professionnel était significatif avec un taux global d'inaptitude de 53%. Les aménagements de poste se focalisaient sur l'éviction des vibrations (13,5%), la réduction de l'hypersollicitation rachidienne (6%) et la limitation des trajets longs (3%).

Conclusion : Cette étude met en évidence la prévalence significative des TMS chez les conducteurs professionnels, notamment rachidiens et souligne l'importance d'implémenter des stratégies préventives ergonomiques adaptées.

TROUBLES MUSCULOSQUELETTIQUES MULTI-SITES CHEZ UN PIQUEUR : A PROPOS D'UN CAS

W.GDICH¹, N.CHAOUCH¹, W.RHAÏEM², H.ZIEDI¹, N.MECHERGUI¹

1. Service de médecine du travail, hôpital Habib Thameur

2. Groupement de médecine du travail Ben Arous

Rapport de cas : Nous rapportons le cas d'un patient âgé de 48 ans, sans antécédents pathologiques notables, occupant le poste de piqueur dans une société de confection textile depuis 16 ans. Les contraintes professionnelles étaient la position debout prolongée et l'hypersollicitation des membres supérieurs et du rachis cervical. Les troubles musculo-squelettiques (TMS) présentés par ce patient étaient multi-sites. Au niveau du rachis, il s'agissait de névralgies cervico-brachiales gauches en rapport avec une atteinte radiculaire C5-C6-C7 confirmée par un électromyogramme et des lombosciatalgies L5-S1 gauches en rapport avec une discopathie L5-S1 confirmée par une imagerie par résonance magnétique médullaire. Au niveau des autres articulations, il présentait des tendinopathies bilatérales des coudes, des tendinopathies des deux épaules en rapport avec une tendinopathie de du supra épineux et de l'infra épineux à gauche et du supra épineux à droite et une tendinopathie de l'index droit en rapport avec une ténosynovite du fléchisseur profond de l'index droit. Toutes ces tendinopathies ont été confirmées échographiquement. La décision d'aptitude médicale au travail chez ce patient était l'éviction définitive du poste de piqueur et sa mutation à un poste ne requérant pas une hypersollicitation des membres supérieurs. Les tendinopathies ont été déclarées en tant que maladies professionnelles indemnisables.

Conclusion : Les facteurs professionnels jouent un rôle important dans la survenue de TMS notamment dans les secteurs les plus exposants comme le secteur de l'industrie textile. Notre cas met en exergue le rôle primordial du médecin du travail dans la prévention de ces pathologies par le dépistage précoce et la mise en place des mesures ergonomiques de correction ou à défaut le reclassement professionnel.

TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES DANS LE SECTEUR DE LA FABRICATION TEXTILE ET APTITUDE MEDICALE AU TRAVAIL

W.AYED¹, D.BRAHIM¹, I.YOUSSEF¹, N.MECHERGUI¹, H. ABDELWAHEB², H.BEN SAID¹, G.BAHRI¹, R.NAKHLI¹, F.BOUJMIL¹, M.MERSNI¹, M.BANI¹, N.LADHARI¹

1. Service de Médecine du Travail et de Pathologie Professionnelle-Hôpital Charles Nicolle

2. DIMST

Objectifs : Déterminer les caractéristiques socioprofessionnelles des patients atteints des Troubles Musculosquelettiques (TMS) dans le secteur de la fabrication textile et étudier l'impact des TMS sur l'aptitude au travail.

Méthodes : Étude descriptive rétrospective des patients atteints de TMS travaillant dans le secteur textile et ayant consulté le service de Pathologie Professionnelle et d'Aptitude au Travail pour une évaluation médicale de l'aptitude au travail au cours de la période allant de janvier 2016 à décembre 2023.

Résultats : Nous avons recueilli 83 patients souffrant de TMS et travaillant dans le secteur de l'industrie textile, d'un âge moyen de 45±5,67 ans. La prédominance des femmes était de 95,1%. L'obésité était notée dans 45% des cas. Les postes les plus occupés étaient : les piqueurs sur machine (74%), les ouvriers polyvalents (12%), les chefs de ligne (5%) et les opérateurs sur machines (5%). L'ancienneté professionnelle moyenne était de 20±8,9 ans. Les troubles musculosquelettiques des membres supérieurs représentés par les patients étaient : le syndrome du canal carpien (38%), les névralgies cervicobrachiales (28%), la tendinopathie de l'épaule (28%), la ténosynovite des doigts (6%) et l'épicondylite (4%). Les TMS des membres inférieurs étaient représentés par les lombalgies chroniques (40 %), les gonalgies (6 %) et les tendinites d'Achilles (2 %). L'adaptation ergonomique du poste de travail a été indiquée dans 36% des cas. En ce qui concerne les décisions médico-légales, 46 patients (56%) ont été déclarés atteints d'une maladie professionnelle de type syndrome du canal carpien (61%), tendinopathie de l'épaule (37%), épicondylite (7%) et ténosynovite des doigts (11%). L'éviction de l'hypersollicitation des membres supérieurs, de la position debout/assise

prolongée et du port de charges lourdes a été indiquée dans respectivement 63%, 26% et 24% des cas.

Conclusion : D'après notre étude, le secteur de la fabrication textile est une source majeure de TMS. Le rôle du médecin du travail est essentiel dans la prévention primaire.

TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES DES MEMBRES SUPERIEURS CHEZ LES OPHTALMOLOGISTES : PREVALENCE ET DETERMINANTS PROFESSIONNELS

N.GANNOUN^{1,2}, M.BOUHOULA^{1,2}, N.ZAAFRANE^{3,2}, M.BOUSSAFFA^{4,2}, I.KACEM^{1,2}, M.MAKHLOUFI^{1,2}, A.CHOUCHANE^{1,2}, M.MAOUA^{1,2}, H.KALBOUSSI^{1,2}, A.BRAHAM^{1,2}, O.EL MAALEL^{1,2}, A.MTIRAOU^{2,4}, M.GHORBAL^{3,2}, A.ALOU^{1,2}, S.CHATTI^{1,2}

1.Service de Médecine du Travail, CHU Farhat Hached Sousse, Tunisie

2.Université de Sousse, Faculté de Médecine de Sousse, 4002 Sousse, Tunisie

3.Service d'ophtalmologie, CHU Farhat Hached Sousse, Tunisie

4.Département de médecine de famille, Faculté de Médecine de Sousse, 4002 Sousse, Tunisie

Objectif : Cette étude vise à déterminer la prévalence des troubles musculo-squelettiques (TMS) des membres supérieurs chez les ophtalmologues et à identifier les facteurs professionnels associés.

Méthodes : Etude descriptive et analytique a inclus 136 chirurgiens ophtalmologues recrutés à Sousse et Monastir entre janvier et juin 2024. Un questionnaire standardisé a permis de recueillir des données socio-professionnelles et médicales. Le questionnaire Nordique a été utilisé pour étudier les TMS observés par région du corps. L'impact des TMS a été évalué à l'aide de l'échelle de la productivité au travail « Work Productivity and Activity Impairment »(WPAI-GH).

Résultats : L'âge moyen des participants était de 41 ans, avec une majorité masculine (53,7 %). Près de 44 % avaient moins de 10 ans d'expérience professionnelle, et 65,4 % des participants passaient entre 2 et 4 heures par jour en activité chirurgicale. La chirurgie de la cataracte était la plus fréquemment pratiquée, représentant 89 % des interventions, suivie par les chirurgies cornéennes (36,8 %) et réfractives (30 %).

La prévalence des TMS des membres supérieurs chez notre population d'étude, au cours des 12 derniers mois, était de 68,4 %, touchant principalement les épaules (43,2 %) et les poignets (37,5 %). Ces troubles étaient significativement associés à des durées prolongées des gestes opératoires (65,4 %, $p < 0,05$), à une hauteur inadaptée de la table opératoire (52,5 %, $p < 0,05$), à l'absence de pauses régulières (32,4 %, $p < 0,05$) et au travail forcé (28,5 %, $p < 0,05$).

Conclusion : La fréquence élevée des TMS chez les ophtalmologues souligne l'importance de mesures ergonomiques, telles que l'ajustement des équipements chirurgicaux, la prise de pauses régulières et la sensibilisation aux bonnes postures, pour prévenir ces troubles et préserver la santé des praticiens.

TENDINITE ACHILLEENNE CHEZ LES PIQUEUSES : À PROPOS DE DEUX CAS

W.AYED, M.MERSNI, F.BOUJMIL, G.BAHRI, D.BRAHIM, S.CHEMINGUI, M.BANI, N.LADHARI

Service de Médecine du Travail et de Pathologies Professionnelles - Hôpital Charles Nicolle

Objectifs : Déterminer les caractéristiques socioprofessionnelles, cliniques et évaluer l'aptitude médicale au travail des piqueuses souffrant de tendinite d'Achille.

Méthodes : Étude descriptive rétrospective des cas de piqueuses de machines présentant une tendinite achilléenne colligés au service spécialisé de Médecine du Travail et de Pathologie Professionnelle durant la période allant du premier juin 2022 au 31 décembre 2023.

Observations : Nous rapportons deux cas de tendinite achilléenne chez deux femmes. Elles étaient âgées respectivement de 50 et 39 ans et travaillaient toutes les deux comme piqueuses sur machine avec pédalage du pied droit, dans une entreprise de confection textile. Leur ancienneté professionnelle variait entre 17 et 23 ans. Les deux patientes étaient en surpoids. Les symptômes rapportés par les patientes étaient des talalgies postérieures droites aggravées par le travail. À l'examen clinique, on notait une impossibilité et une douleur à la marche sur les pointes et les talons du pied droit, ainsi qu'une tuméfaction dans la région rétro-malléolaire. La palpation de la

région rétro-malléolaire et achilléenne était douloureuse. La mobilisation active et passive du pied droit était douloureuse et limitée en dorsiflexion. Le diagnostic était confirmé par une échographie de la cheville. L'étude du poste de travail a montré que les deux patientes étaient soumises à une hypersollicitation du membre inférieur droit à des cadences de travail élevées. La décision médico-légale était de déclarer les deux cas comme maladies professionnelles indemnifiables selon les dispositions du tableau n°82 et de prescrire une éviction de l'hypersollicitation des membres inférieurs.

Conclusion : Le secteur textile est très pourvoyeur de troubles musculosquelettiques, qui affectent également les membres inférieurs.

ADDICTION TABAGIQUE ET STRESS AU TRAVAIL EN MILIEU BANCAIRE

I.YOUSSEF, N.BEN FATMA, A.BELKAHLA, M.HAMDOUNI

Service de Médecine de Travail – CHU Mongi Slim La Marsa.

Objectifs :

- Décrire les attitudes et comportements tabagiques chez les salariés d'une entreprise bancaire.
- Etudier l'influence du stress au travail sur cette forme d'addiction.

Méthodes : Etude descriptive transversale, menée dans une banque nationale située à Tunis, basée sur un questionnaire auto-administré. L'enquête a été effectuée sur une période de deux mois (août-septembre 2024). La population a été sélectionnée suite à un échantillonnage aléatoire simple parmi les salariés de la banque (toutes catégories professionnelles confondues) ayant consenti à participer à l'étude. L'étude du stress au travail était basée sur le questionnaire de karasek.

Résultats : Nous avons recensé 100 salariés ayant un âge moyen de 41 ans $\pm$ 9 ans, majoritairement de sexe masculin (55%). Ils occupaient les postes de cadre supérieur (52%), agent administratif (27%), caissier (11%) et ouvrier (10%). Les salariés étaient mariés dans 68% des cas, célibataires dans 29% des cas et divorcés dans 3% des cas. Les employés étaient fumeurs dans 47% des cas, des non-fumeurs dans 36% des cas et des ex-fumeurs dans 17% des cas. Les formes les plus consommées de tabac étaient la cigarette (31%)

et l'IQOS (8%). Parmi ces fumeurs, 26% ont déjà essayé d'arrêter de fumer. Le comportement tabagique était statistiquement corrélé au sexe et à la consommation de caféine ($p = 0,013$). Les scores de latitude décisionnelle, de soutien social et de demande psychologique étaient faibles respectivement dans 92%, 98% et 92% des cas. Le score de soutien psychologique était corrélé significativement au tabagisme ($p = 0,02$). Les scores de la latitude décisionnelle et du soutien social étaient corrélés significativement au poste de travail ($p = 0,045$ et $0,01$ respectivement).

Conclusion : L'addiction tabagique et le stress au travail sont deux problématiques étroitement liées, en particulier dans les environnements professionnels tendus comme le travail dans le secteur bancaire. La lutte anti-tabac en milieu professionnel devrait tenir compte des risques psycho-sociaux au travail.

ASTHME AGGRAVE PAR LE TRAVAIL : MOTIF DE RETRAITE ANTICIPEE POUR INVALIDITE

R.BEN ALI, Y.BEN YAHMED, A.BOUGDAR, T.KHEMILA, B. JEBABLI, I.MEHRI
Groupement de médecine de travail de Ben Arous

Objectif : Rapporter le cas d'un salarié asthmatique au stade d'insuffisance respiratoire et l'impact sur son aptitude au travail.

Méthodes : Nous rapportons le cas d'un salarié ayant un asthme aggravé par le travail au stade d'insuffisance respiratoire.

Résultat : Il s'agissait de monsieur B.K, âgé de 42 ans, célibataire, occupant depuis 2004 le poste de contrôleur qualité dans une entreprise de fabrication de pièces automobile.

Il avait comme antécédents un situs inversus complet, un asthme évoluant depuis le jeune âge et depuis 2014 une dilatation des bronches. Le salarié a bénéficié de l'éviction de l'exposition aux aérocontaminants et de la manipulation des produits chimiques. En 2022, le salarié avait aggravé sa dyspnée notamment sur le lieu du travail. Les explorations ont conduit à une insuffisance respiratoire avec indication d'une oxygénothérapie. En 2023, le patient était proposé pour retraite anticipée pour invalidité qui a été accordé.

Conclusion : Les maladies respiratoires représentent un motif fréquent de retraite

anticipée. Leur identification précoce permet de mettre en place une stratégie de prévention pour une meilleure adaptation professionnelle.

ANXIETE ET DEPRESSION CHEZ LE PERSONNEL SOIGNANT DE L'HOPITAL TAHER SFAR MAHDIA

S.CHEBBI, A.KHEDER, N.BELHADJ, M.BEN HAMIDA, T.KHALFALLAH, A. MAHFOUDH
Service de médecine du travail et des pathologies professionnelles – Hôpital Taher Sfar Mahdia

Objectifs : Déterminer la prévalence de l'anxiété et de dépression chez le personnel soignant (PS) et identifier les facteurs y sont associés.

Méthodes : Etude transversale descriptive menée auprès du PS de l'hôpital Taher Sfar Mahdia. Le recueil de données a été fait moyennant un auto-questionnaire détaillant les caractéristiques sociodémographiques et professionnelles. L'échelle « Hospital anxiety and depression » a été utilisée pour le dépistage symptômes d'anxiété et de dépression. Cette échelle comporte 14 items cotés de 0 à 3. Sept questions se rapportent à l'anxiété (HAD-A) et sept autres à la dimension dépressive (HAD-D), permettant ainsi l'obtention de deux scores (score maximal de chaque sous-échelle = 21). Un score ≥ 11 signifie une symptomatologie certaine d'anxiété ou de dépression.

Résultats : Au total, 197 PS ont correctement répondu au questionnaire. La majorité était des infirmiers (78,2%). Quarante-neuf PS (24,9%) présentaient une symptomatologie anxieuse et 53 PS (22,3%) présentaient une symptomatologie dépressive. Les PS affectés à un travail de nuit fixe souffraient plus fréquemment d'une symptomatologie anxieuse (77,6% vs 42,6% ; $p < 10^{-3}$) et d'une symptomatologie dépressive (73,9% vs 43,1% ; $p < 10^{-3}$). Le PS rapportant une consommation d'alcool présentaient plus fréquemment une symptomatologie dépressive (13,2% vs 4,2 ; $p = 0,03$). Au terme de l'analyse multivariée, le travail de nuit était significativement associé à la symptomatologie d'anxiété (OR= 4,513, $p < 10^{-3}$; IC 95% [2,133 ; 9,55]). Les facteurs associés à la symptomatologie de dépression étaient le travail de nuit fixe (OR= 3,546, $p < 10^{-3}$; IC 95% [1,761 ; 7,14]) et la consommation d'alcool (OR= 3,033, $p = 0,04$; IC 95% [1,331 ;

9,957]). Les scores HAD-A et HAD-D étaient significativement corrélés (Spearman) ($r = 0,572$; $p < 10^{-3}$).

Conclusion : Notre étude avait révélé une prévalence non négligeable de symptomatologie anxieuse et dépressive parmi les professionnels de santé. Cette symptomatologie était particulièrement associée au travail de nuit fixe. Ces résultats soulignent l'importance de cibler l'organisation au travail afin de prévenir les troubles anxio-dépressifs dans cette population.

DECISIONS D'APTITUDE MEDICALE AU TRAVAIL PROBLEMATIQUES CHEZ DES PERSONNELS DE SOINS ATTEINTS DE PATHOLOGIES PSYCHIATRIQUES : A PROPOS DE TROIS CAS.

N.BEN FATMA, I.YOUSSEF, A.BELKAHLA, S.BEN TOUMIA

Service de Médecine de Travail – CHU Mongi Slim La Marsa.

Objectif : Rapporter une série de cas de personnels de soins atteints de pathologies psychiatriques chroniques ayant posé des problèmes par rapport à la décision d'aptitude médicale au travail.

Rapport de cas :

Premier cas : Technicien supérieur depuis quatre ans, âgé de 39 ans, qui présente depuis deux mois des troubles du comportement envers les collègues du travail et des épisodes d'agressivité verbale vis-à-vis de certains patients, notamment lorsqu'il est contrarié. Les crises d'agitation psychomotrices sont associées à un délire de persécution.

Il serait atteint d'une psychose chronique (trouble délirant type persécution) non déclarée lors de la visite d'embauche. Le déni de la maladie et les conditions sociales l'ont amené à un refus de poursuite de toute médication et donc à une décompensation de sa maladie.

Deuxième cas : Technicienne supérieure, âgée de 26 ans, aux antécédents de maladie coeliaque évoluant depuis l'enfance, est très appréciée dans son entourage professionnel. Toutefois, suite à un problème familial, elle développe un trouble dépressif sévère et décide de faire avec une tentative de suicide, sur les lieux de travail, moyennant une auto-injection de Rivotril. Les suites étaient favorables après hospitalisation de un jour au service de réanimation et complément de prise en charge

en consultation de psychiatrie. Depuis, on lui a indiqué un traitement par : Rosal, Olanzapine et Lexomil. Un congé de maladie de longue durée a été prescrit. Devant la gravité du geste accompli sur les lieux de travail, l'administration de l'hôpital et le ministère de tutelle sollicitent le médecin de travail concernant son aptitude médicale au travail.

Troisième cas : Mr ABA, infirmier âgé de 48 ans, aux antécédents de tentatives de suicide avec hospitalisation sous le mode d'office, ayant une personnalité type borderline. Par ailleurs, aucun autre antécédent pathologique associé. Le patient présentait des conduites addictives, une grande impulsivité, une intolérance à la frustration, une tendance à la dramatisation et des automutilations. Aussi, Mr ABA consommait les drogues psychoactives disponibles sur les lieux du travail (celles destinées aux patients).

DÉPISTAGE DE LA DÉTRESSE PSYCHOLOGIQUE CHEZ LES AGENTS D'ACCUEIL HOSPITALIERS

W.GDICH, H. ZIEDI, N. CHAOUCH, S.BELAAM, N. MECHERGUI.

Service de Médecine du travail, Hôpital Habib Thameur, Tunis.

Objectif : Évaluer, à l'aide d'un questionnaire validé, le niveau de la détresse psychologique des agents d'accueil hospitaliers.

Méthodes : Etude descriptive transversale menée au service de médecine du travail de l'hôpital Habib Thameur de Tunis durant le mois de Novembre 2024, ayant intéressé les agents d'accueil de l'hôpital, moyennant le questionnaire psychométrique de la santé générale à 12 items (GHQ12). Une détresse psychologique sévère est retenue à partir d'un score GHQ12 ≥ 20 .

Résultats : Nous avons interrogé 35 agents d'accueil. La population était majoritairement féminine (57%) avec un âge moyen de 31 ± 4 ans. L'ancienneté professionnelle moyenne était de 14 ± 7 ans. Cinquante-sept pourcent des participants avaient un niveau d'instruction supérieur. La présence de comorbidité était notée chez 48% dont 10% étaient hypertendus. Un trouble anxio-dépressif était retrouvé chez 23% des interrogés et une prise de médicaments anxiolytiques était rapportée par 26%. Le score moyen de GHQ12 était de 28,71. Quarante pourcent des agents travaillant

aux guichets avaient une détresse psychologique sévère. Une détresse psychologique modérée était notée chez 37 % de la population.

Conclusion : Les agents de guichet sont fréquemment exposés à des situations de pression et de conflits provenant du contact avec le public, ce qui peut engendrer un état de stress chronique. Une démarche de correction du risque psychosocial s'avère nécessaire chez ces PS notamment par un roulement des postes et une augmentation de la marge de manœuvre.

EVALUATION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX DANS UNE SOCIÉTÉ DE CABLAGE

M.TRABELSI, A.BEN RHOUMA, I. TAGA.
DIMST BIZERTE

Objectif : Evaluation des RPS dans une entreprise de câblage en vue d'améliorer la Qualité de Vie et le bien-être au travail.

Méthodes : Enquête descriptive transversale effectuée auprès de 76.7 % de l'ensemble des employés de l'entreprise, l'Outil utilisé était le questionnaire karasek version française courte validée. Les 3 dimensions étudiées étaient : La demande psychologique (DP), La latitude décisionnelle et Le soutien social au travail (SS). Les deux index à étudier étaient : le Job-Strain (JS) et l'Isostrain (IS). L'analyse des données a été faite par le logiciel SPSS

Résultats : Le questionnaire a été enregistré à 191 salariés (183 H Vs 8 F) d'âge moyen =42.5 ans +/- 9.6, d'ancienneté moyenne égale à 14 ans +/-9.3. 77.5 % de la population étaient mariés, 82.7% permanents, 63.4% d'un niveau scolaire secondaire, 42.4 % des cas étaient des opérateurs à l'unité de production. Les résultats de l'enquête avaient montré que 61.3 % des salariés étaient en situation de JS (travail tendu) et 55.5 % étaient en situation d'IS (tension au travail associée à un sentiment d'isolement). L'IS dépendait du genre des employés, il était plus élevé chez les hommes ($p=0.023$), le JS dépendait de l'âge des employés en effet il était plus élevé dans la tranche d'âge 30-49 ans ($p=0.017$). Le JS était aussi corrélé aux unités du travail ($p=0.07$) en effet, les employés qui travaillent dans l'administration technique et aussi celle de contrôle qualité, avaient rapporté que leur travail était tendu. Pour le poste de contrôleur qualité on avait trouvé une liaison

statistiquement significative entre le JS et le poste de contrôleur qualité ($p=0.020$). Le JS dépendait aussi de l'horaire du travail, il était plus élevé pour les employés qui travaillent en double séance ($p=0.002$). Les employés ayant un niveau d'instruction bas (primaire) était plus stressés ($p=0.044$).

Conclusion : Le premier axe des actions contre le stress étant l'axe évaluatif qui consiste à mesurer les niveaux de stress, le passage à un axe organisationnel consiste à réorganiser le travail et redéfinir les tâches, ainsi que le développant d'une politique managériale orientée vers les résultats mais aussi le bien-être au travail sans oublier l'axe individuel en formant les individus à développer des compétences à gérer le stress.

ÉVALUATION DES TROUBLES ANXIO-DEPRESSIFS CHEZ LES MÉDECINS DE L'INSTITUT DE CANCEROLOGIE « SALAH AZAÏEZ » DE TUNIS

C.BEN FGUIRA, H.KHIARI, E.ARFAOUI,
I.YEDDES.

Service de médecine préventive, Institut Salah Azaiez

Introduction : Les oncologues, souvent confrontés à la souffrance et à la fin de vie de leurs patients, sont vulnérables au stress professionnel, ce qui peut mener à des troubles anxio-dépressifs (TAD), affectant la qualité des soins. L'objectif de cette étude était de comparer les TAD chez les oncologues de l'Institut Salah Azaiez (l'ISA) à ceux d'un groupe de médecins non oncologues à l'Hôpital La Rabta et l'Hôpital Charles Nicolle.

Méthodes : Etude étiologique transversale qui a été réalisée sur une période de deux mois, du 2 mai au 30 juin 2022, l'étude a impliqué 144 médecins : 53 de l'ISA (groupe étudié) et 91 des hôpitaux la Rabta et Charles Nicolle (groupe témoin).

Résultats : Cette étude a montré que les médecins de l'ISA présentaient d'une manière plus significative ($p=0,016$) des troubles anxieux par rapport aux autres médecins (47,2% vs 37,5%), sans pour autant manifester plus de troubles dépressifs. Les médecins de l'ISA ont rapporté plus de facteurs stressants : l'exposition à des tumeurs déformant l'image corporelle ($p<0,001$) et à la souffrance des proches ($p=0,006$), un manque de ressources humaines ($p=0,017$), des locaux inadaptés

($p=0,001$) et une surcharge de travail ($p=0,013$). Ces médecins consommait davantage d'alcool ($p=0,04$). En plus, 58,5% des médecins de l'ISA considéraient que leur profession affecte d'une manière importante leur qualité de vie contre 45% des médecins des autres hôpitaux ($p=0,04$).

Conclusion : Cette étude a montré que tous les médecins interrogés « toutes spécialités confondues » présentaient, à des taux variables, des TAD. Cependant les troubles anxieux étaient significativement plus élevés chez les médecins de l'ISA chez qui les facteurs stressants avaient plus d'impact.

EVALUATION DU STRESS PROFESSIONNEL ET DE LA QUALITE DE VIE DES FEMMES TRAVAILLEUSES DU SECTEUR PRIVE

B.ZENDAH¹, D.MEHDI¹, H.AMMAR¹, R.MOSBAH¹, I.KANOUN¹, D.JEMMELI¹, O. KHAIRI¹, O.MAALEL^{3,5}, B.LAMIA⁴, R.GHAMMEM^{2,3}, J.MAATOUG^(2,3), KH.HADJ MABROUK¹

1.Groupement de Médecine du travail du gouvernorat de Sousse (GMTGS). Rue cap vert sahloul1 4054 Sousse. Tunisie

2.Hôpital Farhat Hached, Service d'Epidémiologie, «LR19SP03 », 4000, Sousse, Tunisie

3.Université de Sousse, Faculté de Médecine de Sousse, 4000, Sousse. Tunisie

4.Hôpital Régional Haj Ali Soua de Ksar Hellal

5.Hôpital Farhat Hached, Service de Médecine de Travail

Objectif : Evaluer les contraintes psycho-organisationnelles et la qualité de vie des femmes actives dans le secteur privé

Méthodes : Etude transversale descriptive menée entre Mars 2018 et Octobre 2019, auprès d'un échantillon représentatif des travailleurs des entreprises adhérentes au GMTGS. Le recueil des données a été réalisé moyennant un questionnaire comprenant les données sociodémographiques et professionnelles, le questionnaire de Karasek ainsi qu'une évaluation de la qualité de vie (SF12). L'analyse statistique était faite moyennant le logiciel SPSS 20.

Résultats : L'étude a concerné 1042 femmes. L'âge moyen était de $33,31 \pm 8,3$ ans. La majorité (78%) était représentée par des travailleuses non qualifiées. L'ancienneté

moyenne au poste de travail était de $7,52 \pm 6,6$ ans. Le secteur électronique était le plus représenté avec 52,4 % de l'effectif étudié. Quatorze pour cent (14,1%) des employées avaient au moins un antécédent de pathologies chroniques.

Une forte demande psychologique au travail a été notée chez 40,9% des travailleuses, une faible latitude et un faible soutien social ont été retrouvés respectivement chez 46,2% et 73,8% des femmes. Le Job strain a été noté chez 14,4% des travailleuses, 11,3% étaient en Iso strain. Les moyennes des scores des différentes dimensions allaient de $65,26 \pm 43,5$ à $41,22 \pm 42,4$. La dimension santé psychique, avec une moyenne de $47,38 \pm 20,9$ était plus dégradée que la dimension santé physique avec une moyenne de $62,38 \pm 31,4$. Les scores moyens de santé physique et mentale perçues étaient respectivement estimés à $38,83 \pm 5,6$, et à $43,19 \pm 6$. Les prévalences du job strain étaient plus fréquentes chez les sujets ayant une altération du score physique du SF12 et une altération du score mentale du SF12 sans différence significative. Le Job strain était significativement associé au niveau d'éducation ($p=0,00$), à la catégorie professionnelle ($p=0,00$), au travail posté ($p=0,00$) et à la pratique d'une activité physique régulière ($p=0,00$)

Conclusion : La santé mentale est une composante essentielle de la santé au travail. Les femmes actives sont particulièrement touchées par le stress professionnel. Une meilleure connaissance des facteurs prédictifs du stress au travail permettra de mener des mesures préventives ciblées et garantir l'amélioration de leur santé mentale.

ÉVALUATION DU STRESS PROFESSIONNEL CHEZ LES PERSONNELS DE SANTE : APPLICATION DU MODÈLE EFFORT-RECOMPENSE DE SIEGRIST

H. ABDERRAHIM¹, A. MGHIRBI², M.MERSNI¹, S.FARJAOUI¹, K.SAADANI¹, D.BRAHIM¹, S.CHEMINGUI¹, M.BANI¹, N.LADHARI¹

1. Service de Médecine du Travail et de Pathologie Professionnelle -Hôpital Charles Nicolle

2. Service de Médecine du Travail et de Pathologie Professionnelle -Hôpital Régional de Zaghouan

Objectif : Cette étude vise à évaluer le stress professionnel des personnels de santé (PS) à l'aide du questionnaire de Siegrist.

Méthodes : Etude transversale menée auprès des PS d'un hôpital Régional durant la période allant du premier au 15 novembre 2024. Les participants ont répondu au questionnaire de Siegrist, comportant 23 items, évalue trois dimensions psychosociales : Les efforts extrinsèques sont les contraintes et exigences liées au travail tant sur le plan psychologique que physique, les récompenses (salaire, estime, contrôle sur son propre statut professionnel et les efforts intrinsèques ou surinvestissement correspondent à des attitudes, des comportements qui sont associés à un engagement excessif dans le travail.

Résultats : Trente-sept participants ont répondu au questionnaire. L'âge moyen était de 39 ans [6-58 ans]. Le sex-ratio (H/F) était de 0,19. Les professions étaient réparties comme suit : 37% de médecins, 35% d'infirmiers, 22% de techniciens supérieurs et 5% de surveillants. Les participants travaillaient principalement dans les services de chirurgie (29%), de médecine (21%), de laboratoires (18%), de gynécologie (13%) et des urgences (10%). Parmi eux, 73% ne présentaient aucun antécédent médical. Les résultats montrent que 97% des participants ont un rapport effort/récompense inférieur à 1, indiquant que les récompenses perçues (rémunération, reconnaissance, opportunités) sont globalement jugées supérieures aux efforts fournis.

Conclusion : La majorité des participants semblent satisfaits des récompenses obtenues au travail, reflétant un bon équilibre effort/récompense. Ces résultats indiquent une perception favorable des conditions de travail. Cependant, des recherches sur des échantillons plus larges et diversifiés sont nécessaires pour identifier d'éventuelles disparités et mieux comprendre les facteurs de stress spécifiques. Ces études pourraient contribuer à la mise en place de stratégies pour réduire le stress dans les professions de santé.

ETUDE DES CONGES DE LONGUE DUREE CHEZ LE PERSONNEL DE SANTE PUBLIQUE AU GOUVERNORAT DE NABEUL
Z. KHESSAIRI¹, S. AOUNI²

1. Consultation de Médecine de Travail et de Pathologies Professionnelles, Hôpital Mohamed Taher Maâmour, Nabeul
2. Direction Régionale de la Santé de Nabeul.

Introduction : Les congés de maladie de longue durée (CLD), sources majeures de désinsertion professionnelle et manifestations du rejet d'une organisation de travail (épuisement professionnel, souffrance au travail...), sont une vraie préoccupation pour la Direction Régionale de la Santé de Nabeul (DRSN).

Objectif : Dresser le profil socio-démographique, professionnel et clinique des agents relevant de la DRSN et ayant bénéficié de CLD ainsi que leur devenir professionnel.

Méthodes : Étude descriptive rétrospective ayant concerné les dossiers du personnel de soins affectés aux différents établissements sanitaires publics du Gouvernorat de Nabeul et ayant eu des CLD sur une période d'un an (2023). Le recueil des données a été fait à partir des données collectées à la DRSN.

Résultats : Notre étude a intéressé 190 salariés ayant eu des CLD en 2023. Notre population d'étude était à prédominance féminine avec un sex-ratio de 0,26 et ayant un âge moyen de 46,1 ± 8 ans. La majorité de notre population d'étude était représentée par la catégorie des infirmiers (43%) suivie par les techniciens supérieurs (27%) et les ouvriers (17%). Les agents en CLD étaient affectés à l'Hôpital Régional Mohamed Tlatli (18%), à l'Hôpital Mohamed Taher Maâmour (17%) et à l'Hôpital Régional de Menzel Temime (11%). Les pathologies psychiatriques étaient les principaux motifs de CLD (95,8%), suivies des cancers (3,7%) et de la tuberculose (0,5%). Les agents avaient repris le travail après le CLD dans 15,8% des cas. Cette reprise a concerné principalement la catégorie des infirmiers (14 cas). La mise en retraite et en disponibilité d'office était notée dans respectivement 6,8% et 0,5% des cas. Nous avons recensé un détachement chez 1,6% des cas.

Conclusion : Ce travail a confirmé la nécessité d'intervenir précocement pour prévenir la désinsertion professionnelle. Les interventions pluridisciplinaires fondées sur une prise en charge individuelle et collective visant à améliorer les conditions de travail sont préconisées afin de réduire sensiblement cette forme d'absentéisme.

ETUDE DU STRESS AU TRAVAIL CHEZ LES RESIDENTS EN MEDECINE : A PROPOS DE 132 CAS.

N.CHAOUCH¹, A.DEBBICHE², A.BELKAHLA², I.YOUSSEF²

1. Service de médecine du travail, Hôpital Habib Thameur

2. Service de médecine du travail, CHU Mongi Slim

Objectif : Etudier le stress au travail chez une série de résidents exerçant dans un CHU à Tunis.

Méthodes : Etude transversale, descriptive réalisée auprès des résidents en médecine exerçant au centre hospitalo-universitaire Mongi Slim moyennant un auto-questionnaire. La période d'étude était de 3 mois allant du 1er Avril 2024 au 31 Juin 2024. L'évaluation du stress au travail a été basée le questionnaire de Karasek dans sa version française.

Résultats : 132 résidents ont répondu au questionnaire, soit un taux de réponse de 82,5%. L'âge moyen de notre population était de 28 ± 3 ans avec des extrêmes allant de 24 à 33 ans. Le genre- ratio était de 0,46. 79,5% des résidents étaient célibataires. Leurs spécialités étaient médicales dans 74,2% des cas et chirurgicales dans 25,8% des cas. Des antécédents médicaux pathologiques étaient constatés chez 25,8% des cas avec prédominance des pathologies psychiatriques (50%). Selon le questionnaire de Karasek, le score moyen de la latitude décisionnelle était de 67,5 points (en faveur d'une faible latitude décisionnelle). Le score moyen de la demande psychologique était de 24,6 (forte demande psychologique). Le score moyen du soutien social était de 22,7 points (faible soutien social). Selon ce modèle, 46,2% des résidents étaient estimés stressés ou en situation de jobstrain ; 31,1% actifs ; 13,6% passifs et 9,1% détendus. Une situation d'isostrain a été notée dans 35,6 % des cas.

Conclusion : Dans cette série, les résidents semblent être exposés à un important stress au travail. Une étude exhaustive et comparative avec les autres catégories professionnelles est envisagée afin d'identifier les principaux déterminants en cause.

FACTEURS ASSOCIES A L'INTELLIGENCE EMOTIONNELLE CHEZ LES RESIDENTS EN MEDECINE EN TUNISIE

H. DAOUD, I. SELLAMI, M. HAJJAJI, M.L. MASMOUDI, K.J. HAMMAMI

Service de médecine du travail et des maladies professionnelles, Hôpital Hédi Chaker de Sfax.

Objectifs : Identifier les caractéristiques socio-professionnelles et médicales des résidents en médecine, évaluer leurs traits d'intelligence émotionnelle (IE) et analyser les facteurs qui leur sont associés.

Méthodes : Etude transversale, descriptive et analytique, menée auprès des résidents en médecine des différents hôpitaux universitaires en Tunisie. Les données ont été recueillies à l'aide d'un questionnaire anonyme diffusé en ligne via Google Forms, entre octobre et décembre 2023. L'intelligence émotionnelle (IE) a été évaluée à l'aide du questionnaire TEIQue-SF. La résilience a été mesurée à l'aide du score Brief Resilience Scale (BRS), et les troubles de la santé mentale ont été évalués par le score Patient Health Questionnaire-4 (PHQ-4).

Résultats : Notre étude a inclus 127 participants, avec un âge moyen de $27,2 \pm 1,3$ ans. Le sex-ratio était de 0,34. Les célibataires représentaient 81,1% de l'échantillon. Le tabagisme actif et l'alcoolisme occasionnel concernaient chacun 9,4% des participants. Quarante-huit résidents pratiquaient une activité sportive régulière. Un antécédent de maladie psychiatrique a été retrouvé chez 17,3% des participants, répartis comme suit : 63,6% de dépression, 36,4% d'anxiété et 4,5% de troubles bipolaires. La spécialité médicale concernait 71,7% des participants, et 42,5% des résidents étaient en stage lors de leur deuxième année. Le score total moyen de l'IE était de $4,6 \pm 0,68$. Les scores moyens pour les quatre dimensions de l'IE étaient : bien-être $4,81 \pm 1,07$, maîtrise de soi $4,34 \pm 0,9$, émotivité $4,86 \pm 0,73$ et sociabilité $4,45 \pm 0,85$. Des scores de résilience faibles ont été observés chez 34,6% des participants. Le score moyen de l'échelle PHQ-4 était de $3,91 \pm 2,99$.

L'analyse multivariée a montré que l'IE était significativement associée au sexe masculin, à une résilience élevée et à des niveaux plus faibles de troubles mentaux.

Conclusion : Cette étude souligne la nécessité d'interventions ciblées pour renforcer l'intelligence émotionnelle (IE) des résidents en médecine, en particulier chez les sous-groupes vulnérables.

INTERET DE LA VISITE DE REPRISE DU TRAVAIL SUITE A UN CONGE DE MALADIE DE LONGUE DUREE DE NATURE PSYCHIATRIQUE

I.YOUSSEF, N.BEN FATMA, A.BELKAHLA, S.BEN TOUMIA

Service de Médecine de Travail – CHU Mongi Slim La Marsa.

Objectif : Etudier l'intérêt de la visite de reprise du travail suite à un congé de maladie de longue durée de nature psychiatrique dans la promotion de la santé mentale et le maintien dans l'emploi.

Méthodes : Etude descriptive rétrospective ayant intéressé les dossiers du personnel de la santé (PS) de l'hôpital Mongi Slim adressé au service de médecine de travail pour une visite médicale de reprise du travail suite à un congé de maladie psychiatrique de longue durée sur une période de un an (1^{er} novembre 2023 – 1^{er} novembre 2024).

Résultats : Dans cette série, 26 PS avaient été inclus. Ils avaient en moyenne un âge de 40,5 ans, avec une nette prédominance féminine (22 femmes). Ils occupaient les postes d'infirmier (13 cas), de technicien supérieur (neuf cas), d'agent administratif (deux cas), de médecin (un cas) et d'ouvrier (un cas). Ils travaillaient essentiellement dans des services de réanimation (sept cas) et de chirurgie générale (quatre cas). En moyenne, le nombre de jours d'arrêt de travail était de 60. Les congés étaient majoritairement prescrits par un spécialiste en psychiatrie de libre pratique (23 cas). Les causes sous-jacentes aux congés étaient surtout de nature sociale (20 cas) et professionnelle (six cas). Les principaux diagnostics psychiatriques retenus étaient : les troubles dépressifs (18 cas), les troubles anxieux (six cas) et les troubles bipolaires (deux cas). Au terme de la visite de reprise, tous les PS étaient déclarés aptes à reprendre leurs activités professionnelles dans leurs postes et services d'origine. Toutefois, un changement de service et un reclassement professionnel étaient indiqués pour respectivement deux et un PS. Aussi, une éviction provisoire du travail de nuit a été indiquée chez un infirmier (en raison de la nature de ses traitements).

Conclusion : Après congé psychiatrique de longue durée, la réintégration professionnelle est essentielle pour la promotion de la santé

mentale des travailleurs. La visite de reprise de travail constitue alors la meilleure opportunité.

INFLUENCE DES TRAITS DE PERSONNALITÉ SUR LA PERFORMANCE AU TRAVAIL CHEZ LES RÉSIDENTS EN MÉDECINES DE FAMILLE

I. BEN HNIA¹, N. RMADI¹, A. KCHAOU¹, R. AFFES², O. WALHA², M. HAJJAJI¹, ML. MASMOUDI¹, K. JMAL HAMMAMI¹

1. Service de médecine du travail – CHU Hédi Chaker de Sfax

2. Département de médecine de famille – Faculté de médecine de Sfax

Objectifs : Evaluer les traits de personnalité des résidents en médecine de famille et rechercher des associations entre ces traits et leur performance au travail.

Méthodes : Etude transversale, descriptive et analytique, réalisée sur une période de deux mois auprès des résidents en médecine de famille. Les données ont été recueillies au moyen d'un questionnaire portant sur les caractéristiques socioprofessionnelles. Nous avons utilisé l'échelle « Big Five Inventory (BFI) » pour évaluer les cinq traits de **personnalité** : ouverture, conscience, extraversion, agréabilité et neuroticisme. L'échelle « Individual Work Performance Questionnaire (IWPQ) » a été utilisée pour évaluer la performance professionnelle. Celle-ci détermine les niveaux de performance liée aux tâches, la performance contextuelle et les comportements contre-productifs.

Résultats : Nous avons colligé 150 résidents (67 hommes et 83 femmes) avec un âge moyen de $28,6 \pm 2,45$ ans. Les scores de BFI étaient de $3,28 \pm 0,61$ pour l'extraversion, $3,2 \pm 0,61$ pour l'agréabilité, $3,19 \pm 0,68$ pour la conscience, $3,1 \pm 0,69$ pour le neuroticisme et $3,15 \pm 0,61$ pour l'ouverture. En ce qui concerne la performance au travail, le score moyen de la performance liée aux tâches était de $1,58 \pm 0,84$, celui de la performance contextuelle de $1,72 \pm 0,83$ et celui des comportements contre-productifs de $1,49 \pm 0,9$. Des corrélations positives et significatives ont été observées entre la performance liée aux tâches et plusieurs traits de personnalité, notamment l'agréabilité ($p = 0,009$, $r = 0,21$), l'extraversion ($p = 0,032$, $r = 0,176$) et la conscience ($p = 0,034$, $r = 0,173$). De même, la performance contextuelle était associée à l'agréabilité

($p = 0,002$, $r = 0,245$), à l'extraversion ($p = 0,045$, $r = 0,164$) et à l'ouverture ($p = 0,022$, $r = 0,187$). Les comportements contre-productifs étaient positivement corrélés au neuroticisme ($p = 0,037$, $r = 0,17$).

Conclusion : Les traits de personnalité influencent les différentes dimensions de la performance au travail. En comprenant mieux ces liens, cette étude pourra orienter le recrutement et le développement professionnel afin d'optimiser la performance et la satisfaction des soignants.

IMPACT PSYCHOSOCIAL DES DIFFICULTES MATERIELLES D'UNE ENTREPRISE DE CONFECTION

N. BELAID

Groupe de médecine de travail de Sousse

Objectifs : Comprendre les impacts psychologiques et les souffrances vécues par les salariés au sein d'une entreprise de 170 salariés en difficulté économique et administrative depuis 2022 en secteur de confection. Évaluer les conséquences sociales, identifier les besoins des salariés et les stratégies d'adaptation.

Méthodes : L'étude qualitative a été menée en 2024 par des entretiens individuels complétés par un focus groupe et l'observation participante. L'échantillon était constitué de 13 employés de divers profils, avec des représentants des salariés et des membres du syndicat. Les employés étaient essentiellement de sexe féminin, volontaires et ayant signé un consentement éclairé avec ou sans anonymat, en plus du consentement de l'entreprise.

Résultats : Les résultats montrent que l'annonce de l'arrêt de la production avait suscité chez les salariés des émotions contrastées : insécurité, anxiété, méfiance envers la nouvelle direction. Les conséquences sur la vie quotidienne montraient des répercussions étroitement liées sur leur vie familiale, sociale et financière avec des déménagements fréquents vu les difficultés matérielles, accompagnés des critiques des conjoints, des parents et des enfants vis-à-vis du changement du pouvoir économique et la demande d'aide matérielle, avec un sentiment de honte d'appartenance à l'entreprise et de rejet des proches et de l'entourage. Les relations entre les collègues s'étaient partiellement détériorées, avec des tensions,

des prises de distance face aux emprunts répétitifs d'argent non remboursés et des élans de solidarité vis-à-vis du sort commun. La relation avec la hiérarchie était conflictuelle, avec des agressivités verbales et des plaintes juridiques des deux partis. Les perspectives d'avenir étaient floues avec des craintes, mais un espoir de retrouver leur rythme de travail habituel. Les attentes étaient uniquement matérielles concernant les salaires impayés, sans besoin de soutien psychologique spécialisé, ni de compensations morales. Diverses stratégies d'adaptations ont été développées comme la démission et recherche de nouvel emploi, emplois précaires non déclarés, congés maladies, recherches de clients pour l'entreprise, travail bénévole, mobilisation collective pour défendre leurs droits, et collaboration avec les représentants de l'état et syndicat du travail.

Conclusion : Cette étude souligne l'importance de mettre en place des dispositifs d'accompagnement financier pour soutenir les salariés impactés lors des restructurations des entreprises.

L'INTERFACE «VIE PRIVEE – VIE AU TRAVAIL» ET SES EFFETS SUR LA QUALITE DE VIE CHEZ LE PERSONNEL DE LA CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE MALADIE DE GABES.

R.CHIBANI¹, A.OMRANE², J.GAZBAR³

1. Caisse nationale d'assurance maladie de Gabès
2. Service de médecine de travail et pathologies professionnelles, EPS Taher Sfar Mahdia
3. Direction régionale de la santé de Gabès

Objectif : Evaluer l'effet du conflit « vie privée – vie au travail » sur la qualité de vie chez le personnel de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM).

Méthodes : Etude transversale multicentrique menée exhaustivement auprès du personnel des centres des Caisses Nationales d'Assurance Maladie de Gabes ville et Gabes Sud, El Hamma et Mareth. L'enquête a porté sur un questionnaire, administré par une seule enquêtrice, rédigé en langue française relatif aux caractéristiques sociodémographiques et professionnelles. Un questionnaire validé en langue française a été utilisé pour évaluer la qualité de vie (SF12).

Résultats : Cette étude a inclus 79 agents soit un taux de réponse estimé à 85,86%. Cette population était jeune (55% avait un âge entre 40 et 50 ans) et de prédominance féminine (60%). Parmi le personnel médical et administratif, 30% sont porteurs de maladies chroniques. Le score moyen de la dimension mentale du questionnaire SF-12 est égal à $52,18 \pm 10,66$, de dimension physique égal à $52,18 \pm 10,33$. Une corrélation significative ($p=0,015$) était retrouvée entre la qualité de vie mentale et l'effet négatif de la vie privée sur la vie au travail.

Conclusion : La gestion de l'interface vie privée – vie professionnelle est particulièrement délicate. Ce conflit des rôles est parfois à l'origine de difficultés d'ordre psychologique, physique et/ou social. D'une manière générale, les recherches montrent que la perception des effets du conflit entre la vie privée et la vie au travail a des effets sur l'individu essentiellement l'altération de la qualité de vie, comme aussi sur l'organisation (baisse du rendement, absentéisme...).

LES FACTEURS CONFLICTUELS DANS LA CONCILIATION TRAVAIL-FAMILLE

Z. HAKIM¹, A. HRAIRI², Z. GASSARA³, N. KOTTI², K. JMAL HAMMAMI², M.L. MASMOUDI², M. HAJJAJI²

1.Hôpital Régional de Mahrès, Faculté de Médecine de Sfax, Université de Sfax

2.Service de Médecine du Travail et des Pathologies Professionnelles, CHU Hédi Chaker

3.Service de Rhumatologie, CHU Hédi Chaker de Sfax

Objectif : Rechercher les facteurs relatifs à la charge de travail et à la charge familiale qui conduisent au conflit travail-famille.

Méthodes : Nous avons mené une étude transversale auprès du personnel médical et paramédical des centres hospitaliers universitaires de Sfax. Les données ont été recueillies à l'aide d'un questionnaire auto-administré au personnel de santé, comprenant des données socioprofessionnelles et cliniques.

Résultats : Notre population était âgée de 34,5 ans et majoritairement féminine (85,1%). Soixante-neuf individus (soit 70,4%) étaient mariés et 43,9% avaient des enfants à un âge préscolaire. Les médecins représentaient 68,9% des cas et 31,1% faisaient partie du

personnel paramédical (infirmières, techniciens...). Près de la moitié des personnes (52,7%) effectuaient des gardes de nuit, 18,5 % d'entre elles assurant plus d'une garde par semaine. La majorité des individus (60,8%) avaient des personnes à charge (enfant(s), parent(s)...), dont 37,8% avaient des enfants en âge préscolaire. La moitié des sujets déclaraient une demande familiale (DF) élevée, 58,1% trouvaient la demande professionnelle élevée et 39,2% considéraient l'équilibre travail-famille difficile. En analyse bivariable, une relation travail-famille conflictuelle, c'est-à-dire une balance travail-famille déséquilibrée, était associée au statut de médecin ($p=0,002$), au fait d'assurer plus d'une garde de nuit par semaine ($p=0,006$) et à la présence d'enfants en âge préscolaire ($p=0,003$).

Conclusion : Ces faits soulignent l'importance pour les organisations de prendre en compte l'équilibre socio-professionnel afin de garantir le bien-être des employés, particulièrement dans certains secteurs dans lesquels l'engagement physique et émotionnel du professionnel rend plus difficile la mise à part entre sa vie familiale et son travail. Cela joue un rôle majeur dans l'amélioration de l'efficacité et de la productivité du travail.

L'INFLUENCE DU MILIEUX DE TRAVAIL SUR L'ETAT DE SANTE MENTALE DU PERSONNEL SOIGNANT

S. ABBES, A. KHALFAOUI

Hôpital régional de Jendouba, SAMU 08

Objectifs : La fréquence du Burn Out chez le personnel soignant serait élevée à cause des conditions du travail stressantes. L'objectif de ce travail était de déterminer l'influence des conditions de travail sur la santé mentale du personnel de santé.

Méthodes : On a mené une étude prospective descriptive et analytique de 120 cas en diffusant un questionnaire via les réseaux sociaux destiné au personnel soignant.

On a inclus les médecins, les infirmiers, les techniciens de la santé et les aides-soignants qui sont en contact avec les patients dans leur pratique courante.

Résultats : L'âge moyen des patients a été de $41,88 \text{ ans} \pm 9,1 \text{ ans}$ [23-58]. Une prédominance féminine a été notée (sex ratio H/F : 0,5). 95% des participants qui ont répondu au questionnaire travaillaient au secteur public et

5% au secteur privé. On a retrouvé des médecins dans 48,3% des cas, des infirmiers dans 35% des cas, des techniciens de la santé dans 11,7% des cas et des aides soignant dans 5% des cas. 70% travaillaient aux urgences ou en milieux de soins intensifs et 76,7% assuraient des gardes de nuit. Des antécédents de pathologie psychiatrique ont été retrouvés chez 65% des cas qui ont nécessité un congé longue durée dans 26,7% des cas. Cette pathologie était une dépression dans 31,7% des cas, un Burn Out dans 18,3% des cas, un trouble anxieux dans 11,7% des cas et un trouble bipolaire dans 3,3% des cas. 20% avaient une addiction associée. 53,3% du personnel qui a répondu à ce questionnaire jugeraient que le travail serait la principale cause de décompensation de leur pathologie psychiatrique. Un test de chi 2 a été effectué pour déterminer l'influence des conditions de travail sur la présence d'une pathologie psychiatrique. On a trouvé $p = 0,002$ ($< 0,005$) pour le travail en urgence. L'influence du secteur d'activité et le travail de la nuit n'était pas statistiquement significative.

Conclusions : Le milieu de travail dans le secteur de santé pourrait être pourvoyeur d'apparition de pathologies psychiatriques. Le travail dans un service d'urgence ou de soins intensifs augmenterait considérablement ce risque.

L'ADDICTION TABAGIQUE PARMIS LES PROFESSIONNELS DE LA SANTE : EUE MULTICENTRIQUE

N.BENARBIA, A.MILADI, I.AISSA, J. KOOLI, A.BAROUDI, L.BOUZGAROU

Service Hospitalo-Universitaire de Médecine du Travail et Pathologie Professionnelle, Hôpital Régional Haj Ali Soua de Ksar Hellal

Objectifs : Analyser le comportement tabagique parmi le personnel de santé et identifier ses déterminants.

Méthodes : Etude exhaustive transversale conduite sur 7 mois, auprès du personnel de la santé des hôpitaux de 1ère et 2scd lignes de trois délégations sanitaires du centre (02 hôpitaux régionaux, 01 hôpital de circonscription et 31 CSB). La rubrique dédiée à l'évaluation du comportement tabagique sur une fiche d'enquête auto-administrée a inclus notamment le questionnaire de Fagerstrom

pour l'évaluation du niveau de dépendance nicotinique.

Résultats : Au total, parmi les 741 personnels inclus, l'âge médian était de 38 ans, le sex-ratio de 0,23 et 68.9% étaient des paramédicaux. Parmi ces professionnels 20 % était des fumeurs passifs et 12,4 % des fumeurs actifs. La cigarette industrielle était l'addiction nicotinique exclusive dans 77,8% des cas, avec la consommation de cigarette électronique dans 12,3 % et de chicha dans 9,9 % des cas. Parmi les tabagiques actifs 69,3% étaient de sexe masculin avec un âge médian de 37 [30-48] ; 59,8% étaient âgés moins de 40 ans et 55,7% étaient des paramédicaux. Les services des urgences étaient concernés par le taux de tabagisme le plus élevé (37,5%). Le niveau de dépendance était faible chez 51,3% des fumeurs, modéré chez 32,5% et fort chez 16,3% d'entre eux. Parmi ces fumeurs, 12,3% déclaraient s'abstenir de fumer à l'intérieur de l'hôpital et 45% réduisaient leur consommation tabagique à l'hôpital. Le tabagisme était significativement associé au sexe masculin ($P<10^{-3}$), à l'équipe médicale ($p=0,004$) et au travail au service d'urgences ($p<10^{-3}$). Par ailleurs, parmi les tabagiques, la non-réduction de la consommation tabagique durant le travail à l'hôpital a été associée à l'âge <30 ans ($p=0,002$), le corps médical ($p=0,0025$), l'affectation au service des urgences ($p<10^{-3}$), et le travail de nuit ($p=0.009$).

Conclusion : L'addiction tabagique parmi les personnels de santé, souvent perçue comme un obstacle à leur engagement dans les programmes de sevrage tabagique, nécessite une sensibilisation et un accompagnement adapté au sevrage tabagique. Ces mesures sont essentielles pour renforcer l'efficacité des actions de santé publique de lutte anti-tabac.

MODALITES DE GESTION DES CONGES DE MALADIE DE LONGUE DUREE DANS LE MONDE

A.BELKAHLA¹, M.MERSNI¹, I.YOUSSEF², N.MECHERGUI³, H.BEN SAID⁴, G.BAHRI¹, R.NAKHLI¹, F.BOUJMIL¹, D.BRAHIM¹, M.BANI¹, N.LADHARI¹

1. Service de Médecine du Travail et de Pathologie Professionnelle-Hôpital Charles Nicolle de Tunis

2. Service de Médecine du Travail et de Pathologie Professionnelle -Hôpital Mongi Slim

3. Service de Médecine du Travail et de Pathologie Professionnelle -Hôpital Habib Thameur

4. Service de Médecine du Travail et de Pathologie Professionnelle-Centre de Maternité et de Néonatalogie

Objectif : Analyser et comparer les systèmes de prise en charge des Congés de Maladie de Longue Durée (CMLD) à travers différents pays, en mettant en exergue leurs avantages et limites.

Méthodes : Une recherche ciblée a été réalisée dans la base de données PubMed selon l'équation de recherche ("long-term sick leave" OR "prolonged sick leave" OR "extended sick leave") AND ("management" OR "impact" OR "system" OR "coverage"). Un total de 133 articles en anglais a été consulté et 22 ont été finalement inclus en fonction de leur pertinence.

Résultats : L'analyse des 22 articles a révélé des disparités notables entre les pays dans la gestion des CMLD. Parmi ceux qui prévoient des CMLD rémunérés, certains appliquent des taux fixes de compensation salariale offrant une stabilité financière pendant les longues périodes de maladie. La durée des CMLD rémunérés est variable, certains pays imposent un nombre limité de jours, 52% de ceux qui accordent un congé payé garantissent entre un et dix jours par mois, tandis que 48% proposent 11 jours ou plus. De même, plusieurs pays précisent cette durée selon la cause des CMLD. Les pays nordiques donnent de généreuses prestations de CMLD, couvrant souvent tout le salaire du travailleur pendant une période prolongée sans stress financier. Aussi, l'Allemagne dispose d'un solide système de CMLD dans lequel les employés reçoivent environ 70 % de leur salaire pendant six semaines, puis des prestations de longue durée en cas de besoin. L'Australie offre des congés de maladie payés pour les employés du secteur public, tandis que les indépendants et les occasionnels ne bénéficient pas des mêmes droits. Au Japon, les CMLD étaient auparavant non rémunérés, sauf si cela était spécifié dans les contrats de travail, ce qui a conduit à une culture dans laquelle les travailleurs évitent de prendre des congés. Aux Etats-Unis, aucune obligation fédérale n'existe pour la rémunération des CMLD. De nombreux travailleurs, en particulier ceux occupant des

emplois faiblement rémunérés, peuvent ne pas avoir accès à des congés rémunérés.

Conclusions : Nos résultats soulignent la nécessité d'améliorer les politiques à l'échelle mondiale afin de garantir une protection adéquate à tous les travailleurs.

MOTIFS DES DEMANDES DE PENSION D'INVALIDITE ET DE RETRAITE ANTICIPEE POUR USURE PREMATUREE DE L'ORGANISME DANS LA REGION DE MANOUBA

H. OULED ALI ; AM. HASSEN ; A. ELJ ; S. SABBAHI.

Caisse nationale d'assurance maladie.

Objectifs : Identifier les principales causes des demandes de pension d'invalidité et de retraite anticipée pour usure prématurée de l'organisme dans la région de Manouba et analyser les caractéristiques épidémiologiques des assurés déposant ces demandes.

Méthodes : Etude rétrospective et descriptive a été menée sur les demandes de pension d'invalidité (IVL) et de retraite anticipée pour usure prématurée de l'organisme (RA-UPO) enregistrées auprès du bureau régional de la CNAM durant les trois premiers trimestres de l'année 2024.

Résultats : Sur la période étudiée, 72 demandes ont été déposées, parmi lesquelles 35 dossiers ont été analysés : 21 concernaient la RA-UPO et 14 l'IVL. Les prescripteurs étaient majoritairement des médecins généralistes (9 demandes), suivis des médecins du travail (4 demandes). Le secteur public était prépondérant avec 24 dossiers soumis. L'âge moyen des assurés était de 53,9 ans, avec une nette prédominance masculine (sex-ratio = 2,5). La majorité des assurés présentait des comorbidités (22 cas). Selon la classification CIM-11, les pathologies les plus fréquemment invoquées étaient les tumeurs (8 demandes) et les maladies du système musculo-squelettique (7 demandes). D'autres motifs incluaient les maladies endocriniennes, nutritionnelles ou métaboliques, les maladies de l'appareil circulatoire et les lésions traumatiques ou conséquences de causes externes, chacune comptant pour 5 demandes.

Conclusion : La forte prévalence des demandes de RA-UPO met en évidence l'impact significatif des conditions de travail sur la santé des travailleurs dans la région. Ces

résultats soulignent la nécessité de renforcer les mesures préventives, notamment en matière d'ergonomie et d'adaptation des postes de travail.

MALADIE D'ALZHEIMER AVANCEE : MOTIF D'INVALIDITE CHEZ UN SALARIE

C. ALIOUA¹, R. BORSALI¹, N. BEN AYED¹, B. JEBABLI¹, S. BOUGHANMI¹, R. RHAÏEM¹, I. MEHRI¹

1. Groupement de médecine du travail de Ben Arous.

Objectif : Mettre en évidence le rôle du médecin du travail dans le dépistage de la maladie d'Alzheimer et la mise en invalidité d'un salarié.

Méthodes : Etude d'un cas.

Observation : Il s'agissait de Mr FH, âgé de 57 ans, père de trois enfants, sans antécédents pathologiques notables, tabagique sévère, ouvrier affecté aux travaux d'élevage de poules, dans une entreprise agroalimentaire depuis 2010. Il n'a consulté en médecine de travail qu'en mars 2023. Le médecin du travail a objectivé des troubles amnésiques. Le salarié a été adressé en neurologie. Le diagnostic de maladie d'Alzheimer à un stade avancé a été diagnostiqué et il a été mis sous traitement. La mise en invalidité a été indiquée.

Conclusion : Ce travail illustre le rôle du médecin du travail dans le dépistage de maladie d'Alzheimer et dans l'orientation vers l'invalidité.

MISE EN INVALIDITE PROFESSIONNELLE SUITE A UN ACCIDENT VASCULAIRE CEREBRAL

W.RHAÏEM¹, W.SEJIL², N. BEN AYED¹, R.BORSALI¹, I.SGHAIER³, B.JEBABLI¹, S.ZGAYA¹, I.MEHRI¹

1. Groupement de médecine de travail de Ben Arous
2. Direction générale de l'inspection médicale et de la sécurité au travail
3. Division de l'inspection médicale et de la sécurité au travail de Nabeul

Objectif : Rapporter la difficulté du maintien au travail d'une piqueuse ayant présenté un accident vasculaire cérébral (AVC).

Méthodes : Nous rapportons le cas d'une piqueuse ayant présenté un AVC.

Résultats : Il s'agissait de madame K.N., âgée de 56 ans, mariée et mère de deux enfants, occupant le poste de piqueuse en position debout dans une usine de confection de la région de Ben Arous. L'ancienneté au travail était de 14 ans. Mme K.N. avait comme antécédents un flutter atrial, un rétrécissement mitral serré, une dyslipidémie et une goutte. Madame K.N. a consulté les urgences le 26/12/23 pour altération de l'état de conscience avec trouble de l'élocution et de la motricité. Tableau installé d'une façon aigue depuis plus que quatre heures. L'examen avait objectivé une patiente consciente coopérante, apyrétique avec hémiplegie gauche. Un électrocardiogramme avait montré un Flutter atrial à 100 battements par minute sur un bloc de branche droit incomplet. Une tomodensitométrie cérébrale avait objectivé un aspect en faveur d'une ischémie aigue sylvienne droite et une absence d'hémorragie intra ou extra-axiale. La patiente était mise sous traitement médical et adressée en neurologie et cardiologie pour complément de prise en charge. L'examen du 14/03/2024 avait objectivé une impotence totale du membre supérieur gauche et une impotence partielle du membre inférieur gauche. La marche était possible avec une canne mais le périmètre était réduit à quelques mètres. Un avis d'incapacité au poste de piqueuse a été formulé, un reclassement professionnel était jugé difficile vu la nature de l'activité et l'impotence totale du membre supérieur gauche. Madame K.N. était proposée pour invalidité et le dossier a été accepté.

Conclusion : Les AVC constituent un problème de santé publique pourvoyeur d'handicap et de difficulté de maintien au travail lorsqu'ils surviennent chez des sujets encore en activité.

PROFIL DES CHAUFFEURS PROFESSIONNELS PROPOSÉS POUR INVALIDITÉ OU RETRAITE ANTICIPÉE POUR USURE PRÉMATURÉE DE L'ORGANISME

Z. BEN MESMIA, N. KHOUJA, A. DALLAGI, S. ISMAIL, E. BARAKETI, J. HSINET, A. BENZARTI.

Service de Médecine du Travail et de Maladies Professionnelles, Hôpital La Rabta, Tunis

Objectif : Identifier les caractéristiques socio-professionnelles et médicales des chauffeurs

professionnels demandeurs d'une retraite anticipée.

Méthodes : Étude descriptive et rétrospective basée sur les dossiers de chauffeurs ayant consulté au service de médecine du travail et des maladies professionnelles du CHU La Rabta pour un avis d'aptitude à la conduite professionnelle en lien avec une ou plusieurs morbidités.

Résultats : Parmi 467 chauffeurs professionnels, 21 (4,5 %) présentaient un état de santé justifiant une mise en invalidité (18 cas) ou une demande de retraite anticipée pour usure prématurée (3 cas). Ils étaient des hommes âgés en moyenne de $54 \pm 3,8$ ans avec une ancienneté professionnelle de $23,4 \pm 6,7$ ans. La majorité conduisait des véhicules légers (71,4 %) ou des poids lourds (28,6 %), transportant marchandises (52,4 %) ou personnes (47,6 %).

Trois chauffeurs souffraient d'une seule pathologie (diabète avec complications rétinienues, néphropathiques ou podologiques, et surdité mixte bilatérale). Les 18 autres présentaient au moins deux pathologies associées. Les maladies métaboliques constituaient la première cause d'invalidité ou de retraite anticipée (16 cas), suivies des atteintes ostéo-articulaires (15 cas). Les autres causes principales incluaient les maladies cardiovasculaires (6 cas), les troubles visuels (6 cas), les maladies respiratoires (5 cas) et la surdité (4 cas). Les décisions de mise en invalidité ou de retraite anticipée ont été motivées par le risque d'aggravation de l'état de santé (21 cas), le danger pour la vie d'autrui (12 cas), l'impact sur la qualité du travail (21 cas) et les exigences réglementaires tunisiennes (3 cas).

Conclusion : Cette étude met en évidence le poids des maladies métaboliques et ostéo-articulaires dans la demande de retraite anticipée ou de mise en invalidité chez les chauffeurs professionnels. Elle souligne l'importance de la prévention des risques professionnels et de la prise en charge précoce des pathologies liées à l'usure prématurée pour préserver la santé et l'aptitude au travail de cette population.

PROFIL SOCIO-PROFESSIONNEL ET MEDICAL DES SALARIES SENIOR DANS UNE ENTREPRISE TUNISIENNE

W.SEJIL¹, F.KHAIRALLAH², S.BEN HAMOUDA³, K.KALLEL¹, M.BANI⁴

1.Direction Générale de l'Inspection Médicale et de la Sécurité au Travail

2.Service médical autonome de médecine du travail

3.Inspection Médicale et de la Sécurité au Travail de Tunis

4.Service de Médecine du Travail de l'hôpital Charles Nicolle

Objectif : Décrire le profil socioprofessionnel et médical des salariés âgés de plus de 50 ans dans une entreprise tunisienne.

Méthodes : Etude descriptive concernant les salariés âgés de plus de 50 ans. Ils travaillaient dans une entreprise tunisienne de fabrication des filtres automobiles. Les données ont été recueillies à partir du dossier médical informatisé de la société.

Résultats : Notre population comporte 56 sujets âgés de plus de 50 ans soit 6,5% de l'effectif total des employés de l'entreprise. Le sexe ratio était de 1.3. L'ancienneté professionnelle moyenne était de 13,4 ans. Ils étaient tous des employés titulaires. Ils occupaient des postes de travail variés dans l'entreprise. Le travail posté concernait 40 salariés. Sur le plan médical, les salariés avaient un BMI moyen de 28,6. Une diminution de l'acuité visuelle non corrigée était retrouvée chez 21 cas. Une surdité de perception était notée chez 4 salariés. L'hypertension artérielle était diagnostiquée chez 12 salariés. Le diabète était noté chez 5 salariés. Les problèmes articulaires sont dominés par les atteintes du rachis (10 cas), les tendinopathies de l'épaule (4 cas) et les syndromes du canal carpien (4 cas). Une retraite anticipée a été octroyée à 03 salariés. Pour des raisons, principalement de santé, 6 salariés ont démissionné.

Conclusion : Le défaut d'ajustement des exigences du poste de travail par rapport aux changements des capacités physiques et mentales des salariés sénior induit la perte des compétences qualifiées expérimentées au sein de l'entreprise.

QUALITE DE VIE LIEE A LA SANTE DANS LA POPULATION ACTIVE DU SECTEUR PRIVE.

HEMDANE¹, N. BELAID¹, H. MRABET¹, D. JEMMALI¹, H. THABET¹, R. MOSBAH¹, O. MAALEL^{3,5} B. LAMIA⁴, R. GHAMMEM^{2,3} KH. MABROUK¹.

1. Groupement de Médecine de travail du gouvernorat de Sousse , Lotissement Monoprix , en face de EPI School , Kalaa Sghira 4021
2. Hôpital Farhat hached, service d'épidémiologie, « LR19SPO3 » , 4000, Sousse , Tunisie .
3. Université de Sousse, Faculté de Médecine de Sousse , 4000, Sousse, Tunisie.
4. Hôpital Régional Haj Ali Soua de Ksar Hellal.
5. Hôpital Farhat Hached, Service de Médecine de travail.

Objectif : Evaluer la qualité de vie et les facteurs associés auprès des salariés des entreprises adhérentes au groupement de médecine de travail de gouvernorat de Sousse.

Méthodes : Etude transversale descriptive menée entre Mars 2018 et Octobre 2019 auprès des travailleurs des entreprises adhérentes au Groupement de Médecine du travail du gouvernorat de Sousse. Le recueil des données a été réalisé moyennant un questionnaire comprenant les données sociodémographiques et professionnels. La qualité de vie a été évaluée à l'aide d'un questionnaire (SF12), L'analyse statistique était faite moyennant le logiciel SPSS 20.

Résultats : Cette étude a concerné 1878 salariés, une légère prédominance féminine 55,5% a été notée. L'âge moyen était de $35,13 \pm 9,1$ ans, l'ancienneté moyenne au poste de travail était de $12,65 \pm 8,6$ ans, le secteur électronique était le plus présenté avec un pourcentage de 40,3%. Les moyennes des scores des différentes dimensions allaient de $66,89 \pm 32,2$ à $37,62 \pm 42,5$. La dimension limitation due à la santé physique semblait la plus dégradée avec une moyenne de $37,62 \pm 42,5$ alors que la dimension santé physique était la moins touchée avec une moyenne de $66,89 \pm 32,2$. Les scores moyens de santé physique et mentale perçues étaient respectivement estimés à $38,92 \pm 5,5$ et à $43,19 \pm 6$. Le score moyen de la composante physique (PCS12) était significativement associé aux antécédents de pathologies chroniques ($p = 0,039$). Le score moyen de la composante mentale (MCS12) était significativement associé au niveau d'éducation ($p = 0,0001$), à la catégorie professionnelle ($p = 0,0001$) et au travail posté ($p = 0,048$).

Conclusion : Une meilleure connaissance de l'altération de la qualité de vie des travailleurs a

permis de mener des mesures préventives cibles et garantir l'amélioration de la santé mentale et la santé physique.

RETENTISSEMENT DE L'ÉPUISEMENT PROFESSIONNEL SUR L'APTITUDE MÉDICALE AU TRAVAIL

W.AYED¹, M.MERSNI¹, I.YOUSSEF², N.MECHERGUI³, H.BEN SAID³, S.CHEMINGUI¹, D.BRAHIM¹, G.BAHRI¹, M.BANI¹, N.LADHARI¹

1. Service de Médecine du Travail et de Pathologies Professionnelles-Hôpital Charles Nicolle

2. Service de Médecine du Travail - Hôpital Mongi Slim

3. Service de Médecine du Travail - Hôpital Habib Thameur

4. Service de Médecine du Travail - Centre de Maternité et de Néonatalogie

Objectifs : Décrire les caractéristiques socio-professionnelles des patients présentant un épuisement professionnel et préciser le retentissement de l'épuisement professionnel sur l'aptitude au travail.

Méthodes : Etude descriptive rétrospective ayant intéressé les patients qui ont consulté le service de de Médecine du Travail et de Pathologie Professionnelle, durant la période allant d'Aout 2022 jusqu'au novembre 2024, dans le cadre d'un avis d'aptitude médicale au travail suite à un congé de maladie de longue durée.

Résultats : Sur 1875 patients qui se sont présentés pour un avis d'aptitude médicale au travail suite à un congé de maladie de longue durée, 561 patients soit 29,6 % présentaient un épuisement professionnel. L'âge moyen était de $45,36 \pm 10,42$ ans. Une prédominance féminine était notée avec un sex ratio (H/F) de 0,47. Ils appartenaient aux secteurs de la santé dans 77% des cas. Les postes les plus occupés étaient ceux : des infirmiers (32,9%), des ouvriers (19,4%) et des agents administratifs (7,4%). La durée moyenne des arrêts du travail était de $60,5 \pm 32,6$ jours. Les décisions médicales étaient la justification des congés de maladie (80%) et la reprise immédiate avec aménagement du poste du travail (20%).

Conclusion : L'épuisement professionnel est responsable d'un absentéisme source de dépense importante. Une prévention basée sur

la collaboration du médecin du travail avec le psychologue est nécessaire.

REPRISE DU TRAVAIL APRES RETRAITE ANTICIPEE ET APTITUDE

W.SEJIL¹, K.KALLEL¹, N.BEN SLIMANE², A.HAMDI³, L.CHTOUROU³, F.KHAIRALLAH⁴, I.TOUNSI¹, H.CHERIF¹, H.GUELLOUZ¹, W.RHALEM⁵, L.MAHJOUB¹.

1.Direction générale de l'inspection médicale et de la sécurité au travail

2.Caisse nationale de la sécurité sociale

3.Caisse nationale d'assurance maladie

4.Service médical autonome de médecine du travail

5.Groupement de médecine du travail de Ben Arous

Introduction : La mission du médecin du travail est d'éviter toute altération de la santé du salarié du fait de son travail. La non-prise en compte de ses préconisations peut engendrer l'apparition ou l'aggravation d'une pathologie professionnelle ou pas.

Objectif : Décrire l'évolution du pronostic fonctionnel d'une fracture de la cheville suite à la reprise du travail après retraite anticipée.

Méthodes : Etude du cas clinique d'un chauffeur fonctionnaire public puis salarié déposant une demande de retraite anticipée à la caisse nationale de sécurité sociale (CNSS).

Observation : Il s'agissait du patient JB, âgé de 56 ans. Il travaillait comme fonctionnaire militaire affecté au poste de chauffeur tourisme et conducteur de camion au ministère de la défense nationale durant 20 ans. Il a été victime d'un accident de travail ayant occasionné une fracture du quart distal de la jambe droite traitée par enclouage centromédullaire. Les suites opératoires se sont compliquées de sepsis. Plusieurs réinterventions ont été effectuées. Le fonctionnaire a repris son travail au même poste ce qui a provoqué une fragilité du membre inférieur droit. Le médecin du travail l'a déclaré inapte au poste de chauffeur et il a pu bénéficier d'une retraite anticipée en tant que réformé militaire.

Trois années plus tard, le patient reprenait le poste de chauffeur tourisme dans une société privée en tant que salarié sans déclarer son antécédent de fracture au médecin du travail. En 2021, il était victime d'un accident domestique occasionnant une fracture luxation ouverte de la cheville droite réduite d'abord par

fixation externe puis reprise par réduction-ostéosynthèse. En post opératoire, il a développé une arthrose de la cheville droite traitée par enclouage transplantaire. La douleur et le blocage de la cheville ne lui permettaient plus de travailler, il est inapte au poste de chauffeur. Il demande alors sa mise en retraite anticipée pour usure prématurée de l'organisme. L'examen montrait une cheville bloquée affectant le déroulement du pas, un clou transplantaire en place à la radiographie et le scanner confirmait la présence de l'arthrodèse tibio-talienne. La décision était de rejeter la demande car le salarié ne pouvait pas bénéficier de deux rentes de retraite anticipée des deux caisses d'assurance.

Conclusion : Le cas clinique pose le problème de la reprise volontaire d'un même poste de travail pour lequel le travailleur a bénéficié d'une inaptitude. Cette reprise a précipité l'apparition de complications motivant une deuxième demande de retraite anticipée.

TRAVAIL EN HORAIRES ATYPIQUES, RISQUES PSYCHO SOCIAUX ET QUALITE DE VIE

B. ZENDAH¹, S. AMIMI¹, H. MRABET¹, H. THABET¹, A. GZARA¹, N. LTAIEF¹, O. ELMALEL^{3,4}, R. GHAMMEM^{2,3}, KH. HADJ MABROUK¹

1.Groupement de Médecine du travail du gouvernorat de Sousse (GMTGS). Rue cap vert sahloul1 4054 Sousse. Tunisie

2.Hôpital Farhat Hached, Service d'Epidémiologie, «LR19SP03 », 4000, Sousse, Tunisie

3.Université de Sousse, Faculté de Médecine de Sousse, 4000, Sousse. Tunisie

4.Hôpital Farhat Hached, Service de Médecine de Travail ,Sousse. Tunisie

Objectif : Evaluer les contraintes psycho-organisationnelles et la qualité de vie perçue par les travailleurs postés du secteur privé tunisien

Méthodes : Etude transversale descriptive menée entre Mars2018 et octobre 2019, auprès échantillon représentatif des travailleurs des entreprises adhérentes au Groupement de Médecine du travail du gouvernorat de Sousse. Le recueil des données a été réalisé moyennant un questionnaire comprenant les données sociodémographiques et professionnelles, le questionnaire de Karasek ainsi qu'une

évaluation de la qualité de vie (SF12). L'analyse statistique était faite moyennant le logiciel SPSS 20.

Résultats : Cette étude a concerné 887 salariés, une prédominance féminine (69,9%) a été notée. L'âge moyen était de $31,77 \pm 6,95$ ans. Le secteur électronique était le plus représenté avec 76% de l'effectif étudié. La majorité des salariés (85,5%) étaient des ouvriers qualifiés. L'ancienneté moyenne au poste de travail était de $9,8 \pm 6,17$ ans. Une forte demande psychologique au travail a été notée chez 40,1% des salariés, une faible latitude décisionnelle a été retrouvée chez 43,8% des travailleurs et un faible soutien social a été retrouvé chez 68% salariés. Les prévalences du Job strain et de l'iso strain étaient respectivement de 14,2% et de 10%. Les moyennes des scores des différentes dimensions allaient de $66,06 \pm 30,44$ à $37,31 \pm 40,86$. La dimension santé psychique, avec une moyenne de $47,47 \pm 20,42$ était plus dégradée que la dimension santé physique avec une moyenne de $66,06 \pm 30,44$. Les scores moyens de santé physique et mentale perçues étaient respectivement estimés à $38,84 \pm 5,38$ et à $43,4 \pm 6,22$. Le Job strain était significativement associé au genre ($p=0,00$), au niveau d'éducation ($p=0,00$), à la catégorie professionnelle ($p=0,00$), à l'ancienneté professionnelle ($p=0,04$), à la pratique d'une activité physique régulière ($p=0,00$) et à l'altération du score mental du SF12 ($p=0,008$).

Conclusion : Le travail posté est un mode d'organisation du travail spécifique avec des exigences propres et des contraintes professionnelles différentes, il retentit sur le bien-être physique, mental et social des travailleurs. L'évaluation des risques psychosociaux permet d'orienter les stratégies préventives et d'améliorer les conditions environnementales et organisationnelles du milieu de travail afin de préserver l'état de santé de cette catégorie de travailleurs.

FACTEURS PROFESSIONNELS AFFECTANT LA SATISFACTION AU TRAVAIL ET DE LA VIE DES RESIDENTS EN MEDECINE

M.TAH¹, I.SELLAMI¹, M.MBEIRICK², A.MESKA¹, M.L.MASMOUDI¹, M.HAJJAJI¹, K.JMAL HAMMAMI¹

1.Service de médecine du travail du CHU Hédi-Chaker de Sfax.

2.Service d'ORL du CHU Hassen II de Fès.

Objectif : Étudier l'impact du stress au travail sur la satisfaction au travail et le degré de satisfaction de la vie chez les résidents en médecine.

Méthodes : L'étude s'est déroulée du 1er août au 5 septembre 2023 sur 117 résidents en médecine de différentes nationalités ayant répondu à un auto-questionnaire en ligne diffusé sur les réseaux sociaux. Le stress au travail a été évalué à l'aide de l'échelle de Karasek, la satisfaction de vie par le score de satisfaction de vie (SWLS) et la satisfaction au travail par une échelle visuelle analogique de 10 points.

Résultats : L'âge moyen des participants était de $30,6 \pm 3,9$, avec un sex-ratio H/F de 1,4. Les résidents de nationalité mauritanienne représentaient 79,5% des participants et les pays d'exercice les plus retrouvés étaient la Mauritanie et la Tunisie dans respectivement 47,8% et 29,% des cas. La satisfaction par le travail était faible chez 30,5% des résidents. Parmi les participants, 3,4% étaient très insatisfaits de leur vie alors que 7% se déclaraient extrêmement satisfaits. La latitude décisionnelle (LD) au travail était faible chez 45,3% des résidents, tandis que 40,7% faisaient face à une charge psychologique élevée. De plus, le soutien collégial était jugé insuffisant chez 35 % des participants, et 39,3% rapportaient un faible soutien hiérarchique.

En analyse bivariable, la satisfaction au travail était fortement et positivement corrélée avec la satisfaction de vie ($r = 0,385$; $p < 0,001$). Le score SWLS était positivement corrélé avec la LD ($r = 0,206$; $p = 0,026$), ainsi qu'avec le soutien des collègues ($r = 0,215$; $p = 0,02$) et des supérieurs hiérarchiques ($r = 0,194$; $p = 0,036$). En revanche, la satisfaction au travail n'était positivement corrélée qu'avec la LD ($r = 0,188$; $p = 0,42$).

Conclusion : Nos résultats soulignent que le niveau de satisfaction au travail influence directement le degré de satisfaction de vie. Il semble donc pertinent d'améliorer les conditions psychosociales au travail des résidents en médecine afin d'optimiser leur bien-être général.

CONTRIBUTION DU TELETRAVAIL AU MAINTIEN AU POSTE DE TRAVAIL

I.SGHAIER¹, W. RHAÏEM², R. BORSALI²,
N. BEN AYED²,

1. Division de l'inspection médicale et de
sécurité au travail de Nabeul

2. Groupement de médecine du travail de Ben
Arous

Objectif : Démontrer l'intérêt du télétravail
comme alternative pour maintenir le poste de
travail

Méthodes : Rapport d'un cas d'une
téléopératrice.

Observation : Il s'agissait de Mme S.O, âgée
de 41 ans, sans antécédents personnels, mère
de trois enfants, occupant le poste de
téléopératrice dans un centre d'appel. Elle
présentait, quatre ans après son embauche,
une symptomatologie faite d'otalgie,
d'acouphènes, de vertiges et des céphalées
psychogènes chroniques. Le diagnostic de
zona auriculaire avec une névralgie des racines
2 et 3 du trijumeau et d'une hypertension
intracrânienne idiopathique était posé par son
médecin traitant qui lui a prescrit un traitement
médical et un repos. A la reprise de son poste
de travail, Mme S.O était incapable d'utiliser les
casques en raison de leur effet douloureux et
gênant. Ce qui l'a mené à prolonger son congé
de maladie.

Devant cette situation et après l'avis du
médecin de travail. Mme S.O a repris son
emploi en télétravail avec l'aménagement d'un
environnement de travail plus adapté à son état
de santé en évitant les contraintes liées au port
de casques en les remplaçant par des haut-
parleurs tout en maintenant une productivité
optimale.

Conclusion : Le télétravail représente une
alternative pour le maintien au poste de travail
en favorisant le bien être du travailleur et lui
permettre de gérer les symptômes de manière
proactive. Il contribue à maintenir leur
motivation et leur productivité, renforçant ainsi
leur engagement professionnel.

EVALUATION DES CONNAISSANCES DES MEDECINS CONCERNANT LE CADRE MEDICO-LEGALE DE L'EXERCICE DE LA MEDECINE DU TRAVAIL EN TUNISIE

I. AISSA, N. BENARBIA, A. BAROUDI,
L. BOUZGAROU

Service Hospitalo-Universitaire de Médecine du
Travail et Pathologie Professionnelle,
Hôpital Régional Haj Ali Soua de Ksar Hellal

Objectif : Évaluer les connaissances des
médecins concernant la responsabilité médico-
légale qui cadre l'exercice de la médecine du
travail en Tunisie

Méthodes : Une étude descriptive transversale
a été menée auprès des médecins exerçant
autant que médecins du travail dans les
services hospitalo-universitaires (médecins
sénior ou en cours de formation pour la
spécialité), dans les inspections médicales du
travail, les groupements de médecine du Travail
et les services autonomes en Tunisie. Les
données ont été collectées via un questionnaire
structuré, élaboré autour de 27 items clés et
diffusé via Google Forms sur la période allant
du 13 au 22 novembre 2024. Les rubriques
abordées par ces items étaient relatives au
cadre législatif qui régit les pratiques
cliniques, administratives, réglementaires et du
tiers temps en médecine du travail en Tunisie.

Résultats : Quarante-quatre participants ont
répondu au questionnaire, dont 19 exerçant
dans un groupement de médecine du travail et
19 basés dans la région du Grand Tunis. Parmi
eux, 31 avaient suivi une formation dans le
cadre du diplôme universitaire de prévention
des risques professionnels de la Faculté de
Médecine de Tunis. Selon les répondants, la
définition et l'organisation de la médecine du
travail étaient régies en partie par le code du
travail pour 33 d'entre eux. Concernant
l'obligation de l'employeur de garantir un temps
minimal dédié au médecin du travail pour les
prestations de santé, 33 ont fourni une réponse
correcte. Trente avaient mentionné le médecin
du travail parmi ceux qui avaient l'obligation de
la fiche d'entreprise. Concernant les frais des
examens complémentaires requis dans le cadre
de la médecine du travail, 21 participants
estimaient qu'ils étaient à la charge exclusive
de l'employeur, tandis que trois ont déclaré
qu'ils étaient à la charge du salarié. Face à des
situations de consultation spontanée motivée
par une angine, 10 répondaient qu'ils
prescrivaient des antibiotiques. Enfin, 25
participants (56,8%) ont jugé que la législation
actuelle était incomplète et nécessitait des
réformes substantielles.

Conclusions : Les résultats mettent en
lumière la nécessité de renforcer les
programmes de formation continue, notamment
sur les aspects médico-légaux et les pratiques
spécifiques à la médecine du travail.

MEDECIN DU TRAVAIL ET RESPONSABILITE MEDCIO-LEGALE : ENTRE DEVOIRS PROFESSIONNELS ET OBLIGATIONS JURIDIQUES

H.HARZALLAH^{1,3}, O.BACCOURI¹, CH.HADJ SASSI², H.ATTIA¹

1.Service de médecine légale, CHU Habib Bougatfa Bizerte

2.Unité de médecine de travail, CHU Habib Bougatfa Bizerte

3.Faculté de médecine de Tunis, université Tunis Manar

Introduction : La médecine du travail occupe une place centrale dans la prévention des risques professionnels et la préservation de la santé des travailleurs. Cependant, cette discipline confronte les médecins du travail à des enjeux complexes en matière de responsabilité médico-légale. Cette responsabilité s'inscrit à l'intersection de plusieurs champs : juridique, médical et éthique.

Objectif : Analyser les obligations et les risques auxquels le médecin du travail est confronté, tout en examinant les implications pratiques pour sa profession.

Méthodes : Revue générale.

Résultats : En tant que professionnels de santé investis d'une mission spécifique, les médecins du travail doivent concilier la protection de la santé des salariés avec les intérêts de l'employeur et le respect du cadre juridique. Leur responsabilité peut être engagée dans plusieurs contextes : erreurs de diagnostic, manquement à l'obligation de conseil ou encore violation du secret médical. De plus, leur rôle consultatif auprès de l'employeur peut poser des défis, notamment en cas de conflit d'intérêts ou de pressions externes.

Notre travail explore également les récentes évolutions législatives et jurisprudentielles ayant un impact sur la pratique des médecins du travail. Les obligations accrues en matière de traçabilité des actes, de suivi des risques émergents et de signalement des situations à risque soulignent l'importance d'une mise à jour continue de leurs connaissances et pratiques. Par ailleurs, la digitalisation croissante des données médicales et l'introduction des nouvelles technologies dans le milieu professionnel ajoutent une couche de complexité à leur responsabilité.

Enfin, une analyse des mécanismes de protection juridique disponibles pour les médecins du travail, tels que l'assurance responsabilité civile professionnelle et les recours en cas de litige, est proposée.

Conclusion : En clarifiant les enjeux médico-légaux auxquels ces praticiens sont confrontés, ce travail vise à promouvoir une meilleure compréhension et une gestion optimale de leur responsabilité dans le cadre de leurs missions.

PLAIE DU COUDE ET SPONDYLODISCITE : COMPLICATION INHABITUELLE D'UN TRAUMATISME : A PROPOS D'UN CAS

N. KERKENI. I.DERBALI. M.HAMDOUNI
CNAM District Nord

Objectif : Sensibiliser aux risques de complications infectieuses post-traumatiques

Méthodes : Etude descriptive d'un cas de tétraplégie survenue suite à un accident du travail par simple plaie des coudes, ayant bénéficié d'un taux d'incapacité permanente partielle (IPP), à la commission de Rente de Tunis.

Observation : Il s'agit d'un homme de 54 ans, sans antécédents notables, ingénieur à la SONEDE, victime d'accident du travail, suite à une chute de sa propre hauteur, engendrant des plaies au niveau des coudes et des doigts, traitées initialement par corticothérapie ; au bout d'un mois, aggravation avec notion d'une septicémie à staphylococcus aureus avec localisations secondaires responsables d'une spondylodiscite infectieuse bipolaire C5-C6 et L3-L4 et d'une compression médullaire.CAT : laminectomie ostéosynthèse C3-C7 ; l'évolution était marquée par l'amélioration des symptômes après plusieurs mois de rééducation fonctionnelle , gardant une raideur cervicale, des troubles de la marche; taux d'IPP attribué était de 55% avec une réévaluation dans deux ans.

Conclusion : Ce cas de spondylodiscite, survenue après une blessure cutanée minime et ayant évolué vers une tétraplégie, illustre l'importance d'une évaluation et d'une prise en charge rapide des infections potentielles même après des traumatismes apparemment anodins.

APPORT DE LA MEDECINE DU TRAVAIL DANS LA PROMOTION DE LA SANTE : A PROPOS D'UNE CAMPAGNE DE

DEPISTAGE DU DIABETE A L'HOPITAL HABIB THAMEUR

W.GDICH¹, F.BELELMI², S.BELAAM¹,
N.GAIDI², N. BRAHEM², N. CHAOUCH¹,
H. ZIEDI¹, H.BELLALI², N. MECHERGUI¹.

1.Service de médecine du travail, hôpital Habib Thameur

2.Service de médecine préventive, hôpital Habib Thameur

Objectif : Déterminer la prévalence des personnels de la santé (PS) ayant des chiffres glycémiques élevés.

Méthodes : Il s'agissait d'une étude descriptive transversale ayant intéressé les PS de l'hôpital Habib Thameur réalisée en novembre 2024. Notre étude était basée sur un questionnaire administré par un médecin et la mesure de la glycémie au doigt complétée par une bandelette urinaire en cas d'hyperglycémie. .

Résultats : Nous avons colligé 308 PS ayant participé à la campagne de dépistage ; L'âge médian était de 41 ans avec une prédominance féminine (82,7%). Les catégories professionnelles les plus représentées étaient celles des infirmiers 33 %, suivie par les techniciens supérieurs 16% et les ouvriers 12.4% des cas. L'ancienneté professionnelle médiane était de 14 ans .Des antécédents personnels d'hypertension artérielle et de surpoids ou d'obésité étaient retrouvés dans respectivement 13 % et 17 % des cas. Les PS avaient des antécédents de diabète dans 16.5 % (51 cas) : diabète de type 2 (25,5 %), diabète gestationnel (52,9%), prédiabète (17,6 %) et diabète de type 1 (3,9 %) Les PS ont déclaré être sédentaires dans 32,3 % et sous régime alimentaire non équilibré dans 48,8 % des cas. La valeur de la glycémie au doigt était élevée chez six PS (2 %) dont deux PS connus déjà diabétiques et quatre nouveaux cas de diabète (soit 1,3 %) avec deux cas de cétose diabétique. La conduite à tenir était d'orienter les cas ayant une cétonurie et une glycosurie élevées vers les urgences et les cas sans cétose pour un suivi régulier en endocrinologie. Les conseils de prévention primaire suggérés à tous les PS étaient majoritairement le respect des mesures hygiéno-diététiques (62,8 %) et la gestion du stress (48,8%).

Conclusion : La médecine du travail joue un rôle crucial dans le l'éducation et la sensibilisation aux pathologies chroniques

comme le diabète. Selon notre étude, les PS présentent une prévalence considérable des facteurs de risque de diabète sucré et des nouveaux cas de diabète ont été découverts grâce à cette campagne de sensibilisation au diabète.

APPORT DE LA VISITE MÉDICALE PÉRIODIQUE DANS LE SUIVI DU PERSONNEL EXPOSÉ AUX RAYONNEMENTS IONISANTS EN MILIEU MILITAIRE

F.GHZAIEL, S.KAMOUN, N.HAMDI,
N. KHATERCHI, H.ZIEDI, A.AMRI

Centre Militaire de Médecine du travail et de
Sécurité Professionnelle - DG Santé Militaire

Objectifs : Évaluer le rôle de la visite médicale périodique (VMP) dans la surveillance de la santé des personnels soignants exposés aux rayonnements ionisants en milieu militaire.

Méthodes : Etude descriptive rétrospective menée au Centre Militaire de Médecine du Travail et de Sécurité Professionnelle, portant sur tous les dossiers du personnel soignant (PS) travaillant dans des structures sanitaires militaires et exposé aux rayonnements ionisants, adressé à la consultation pour VMP entre avril 2022 et aout 2024.

Résultats : Au total 40 PS ont été recensés. L'âge moyen était de 45±9 ans. La population était majoritairement masculine avec un sex-ratio de 1,2 (H/F). Le PS militaire était le plus représenté (n=37) répartis selon les grades suivants (23 officiers et 14 sous-officiers). Trois personnels étaient des civils. Il s'agissait de techniciens supérieurs en radiologie (n=31), d'instrumentistes au bloc opératoire (n=4), de vétérinaires (n=2), d'aide vétérinaire (n=1), d'un technicien supérieur en biologie médicale (n=1) et d'une surveillante affectée dans un service de radiologie (n=1). L'ancienneté professionnelle moyenne était de 22±10 ans. Dans notre population, la moyenne d'exposition aux rayonnements ionisants était de 24±19 jours répartis entre radiographie standard et TDM. Les équipements de protection collective (EPC) et/ou individuelle (EPI) n'ont été utilisés que par 36 PS. Pour le reste des intéressés, ils n'étaient soit pas volontairement utilisés ou absents. Des examens complémentaires ont été indiqués pour l'ensemble de la population étudiée. L'échographie cervicale (récupérée chez 11 PS) a permis de dépister des nodules

thyroïdiens dans 2 cas et un goitre multinodulaire dans un autre. Par ailleurs le bilan thyroïdien, l'hémogramme ainsi que l'examen ophtalmologique ramené par 10 consultants étaient sans anomalies. Une hypercholestérolémie a été objectivée dans quatre cas et une hyperglycémie dans deux cas.

Conclusion : Il ressort des résultats présentés par cette étude que la VMP constitue la pierre angulaire dans la gestion des risques professionnels des PS exposés aux rayonnements ionisants.

DEPISTAGE DU CANCER COLORECTAL CHEZ LES PERSONNELS DE SANTE DU CHU SAHLOUL DE SOUSSE

CH. SRIDI^{1,2}, A. FKI^{1,2}, F. CHELLY^{1,2}, N. BELHAJ^{1,2}, S. KSIBI¹

1. Service de Médecine du Travail du CHU Sahloul de Sousse

2. Université de Sousse, Faculté de Médecine de Sousse

Objectif : Le cancer colorectal (CCR) est caractérisé par une longue période de latence et par des lésions précancéreuses facilement traitables par résection endoscopique, ce qui en fait un bon candidat pour le dépistage. L'objectif de ce travail était le dépistage du CCR chez les personnels de santé du CHU Sahloul et leurs parents.

Méthodes : Une journée de dépistage du CCR a été organisée au Service de Médecine du Travail du CHU Sahloul de Sousse pour les personnels de santé et leurs parents. Les critères d'éligibilité pour le dépistage étaient : l'âge de 50 à 74 ans, les personnes asymptomatiques à risque modéré de CCR, l'absence de coloscopie dans les 5 ans précédents et l'absence de test de dépistage datant de moins de 2 ans. Le dépistage a été réalisé par un test de détection de sang occulte dans les selles (hemocult).

Résultats : Au total, 40 sujets ont consulté pour le dépistage du CCR. L'âge moyen était de 59 ± 6 ans avec une prédominance féminine (69,2%). La majorité des participants était à risque moyen de développer le CCR (82%) et 15,4% avait un risque élevé de CCR. Un test hemocult était indiqué chez 31 sujets (79,5%). Parmi ces derniers, 26 ont fait le prélèvement des selles. Le test hemocult était négatif chez 16 sujets et positif chez 8 cas. La coloscopie,

réalisée chez 4 participants était pathologique dans un cas seulement objectivant un polype adénomateux du colon. L'examen anatomopathologique a confirmé le diagnostic d'un adénocarcinome du colon et le personnel a été opéré avec une bonne évolution.

Conclusion : Le dépistage du CCR est un moyen efficace pour lutter contre ce cancer. La mise en œuvre d'un programme de dépistage du CCR efficace et efficient est un défi réel.

DÉPISTAGE DU CANCER DU SEIN AU PROFIT DU PERSONNEL HOSPITALIER ET DE LA POPULATION GÉNÉRALE : ÉTUDE A L'HOPITAL HABIB THAMEUR

S.BELAAM¹, N.CHAOUCH¹, F.KHENCHEL², N. GAIDI³, W.GDICH¹, H. ZIEDI¹, N. MECHERGUI¹.

1. Service de Médecine du travail, Hôpital Habib Thameur, Tunis.

2. Service d'anatomopathologie, Hôpital Habib Thameur, Tunis.

3. Service de médecine préventive, Hôpital Habib Thameur, Tunis.

Objectif : Dépistage du cancer du sein au profit du personnel hospitalier et de la population générale lors d'une journée ouverte du dépistage.

Méthodes : Etude transversale descriptive, portant sur les femmes ayant volontairement participé à la journée de dépistage du cancer du sein organisée à l'hôpital Habib Thameur par le service de médecine de travail le 24 octobre 2024. Les données démographiques et médicales ont été collectées à l'aide d'une fiche préétablie. Un examen sénologique a été réalisé par un personnel compétent pour chaque participante

Résultats : Cent-quarante-six participantes ont bénéficié du dépistage. L'âge moyen de la population était de 52±11,9 ans. Parmi elles, 77,4% étaient mariées. L'âge moyen à la première grossesse était de 25± 5,7 ans, 22,6% des femmes étaient nullipares et 12,3% ont subi une stimulation ovarienne. Un allaitement maternel avait été pratiqué par 69,2% des consultantes. La prise d'oestroprogestatifs était notée chez 29,5% des participantes et 54,8% étaient ménopausées. Des antécédents familiaux de cancer du sein étaient rapportés par 42 participantes (28,8%), et des antécédents personnels de pathologies mammaires par 49 (33,6%). Concernant

l'exposition professionnelle, 15,8% des participantes étaient exposées à des perturbateurs endocriniens, 8,2 % exerçaient un travail à horaire atypique et 7,5 % étaient affectées à un travail de nuit. A l'examen physique, 16 patientes (11 %) présentaient un examen sénologique pathologique. Un complément d'exploration par échographies mammaires ou mammographies a été prescrit chez 59,6 %.

Conclusion : Notre étude a permis la révélation d'un examen sénologique pathologique chez certaines participantes ayant généralement un accès difficile aux soins. Cela souligne l'importance des journées de dépistage en facilitant la consultation, permettant ainsi un diagnostic précoce du cancer du sein et l'amélioration de son pronostic.

DÉPISTAGE DU CANCER DU SEIN EN MILIEU INDUSTRIEL DANS UNE USINE D'INDUSTRIE ELECTRONIQUE A TUNIS

M. MEGDICHE ¹, F. LASSOUED ²

1. CSB Agba,

2. DRST

Introduction : À l'occasion de la célébration du mois d'octobre rose en 2024 nous avons mené une journée de sensibilisation, d'éducation et de dépistage dans une usine d'industrie électronique au gouvernorat de Tunis.

L'objectif de notre travail est la sensibilisation sur la prévention et le dépistage du cancer de sein en milieu professionnel.

Méthodes : le travail a été mené dans une industrie dans la zone industrielle à el Agba, durant une matinée du mois d'octobre 2024. 1 médecin et une sage-femme de la santé ont procédé à l'examen des femmes. Deux infirmières ont recueilli les données en se basant sur un questionnaire préétabli.

Résultats : l'usine dans lequel s'est déroulé notre travail comptait 180 salariés.

83 femmes ont participé à notre étude. Toutes les participantes ont bénéficié d'une sensibilisation et d'une éducation sur l'autopalpation des seins et la lutte contre les facteurs de risque. 24 patientes ont été adressées pour écho-mammographie, 2 étaient déjà suivies pour cancer du sein. Les motifs de demande d'écho-mammographie, en dehors de notion d'allaitement en cours, étaient l'écoulement mammelonnaire et la sensibilité

des seins. Au bout de notre étude, l'entreprise a pris en charge les explorations demandées à l'employées adressées pour écho-mammographie.

Conclusion : Notre travail réalisé en extra muros et en milieu professionnel a permis de sensibiliser les femmes sur la prévention du cancer du sein par l'autopalpation régulière des seins d'une part et l'éviction des facteurs de risque d'autre part. 24 femmes ont pu accéder aux soins grâce à notre action de dépistage. Ces actions devraient être organisées de façon régulière et périodique pour avoir un impact significatif sur l'évolution épidémiologique du cancer du sein.

DEPISTAGE DES TROUBLES DE LA REGULATION GLUCIDIQUE A L'OCCASION DE LA VISITE MEDICALE D'EMBAUCHE

A.BELKAHLA, I. YOUSSEF, M.MERSNI, G.BAHRI, N.LADHARI

Service de pathologie professionnelle et d'aptitude au travail – CHU Charles Nicolle

Objectifs : Déterminer la fréquence des troubles de la régulation glucidique décelés à la visite médicale d'embauche (VME) dans une grande entreprise publique et décrire les caractéristiques sociodémographiques et médicales des candidats dépistés.

Méthodes : Etude descriptive rétrospective, menée dans une grande entreprise publique. Le recueil des données était fait à partir des dossiers médicaux des candidats à des postes de travail variés, adressés à l'unité de médecine de travail de l'entreprise pour une visite médicale d'embauche, durant la période 2019-2022. Le diabète était défini par deux glycémies à jeun (GAJ) $\geq 1,26$ g/l ou une mesure de l'hémoglobine glyquée (Hb A1c) $\geq 6,5$ % ; le prédiabète par une GAJ entre [1-1,26[g/l ou une Hb A1c entre [5,7-6,4%].

Résultats : Au total, 3295 candidats à l'embauche ont été examinés. Le diabète était confirmé chez 0,94% des cas (n=31) et le pré-diabète chez 1,76% des cas (n=58). Les candidats dépistés avec un diabète avaient un âge moyen de $30,14 \pm 4,9$ ans, essentiellement des hommes (87%). Ils avaient un niveau d'étude secondaire dans 55% des cas et candidats principalement à un poste d'agent d'exécution (61%). Près de la moitié des cas étaient fumeurs (48%). L'examen a conclu à une surcharge pondérale associée chez 71%

d'eux, à une hypertension artérielle dans 26% des cas et à une dyslipidémie dans 39% des cas. Un syndrome d'apnées obstructives du sommeil a été dépisté chez un candidat. Au terme de la visite médicale d'embauche, 45,2% étaient déclarés aptes au poste envisagé, 25,8% aptes avec restrictions (éviction du travail de nuit : 12,9%) et 29% inaptes définitifs.

Conclusion : L'intérêt de la prévention primaire des maladies ordinaires chroniques telles le diabète dans la promotion de la santé justifie son renforcement dans toutes les structures médicales au travail.

INTERET DE LA VISITE MEDICALE D'EMBAUCHE DANS LE DEPISTAGE DES MALADIES ORDINAIRES CHEZ LES TRAVAILLEURS D'UNE INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

H.ABDERRAHIM¹, M.MERSNI¹, R.NAKHLI¹, F.BOUJMIL¹, S.TOUNEKT², S.CHEMINGUI¹, G.BAHRI¹, D.BRAHIM¹, M.BANI¹, N.LADHARI¹

1. Service de Médecine du Travail et de Pathologie Professionnelle -Hôpital Charles Nicolle

2. DIMST

Objectifs : Décrire les caractéristiques socioprofessionnelles de la population étudiée et identifier les maladies ordinaires dépistées lors de la visite médicale d'embauche.

Méthodes : Etude descriptive rétrospective portant sur les dossiers des travailleurs d'une industrie pharmaceutique adressés pour évaluation d'aptitude médicale au travail dans le cadre de visite d'embauche durant la période allant du premier septembre au 15 novembre 2024. Les données socio-démographiques, professionnelles et cliniques ont été recueillies à partir des dossiers médicaux à l'aide d'une fiche préétablie.

Résultats : Cinquante-trois salariés ont été inclus dans notre étude. L'âge moyen de la population était de 31 ans avec des extrêmes allant de 24 à 40 ans. Le sex-ratio (H/F) était de 0,82. Le niveau scolaire des travailleurs était majoritairement secondaire (79%). Les travailleurs étaient candidats au poste de magasinier (64%) et d'attachés administratifs principalement dans les domaines de la comptabilité et de la finance (36%). Concernant les antécédents médicaux, 94% des recrutés ne signalaient aucune pathologie préexistante. Le tabagisme actif était trouvé dans 30% des cas.

L'examen physique était normal dans 96% des cas. Sur le plan nutritionnel, 46% avaient un indice de masse corporelle (IMC) normal, 31% des travailleurs étaient en surpoids, et 17% des cas étaient obèses. L'hémogramme était anormal chez 28% des travailleurs, avec une prévalence notable de l'anémie hypochrome microcytaire (53%). Une dyslipidémie a été observée chez 9% des candidats et 8% des cas présentaient un prédiabète. Les travailleurs présentant des pathologies ordinaires ont été orientés vers des consultations spécialisées, notamment en Hématologie clinique et en Endocrinologie. En termes d'aptitude au travail, 98% des recrutés étaient jugés aptes.

Conclusions : Les visites médicales d'embauche jouent un rôle essentiel dans le dépistage précoce de maladies ordinaires fréquentes telles que l'anémie, la dyslipidémie et le diabète. Elles offrent une opportunité unique pour mettre en place des mesures préventives et ainsi protéger la santé des travailleurs. Ce dépistage précoce permet d'éviter l'évolution grave de ces pathologies et d'assurer un environnement de travail sain et sécurisé.